

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019

Amendement

TABLE DES MATIÈRES

Justifications du dispositif	5
Dispositif	16
Chapitre I - Dispositions générales	16
Chapitre II - Dispositions liées aux rémunérations	19
Chapitre III - Dispositions liées aux avances de fonds	20
Chapitre IV - Dispositions liées aux répartitions des crédits	22
Chapitre V - Dispositions liées aux fonds budgétaires	26
Chapitre VI - Dispositions liées aux subventions facultatives	27
Chapitre VII - Dispositions particulières	45
Chapitre VIII - Organismes d'intérêt public	47
Chapitre IX - Section particulière	48
Chapitre X - Services administratifs à comptabilité autonome	48
Chapitre XI - Dispositions transitoires	49
Chapitre XII - Dispositions liées à la structure du budget	50
Tableau de synthèse	54
Chapitre I - Services généraux	55
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	59
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	69
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	81
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	82
Tableau budgétaire	84
Notice explicative	86
Chapitre I - Services généraux	88
Division organique 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	89
Division organique 06 - Cabinets ministériels	90
Division organique 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	98

Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	101
Division organique 12 - Informatique	122
Division organique 13 - Gestion des Immeubles	124
Division organique 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen	127
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	133
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	134
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	143
Division organique 18 - Maisons de Justice	150
Division organique 19 - Enfance	155
Division organique 20 - Affaires générales - culture	157
Division organique 21 - Arts de la Scène	166
Division organique 22 - Lettres, Livre et bibliothèques	175
Division organique 23 - Jeunesse et éducation permanente	184
Division organique 24 - Patrimoine culturel	189
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	194
Division organique 26 - Sport	201
Division organique 27 - Arts plastiques	210
Division organique 28 - Décentralisation culturelle	213
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	217
Division organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales	218
Division organique 41 - Service général de l'Inspection	231
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	238
Division organique 45 - Recherche scientifique	240
Division organique 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	245
Division organique 47 - Allocations et Prêts d'etudes	248
Division organique 48 - Centres PMS	250
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française	254

Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	260
Division organique 52 - Enseignement secondaire	269
Division organique 53 - Enseignement spécialisé	279
Division organique 54 - Enseignement universitaire	286
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	292
Division organique 56 - Enseignement de Promotion Sociale	302
Division organique 57 - Enseignement artistique	308
Division organique 58 - Enseignement à distance	316
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	319
Division organique 85 - Dette directe	320
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	322
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	325
Division organique 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	326
Total général	328
Section particulière - Tableau	331
Annexes	332
1. Table de transcodification	333
2. Section particulière - Détail	334
Organismes administratifs à comptabilité autonome	336
Services administratifs à comptabilité autonome	338
Organismes d'intérêt public	357

JUSTIFICATIONS DU DISPOSITIF DU BUDGET DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

CHAPITRE I - Dispositions générales

Article 1^{er}

Cet article ouvre les crédits d'engagement et de liquidation pour l'année budgétaire 2019 conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en articles de base.

Quant aux dépenses à charge des F.B. d'engagement et de liquidation, elles reflètent le montant des dépenses estimées, étant entendu que l'utilisation de ces montants est plafonnée au solde du fonds organique au 1er janvier de l'année budgétaire, augmenté des recettes affectées réalisées.

Article 2

Cet article définit les différentes dépenses se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations.

Article 3

Cet article organise la manière dont peut s'effectuer la gestion de la trésorerie à court terme, de l'émission de papier commercial et de l'utilisation de produits dérivés et cela, tant au plan des prélèvements opérés par le caissier qu'en ce qui concerne la régularisation à charge du budget des dépenses.

Article 4

Cet article permet au Gouvernement d'être dispensé du dépôt immédiat d'un projet de décret spécifique d'ajustement si la délibération budgétaire qu'il adopte ouvrant les crédits nécessaires est inférieure au montant déterminé.

Article 5

La disposition décrétole visée dispose que chaque division organique ne comporte qu'un seul programme fonctionnel. Les programmes 0 et 1 de la division organique 40 sont des programmes qui permettent le fonctionnement de deux administrations du Ministère qui gèrent l'enseignement, l'une gérant les établissements, l'autre les personnels. Chacun de ces deux programmes doit être considéré comme un programme fonctionnel au sens de l'article 8 § 1er, 3ième alinéa, du décret visé.

Article 6

Cet article assure la continuité du processus de recettes en concordance avec la nouvelle terminologie figurant dans le décret du 20 décembre 2011 jusqu'au renouvellement complet des désignations.

CHAPITRE II - Dispositions liées aux rémunérations

Article 7

Cet article énumère les dépenses pour lesquelles il est fait usage de l'autorisation accordée par la disposition de l'article 7, 1°, b) du décret du 20 décembre 2011.

Article 8

Le présent article vise à permettre l'engagement des rémunérations du personnel administratif dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 et son arrêté d'application du 5 mars 1986 sur la protection de la rémunération des travailleurs.

En effet, le délai entre la constatation de dépassement des crédits et la mise à disposition auprès du caissier de la FWB des éléments matériels qui lui permettent de créditer les membres du personnel dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 ne garantit pas à coup sûr d'obtenir, préalablement à l'imputation budgétaire, la délibération prévue à l'article 26 § 2 du décret du 20 décembre 2011 ou celle prévue par l'article 13 s'il s'avère que la procédure prévue à l'article 26 § 2 ne couvre pas les dépassements effectués.

La disposition prévoit également la situation où la réalisation du processus prévu à l'article 13 troisième alinéa du décret du 20 décembre 2011 s'avère matériellement impossible.

Article 9

Le présent article vise à permettre le paiement des rémunérations du personnel enseignant dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 et son arrêté d'application du 5 mars 1986 sur la protection de la rémunération des travailleurs.

En effet, le délai entre la constatation de dépassement des crédits et la mise à disposition auprès du caissier de la FWB des éléments matériels qui lui permettent de créditer les membres du personnel dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 ne garantit pas à coup sûr d'obtenir, préalablement à l'imputation budgétaire, la délibération prévue à l'article 26 § 3 du décret du 20 décembre 2011 ou celle prévue par l'article 13 s'il s'avère que la procédure prévue à l'article 26 § 3 ne couvre pas les dépassements effectués.

La disposition prévoit également la situation où la réalisation du processus prévu à l'article 13 troisième alinéa du décret du 20 décembre 2011 s'avère matériellement impossible.

CHAPITRE III - Dispositions liées aux avances de fonds

Article 10

Cet article définit les possibilités de dépenses au moyen de fonds avancés.

Article 11

Cet article définit le plafond des moyens qui peuvent être octroyés aux trésoriers décentralisés.

Article 12

Cet article permet le paiement au moyen de fonds avancés, des frais liés à des missions à l'étranger, dans le cadre de festivals et de marchés internationaux pour le domaine de l'Audiovisuel et du Multimedia.

Article 13

Cet article définit la nature des paiements que certains trésoriers décentralisés peuvent exécuter au moyen de fonds avancés.

Article 14

Cet article assure la continuité du processus de dépenses par avances de fonds en concordance avec la nouvelle terminologie figurant dans le décret du 20 décembre 2011.

CHAPITRE IV - Dispositions liées aux répartitions des crédits

Article 15

Ce point permet une nouvelle répartition des crédits entre les divisions organiques 06 et 10 et de tenir compte de l'adaptation des libellés des programmes suite à une modification de gouvernement et à la compétence de ses membres.

Cette disposition permet de répartir par arrêté les crédits budgétaires entre les différents articles de base concernés.

Ce point vise à permettre d'alimenter l'article de base relatif, notamment, aux indemnités kilométriques des agents de la Communauté française à partir de la division organique 11.

Ce point vise à permettre un transfert de crédit vers l'entité fonctionnelle qui achète un véhicule de service lorsque le volume de mission est supérieur à 24.000 km par an, moyennant diminution correspondante du quota kilométrique fixé pour l'entité fonctionnelle (décision du Gouvernement du 11/07/2013).

Pour des raisons de simplification administrative et budgétaire, il est proposé que les frais de mission du Ministre ayant la Promotion de Bruxelles dans ses attributions puissent être transférés à WBI en fonction des besoins.

Il autorise le transfert de crédit de l'AB 33.01.10 de la D.O. 11 vers l'AB 12.39.12 de la D.O. 21. En effet, il permet de soutenir le festival « Propulse » organisé par le Service diffusion des Arts de la scène de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce soutien permet notamment aux programmeurs étrangers de venir découvrir, à Bruxelles (Flagey, Botanique, Halles de Schaerbeek) les talents de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce point doit permettre à l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'information et de la communication de faire face aux engagements juridiques et comptables découlant de la mise en vigueur du décret du 27 mars 2002.

Vu la création de la provision interdépartementale pour la part publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les cofinancements européens, les crédits de l'AB 01.03.22 de la D.O. 14 peuvent faire l'objet d'un transfert de crédit vers les AB du budget sur décision du Gouvernement.

Il autorise le transfert de crédit de l'AB 72.58.32 de la DO 15 vers l'AB 61.01.01 de la DO 44 afin de financer un projet commun scolaire/sport de création d'une nouvelle école et d'un nouveau centre sportif à Anderlecht sur un seul et même site.

En ce qui concerne l'A.B. 33.36.14 de la D.O. 17, il s'agit de permettre la traduction budgétaire des décisions du Gouvernement notamment celle du 19 mai 2006.

Il autorise le transfert de crédit de tous les AB de la D.O. 18 vers l'AB 34.01.11 « *Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique* » afin de pallier un éventuel manque de crédit en fin d'année.

L'AGMJ n'a pas de pouvoir sur l'évolution du nombre de justiciables placés sous surveillance électronique, ce nombre dépendant d'une part de la politique du Ministre fédéral de la justice dans ce domaine, et d'autre part, des décisions du pouvoir judiciaire ou des directeurs des établissements pénitentiaires.

Ces paiements interviennent toutes les semaines. Tout retard de paiement serait très préjudiciable aux publics concernés, évidemment fragilisés. Il est donc nécessaire de créer un mécanisme permettant une compensation rapide des manques éventuels de crédit en fin d'année.

En ce qui concerne les crédits de l'AB 01.01.14 de la D.O. 26, la disposition vise à permettre de réorienter les crédits afin de couvrir des dépenses diverses relatives à la gestion des centres sportifs.

Il autorise le transfert des crédits des AB du programme 2 et 3 de la D.O. 26 vers les AB du programme 20 de la D.O. 11.

Ces transferts permettront, de manière générale, à l'Organisation nationale antidopage (ONAD) de la Communauté française de répondre à ses obligations de conformité au Code, vis-à-vis de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Il autorise le transfert des crédits nécessaires, entre l'article de base 01.01.60 de la division organique 40 et les A.B. des D.O. 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, et 57. En ce qui concerne les crédits de l'AB 41.10.60 de la D.O. 40, la disposition vise à permettre le transfert des crédits nécessaires vers l'ARES à partir des AB qui supportent les coûts notamment du CIUF, du CGHE, du CSESA et de l'observatoire de l'Enseignement supérieur.

En ce qui concerne les crédits de l'AB 01.01.55 de la D.O. 40, la disposition vise à permettre de réorienter les crédits d'un certain nombre de politiques nouvelles en cas de retard dans la mise en œuvre de ces dernières.

Il permet aussi la répartition entre les A.B. liés au nouveau marché d'assurance des élèves, qui est entré en vigueur en septembre 2011.

Il autorise l'alimentation des A.B. relatifs aux charges du personnel en fonction des recrutements à opérer.

Suite au passage à un nouveau programme de comptabilité au 1^{er} janvier 2019, Il a été jugé prudent d'insérer ces cavaliers en cas d'ennuis lors des liquidations des tranches des dotations / subventions.

En ce qui concerne les crédits complémentaires en provenance des A.B. de la D.O. 85 vers la D.O. 11, cet article vise à permettre d'alimenter les articles de base relatifs aux cellules spécialisées dans le secteur de la fiscalité, des finances et de la comptabilité, par transfert budgétaire en provenance de la division organique 85.

CHAPITRE V - Dispositions liées aux fonds budgétaires

Article 16

Cet article autorise la position débitrice des F.B. de la D.O. 40 destinés au paiement des programmes d'action et de formation de la promotion sociale et de l'enseignement en alternance, de la D.O. 55 pour des programmes d'action en relation avec l'enseignement supérieur, de la D.O. 14 pour les programmes d'actions en relation avec l'asile, la migration et l'intégration.

En cas de situation débitrice les avances de trésorerie sont limitées à concurrence des montants attribués par les conventions institutionnelles conclues avec le Fonds social européen, le Forem, l'ACTIRIS, la Région wallonne et l'Etat fédéral.

En ce qui concerne le programme FEDER, dans la mesure où la Région wallonne et où les opérateurs assurent le remboursement des valeurs payées, il y a lieu de prévoir une situation débitrice pour ce F.B.

En ce qui concerne le Fonds des Sports, compte tenu de la situation préoccupante en terme de trésorerie, il y a lieu de prévoir une situation débitrice pour ce F.B.

Article 17

Cet article définit le mode de fonctionnement du fonds de la Loterie nationale.

La répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale est décidée par le Gouvernement fédéral. Cependant, les promoteurs des projets ponctuels désignés dans ce plan de répartition ne disposent pas de la totalité des aides prévues. L'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la Loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes. Le F.B. est alimenté en recettes par les dotations et avances de la Loterie nationale. La répartition de la dépense entre les promoteurs est décidée par le Gouvernement.

Cet article autorise le Gouvernement à décider de la répartition de la Dotation de la Loterie nationale entre les attributaires, y compris le fonds des Sports-Activités.

Article 18

Cet article est nécessaire pour autoriser l'existence d'un F.B. dans un programme fonctionnel. Le fonds en question permet le fonctionnement d'un service extérieur de la direction générale de la Culture.

Article 19

Cet article adapte les vocables utilisés dans les anciennes réglementations découlant des L.C.C.E. ou de leur application, à la nouvelle terminologie reprise dans le décret du 20 décembre 2011.

Article 20

Cette disposition permettra l'utilisation des moyens excédentaires du fonds concerné au bénéfice de la même nature de dépense à charge d'un crédit classique

CHAPITRE VI - Dispositions liées aux subventions facultatives

Article 21

Cet article, en application de l'article 8, §4, 3° du décret WBFIn, précise en l'absence d'une disposition légale ou décrétole, les subsides et les subventions qui peuvent être accordés dans les limites des articles de base concernés.

CHAPITRE VII - Dispositions particulières

Article 22

Cet article est destiné à assurer le paiement des formations d'auxiliaires de l'enfance dans un milieu à caractère familial (application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale pour des formations commanditées par la Communauté française).

Article 23

Cet article définit la manière dont il faut considérer, au plan de la détermination de la capacité d'emprunt de la Communauté française, les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française. Cette disposition est nécessaire afin d'assurer l'objectif de désendettement.

Article 24

Cet article autorise la situation débitrice du compte financier de l'Agence Fonds social européen afin d'assurer le préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires.

Article 25

Cet article est destiné à assurer le paiement de la quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle.

Article 26

Cette disposition habilite le Gouvernement à prendre les mesures administratives idoines en vue d'assurer l'aménagement d'un complexe cinématographique.

Article 27

Cet article autorise la mise à charge des remboursements liés au contentieux en matière de droits d'inscription aux articles de base relatifs au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements scolaires.

Article 28

Cette disposition permet au Sepac de disposer d'un receveur-trésorier.

Article 29

Cet article a pour objectif d'habiliter le Gouvernement à mettre en œuvre le dispositif de formation des Académies Régionale et locales CISCO résultant du Protocole du 15 octobre 2001 entre Cisco Networking Academy et l'Enseignement de Promotion sociale. Il vise à permettre à l'Enseignement de Promotion sociale de répondre aux besoins en formation liés au secteur de l'informatique et en particulier aux dispositifs-réseaux en offrant en tant que pouvoir public des formations accessibles à tous.

Article 30

Cet article s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de la Communauté française d'amplifier sa lutte contre l'analphabétisme. Il a pour objet la mise en œuvre d'actions de formation en alphabétisation, tant dans les établissements de promotion sociale qu'en milieu carcéral, qui visent à rencontrer les objectifs fixés par la Conférence Interministérielle sur l'alphabétisation des adultes qui s'est tenue le 8 décembre 2005 et instituée dans le cadre de l'Accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu le 2 février 2005 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Article 31

Cette disposition autorise le versement de la contribution financière de la Communauté française à la Région wallonne dans le cadre des plans visés.

Article 32

Cet article autorise le Fonds des bâtiments de la Communauté française à prendre en charge, en 2019, le montant du loyer de l'Institut Supérieur d'Architecture de la Cambre.

Article 33

Cet article vise à permettre le report des crédits annuellement garantis et non engagés au 31 décembre en ce qui concerne le Programme Prioritaire de Travaux (PPT).

Article 34

Cet article introduit un nouveau type d'initiative destiné à favoriser la qualité des repas des cantines scolaires et à inciter la préparation de ceux-ci avec des produits locaux.

Article 35

Cet article précise que les dépenses à charge de l'AB 01.08.01 de la DO 44 sont consacrées au financement ou le subventionnement de solutions rapides en attendant la création de places. Elles pourront concerner notamment l'achat ou la location de classes modulaires, le recyclage et customisation des pavillons modulaires du plan d'urgence, la location et l'aménagement de bâtiments, dans une zone en tension démographique.

Article 36

La présente disposition vise à renoncer partiellement aux indus en lien avec les problématiques de désignation, d'engagement, ou d'admission au stage prises en violation des réglementations et législations en vigueur pour des membres du personnel engagés dans des fonctions de sélection et de promotion.

Le renoncement ne peut porter sur le coût supplémentaire généré par l'acte administratif à l'origine de l'indu. Seul le montant des traitements de l'enseignant dans sa fonction de recrutement peut faire l'objet de l'annulation de l'indu.

Article 37

Cette disposition vise à préciser la base légale de la dotation à la COCOF, en en fixant le montant, vu l'article 82 §2 de la Loi Spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

CHAPITRE VIII - Organismes d'intérêt public

Article 38

Cette disposition énumère les modifications apportées aux dotations par rapport aux contrats de gestion de l'ONE, de l'ETNIC, de la RTBF, de l'IFC et de l'OFFA.

Article 39

Cet article précise que le budget de Wallonie-Bruxelles International est approuvé et annexé au décret budgétaire conformément aux prescriptions légales relatives aux organismes d'intérêt public de type A.

CHAPITRE IX – Section particulière

Article 40

La loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la 6^{ème} réforme de l'Etat a attribué aux Communautés des nouvelles compétences.

La loi spéciale du 6 janvier 2014 portant réforme du financement des communautés et régions, élargissement de l'autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences a déterminé le mode de financement des compétences transférées.

Suite à un accord intra-francophone, la Communauté française a transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française l'exercice de certaines compétences transférées par le pouvoir fédéral.

Cet accord concrétisé par le décret spécial du 3 avril 2014 détermine les compétences transférées et leur mode de financement. Le concept des recettes budgétaires (voies et moyens) concerne les recettes que la Communauté affecte aux dépenses relatives aux compétences qu'elle exerce.

Dès lors, la partie des recettes provenant du pouvoir fédéral destinées à financer les compétences que la Communauté transfère aux deux entités francophones sœurs ne pouvait apparaître au budget des recettes.

C'est pourquoi le Gouvernement a proposé de réinstaurer une section particulière dont la nature des recettes affectées constitue des montants fixes et une partie des montants accordés par le pouvoir fédéral pour les nouvelles compétences et l'objet des dépenses autorisées les moyens transférés à la Région wallonne et à la COCOF respectivement par les paragraphes 2 et 3 de l'article 7 du décret spécial du 3 avril 2014.

La section particulière figurait à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 28 juin 1963, modifiant et complétant les lois sur la comptabilité de l'Etat, et consistait à affecter certaines recettes à certaines dépenses.

La section particulière a été remplacée en 1991 par les fonds budgétaires dont la technique d'utilisation est identique mais qui doivent être créés par décret.

Le pouvoir fédéral a cependant conservé des fonds de restitution et d'attribution qui sont également une dérogation aux fonds organiques.

Le tableau en annexe 2 du présent décret détaille les flux des montants.

Pour respecter les dispositions de l'article 7 § 5 du décret spécial qui renvoie notamment à l'article 54 § 2 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989, l'imputation des dépenses visées à l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial est autorisée en l'absence des recettes à percevoir de l'autorité fédérale à concurrence des créances que la Communauté française possède sur celle-ci calculées selon les modalités de l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial par référence aux articles idoines de la loi spéciale de financement.

CHAPITRE X - Services administratifs à comptabilité autonome

Article 41

Cet article dispose que les opérations des services à comptabilité autonome mentionnés constituent leur budget.

Article 42

Cet article habilite les ministres compétents à autoriser certains responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont et des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du Centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, des centres d'autoformation et de formation continuée, et du Centre technique et pédagogique de Frameries, à comptabilité autonome, à procéder à la vente d'objets mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 43

Le dispositif de l'article en question permet de répondre aux observations de la Cour des comptes émises à l'occasion des contrôles des services à comptabilité autonome autres que ceux de l'enseignement régis par l'arrêté royal du 29 décembre 1984. Les dispositions de certains articles du titre X du décret du 20 décembre 2011 étant suspendues en vertu du dispositif du présent décret, il convient de reproduire les mêmes dispositions qu'en 2017.

Article 44

Cet article énumère les services administratifs à comptabilité autonome dont les budgets sont approuvés et annexés au présent décret budgétaire.

CHAPITRE XI - Dispositions transitoires

Article 45

Le décret du 20 décembre 2011 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Toutefois, tous les éléments matériels qui permettraient l'application des dispositions décrétales visées à l'article en question n'étant pas encore disponibles, il convient d'y surseoir pendant la présente année budgétaire.

Article 46

Cet article déroge à certaines dispositions du décret du 20 décembre 2011 inapplicables pendant l'année budgétaire 2019

CHAPITRE XII - Dispositions liée à la structure du budget

Article 47

Cet article permet d'adapter la structure budgétaire.

Dispositif

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, de la Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance, du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, du Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, du Ministre des Sports, du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative et de la Ministre de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances.

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE I - Dispositions générales

Article 1^{er}

Dans les articles du présent décret, par « décret du 20 décembre 2011 », on entend le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Dans les articles du présent décret, par « décret spécial du 3 avril 2014 », on entend le décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

"D.O." pour « division organique » ou « divisions organiques » ;"

"A.B." pour « article de base » ou « articles de base »."

« F.B. » pour « fonds budgétaire » ou « fonds budgétaires ».

Des crédits d'engagement et de liquidation destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2019 sont ouverts au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en A.B, annexés au présent décret ; le tableau budgétaire dont un récapitulatif figure ci-après, donne également l'estimation des dépenses à imputer en 2019 à charge des fonds budgétaires d'engagement et de liquidation.

	INITIAL			
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Fonds Budgétaires Moyens d'engagement	Fonds Budgétaires Moyens de liquidation
CHAPITRE I Services généraux	681.946	685.676	21.705	21.705
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	1.614.393	1.590.317	43.270	43.430
CHAPITRE III Éducation, Recherche et Formation	8.122.106	8.102.753	23.596	25.738
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française	196.268	196.268	0	0
CHAPITRE V Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	478.300	478.300	0	0
Total Général	11.093.013	11.053.314	88.571	90.873

Conformément à l'article 8, §4, 6° du décret du 20 décembre 2011, ces crédits et fonds sont ventilés en A.B. et F.B. dans le tableau budgétaire annexé au présent décret.

Article 2

Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire ;

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;

- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique ""mazout, gaz, essence, électricité, charbon"" et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration;

- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux ;

- Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans l'exposé particulier.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Article 3

Par dérogation à l'article 21, §1er du décret du 20 décembre 2011, les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget des dépenses.

Article 4

En application de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement est dispensé du dépôt immédiat d'un projet de décret spécifique d'ajustement si la délibération budgétaire qu'il adopte ouvrant les crédits nécessaires soit pour l'engagement soit pour la liquidation, soit pour l'engagement et la liquidation de dépenses est inférieure cumulativement par nature de crédit à 5.000.000 euros.

Article 5

Par dérogation à l'article 8 § 1er, 3ième alinéa, du décret du 20 décembre 2011, la D.O. 40 peut comporter deux programmes fonctionnels, à savoir les programmes 0 et 1.

Article 6

Pour l'application de l'article 19 § 2, et de l'article 20 du décret du 20 décembre 2011, les receveurs visés sont :

- les comptables ordinaires du Ministère de la Communauté française antérieurement désignés comme tels par le Ministre du Budget et en fonction au 1er janvier 2013 et les receveurs-trésoriers désignés à partir du 1^{er} janvier 2013.

CHAPITRE II - Dispositions liées aux rémunérations

Article 7

Conformément à l'article 8, §4, 2° du décret du 20 décembre 2011, les crédits de liquidation affectés aux dépenses visées aux AB 11.03 et 11.04 du programme 0 de la D.O. 11 sont non limitatifs.

Article 8

Dans les cas d'urgence visés à l'article 26 § 2 du décret du 20 décembre 2011 les rémunérations du personnel administratif peuvent être engagées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement autorisant les transferts de crédits mentionnés à l'article 26 § 2 du décret visé.

Si la procédure prévue à l'article 26 § 2 n'ouvre pas de crédits d'engagement suffisants pour apurer les dépassements visés à l'alinéa 1er, par dérogation à l'article 13 du décret visé, les rémunérations du personnel administratif peuvent être engagées en dépassement de crédit à

régulariser par la délibération du gouvernement selon la procédure prévue à l'article 13 dudit décret.

Si la date du dépassement rend impossible la finalisation de la procédure prévue par le troisième alinéa de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011 dans le délai qu'il requiert, les dépassements constatés seront régularisés lors de l'application de l'article 45 du décret du 20 décembre 2011 à l'exercice où le dépassement a été constaté.

Article 9

Dans les cas d'urgence visés à l'article 26 § 3 du décret du 20 décembre 2011 les rémunérations du personnel enseignant et assimilé peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement autorisant les transferts de crédits mentionnés à l'article 26 § 3 du décret visé.

Si la procédure prévue à l'article 26 § 3 n'ouvre pas de crédits suffisants pour apurer les dépassements visés à l'alinéa 1er, par dérogation à l'article 13 du décret visé, les rémunérations du personnel enseignant et assimilé peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement selon la procédure prévue à l'article 13 dudit décret.

Si la date du dépassement rend impossible la finalisation de la procédure prévue par le troisième alinéa de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011 dans le délai qu'il requiert, les dépassements constatés seront régularisés lors de l'application de l'article 45 du décret du 20 décembre 2011 à l'exercice où le dépassement a été constaté.

CHAPITRE III - Dispositions liées aux avances de fonds

Article 10

Outre les dépenses autorisées par l'article 16 §§ 1^{er} et 3 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2012 portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget et aux comptabilités budgétaire et générale, les avances de fonds visées à l'article 11 peuvent également servir à payer les rémunérations, les allocations et les indemnités de toutes espèces en faveur du personnel rétribué par la Communauté, les créances résultant d'acquisition d'œuvres d'art ne dépassant pas 8.500 euros hors T.V.A. ainsi que les secours et allocations à caractère social. La limite de 8.500 euros hors T.V.A. n'est pas applicable aux dépenses de consommation énergétique des institutions publiques de protection de la jeunesse.

Article 11

Conformément à l'article 38 § 2 du décret du 20 décembre 2011, des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 euros peuvent être consenties à des trésoriers décentralisés à charge pour eux de rendre compte de leur utilisation.

Les avances accordées aux trésoriers décentralisés identifiés infra sont plafonnées au montant fixé pour leur fonction.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 100.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection des centres PMS ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection de l'Enseignement artistique.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Braine-le-Château ;
- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Saint-Servais ;
- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Jumet ;
- au trésorier décentralisé du Centre fédéral fermé de Saint-Hubert ;
- au trésorier décentralisé de la direction d'appui de l'Administrateur général de l'Enseignement ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection de l'Enseignement spécialisé ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale et de l'Enseignement à distance ;

Des avances de fonds d'un montant de maximum 500.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Fraipont ;
- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Wauthier-Braine ;
- au trésorier décentralisé du Service général de l'Inspection à l'AGE.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 625.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de la santé ;
- aux trésoriers décentralisés de l'administration générale des maisons de justice.
- au trésorier décentralisé de l'Enseignement secondaire à la DGEO.

Des avances de fonds d'un maximum de 900.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de l'administration centrale des maisons de justice pour le paiement des aides financières aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 1.250.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de l'Administration centrale de l'Aide à la jeunesse.
- au trésorier décentralisé de la Direction du Support logistique (Secrétariat général) ;
- au trésorier décentralisé qui coordonne la Direction générale de l'Audit, de la Coordination et de l'Appui (Secrétariat général) ;
- au trésorier décentralisé du Service de la Diffusion des Arts de la Scène (Administration générale de la Culture) ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection fondamentale (AGE);
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection secondaire (AGE).

Des avances de fonds d'un montant maximum de 2.500.000 euros peuvent être consenties au trésorier décentralisé du Sport pour l'ensemble de la Direction générale.

Ces plafonds peuvent être adaptés sur décision du Gouvernement de la Communauté française.

Article 12

Le trésorier décentralisé de l'Audiovisuel et Multimedia est autorisé à effectuer des paiements lors de missions à l'étranger dans le cadre de festivals et de marchés internationaux, dans la limite de 12.500 euros.

Article 13

Le trésorier décentralisé de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire est autorisé à payer au moyen des fonds avancés, l'intervention de la Communauté dans les frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe et confiés par leurs parents soit à un internat de l'enseignement officiel subventionné, soit à un internat de l'enseignement libre subventionné. En outre, il est autorisé à payer cette intervention sous forme d'avances trimestrielles.

Le trésorier décentralisé de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique est autorisé à payer, au moyen de fonds avancés, les bourses de voyage et les prix en espèces octroyés aux lauréats de concours universitaires. En outre, il est autorisé à payer, de la même manière, les frais de voyage des personnes qui viennent de l'étranger ou qui s'y rendent.

Article 14

Pour l'application de l'article 38 § 2 du décret du 20 décembre 2011, les trésoriers décentralisés visés sont :

1° les comptables extraordinaires du Ministère de la Communauté française antérieurement désignés comme tels par le Ministre du Budget ou son délégué et en fonction au 1er janvier 2013 ;

2° les comptables extraordinaires des cabinets ministériels et des services y assimilés pour leur fonctionnement antérieurement désignés comme tels par le Ministre dont ils relèvent et en fonction au 1er janvier 2013 ;

3° les comptables extraordinaires du Corps interministériel des commissaires du Gouvernement et du Délégué général aux Droits de l'Enfant antérieurement désignés en vertu des dispositions organiques spécifiques applicables et en fonction au 1er janvier 2013 ;

4° les trésoriers nouvellement désignés à partir du 1er janvier 2013.

CHAPITRE IV - Dispositions liées aux répartitions des crédits

Article 15

Par dérogation à l'article 26, §1er, 1° 2° du décret du 20 décembre 2011, les A.B. suivants peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits :

- les crédits des A.B. des D.O. 06 et 10 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits en provenance des A.B. des différents programmes desdites D.O. Les intitulés des programmes pourront être adaptés à ces ventilations et tenir compte des adaptations administratives liées à la répartition des compétences et à la composition du Gouvernement ;

- les crédits de la D.O. 06 peuvent être transférés sur décision du Gouvernement de la Communauté française vers l'A.B. 11.04.51 de la D.O. 10 ;

- les crédits des A.B. 12.03.91 et 12.07.91 de la D.O. 06 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits en provenance de tout A.B., toutes D.O. confondues, se rapportant aux contrats liés à la gestion des bâtiments occupés par les services des cabinets des ministres du Gouvernement;

- les crédits de l'A.B. 01.19.02 de la D.O. 11 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition vers tout AB du budget sur décision du Gouvernement ;

- les crédits de l'A.B. 01.20.02 de la D.O. 11 peuvent être répartis vers tout A.B. du budget des dépenses ;

- l'A.B. 12.05.02 de la D.O. 11 peut faire l'objet d'une nouvelle répartition en provenance de tout A.B. de la D.O. 11. Les crédits de cet A.B. peuvent également faire l'objet d'une nouvelle répartition vers tout A.B. de classe économique 7 au sein de tout programme fonctionnel du budget des dépenses ;

- les crédits de l'A.B. 01.08.02 de la D.O. 11 « Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie » peuvent faire l'objet d'une répartition vers les crédits des AB suivants :

D.O. 13 – AB 72.33.11 « Investissements générateurs d'énergie »

D.O. 15 – AB 72.09.13 « Investissements générateurs d'énergie »

D.O. 15 – AB 72.02.14 « Investissements générateurs d'énergie »

D.O. 15 – AB 72.66.23 « Investissements générateurs d'énergie »

D.O. 15 – AB 72.59.32 « Investissements générateurs d'énergie »

- les crédits des A.B. des programmes 8 et 9 de la D.O. 11 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance des A.B. de la D.O. 85 ;

- les crédits de l'AB 01.01.32 et 01.02.32 de la D.O. 11 peuvent faire l'objet d'une répartition de crédits de l'AB 33.04.21 de la D.O. 23 et réciproquement ;

- Le Ministre ordonnateur peut procéder à un transfert de crédits de l'AB 33.01.10 de la D.O. 11 vers l'AB 12.39.12 de la D.O. 21

- les crédits du programme d'activité 35 de la DO 11 des AB 01.02.35 et 01.03.35 relatifs respectivement à une provision destinée à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et à une provision pour le traitement des conseillers en préventions peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition vers tout A.B. du budget des dépenses ;

- le crédit de l'A.B. 41.01.14 de la D.O. 12 peut bénéficier de crédits complémentaires en provenance de tout A.B. du budget des dépenses ;

- les crédits des A.B. du programme d'activité 15 de la D.O. 12 relatifs aux dépenses en lien avec le numérique et l'informatique peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition vers tout A.B. du budget des dépenses ;

- Le Ministre ordonnateur peut procéder à un transfert de crédits de l'AB 01.03.22 de la D.O. 14 vers tout AB du budget des dépenses ;

- Le Ministre ordonnateur peut procéder à un transfert de crédits de l'A.B. 72.58.32 de la D.O. 15 vers l'AB 61.01.01 de la D.O. 44.
- les crédits des A.B. 11.04.01 et 12.05.02 de la D.O. 11 peuvent faire l'objet d'une répartition de crédits en provenance de l'A.B. 33.36.14 de la D.O. 17 et réciproquement ;
- Le Ministre ordonnateur peut procéder à des transferts de crédits en provenance de tout AB de la D.O. 18 vers l'AB 34.01.11 de la D.O. 18.
- les crédits de l'AB 01.01.14 de la D.O. 26 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition budgétaire en provenance de tout AB de la D.O. 26.
- Le Ministre ordonnateur peut procéder à des transferts de crédits des AB du programme 2 et 3 de la D.O. 26 vers les AB du programme 20 de la D.O. 11 ;
- les crédits des AB 01.01.02, 01.02.02, 01.03.02, 01.05.02, 01.06.02, 01.07.02, 01.08.02, 01.09.02, 01.10.02, 01.12.02, 01.13.02, 01.14.01, 01.15.02, 01.16.02, 01.18.02, 11.31.02, 01.03.08, et 01.06.21, 01.01.35 de la D.O. 11 ; de l'AB 01.01.07 de la D.O. 17 ; de l'AB 01.01.21 de la D.O. 19 ; de l'AB 01.01.11, de la D.O. 21 ; de l'A.B. 01.01.01, 01.01.11 de la D.O. 20 ; de l'AB 01.01.11 et de l'AB 01.03-11 de la D.O. 25 ; des AB 01.01.60, 01.02.20, 01.01.21, 01.02.21, 01.03.21, 01.04.21, 01.10.21, 01.02.40, 01.03.40, 01.05.40, 01.09.40, 01.10.40, 01.11.40, 01.14.40, 01.11.41 et 01.06.21 de la D.O. 40 peuvent être répartis vers différents AB du budget des dépenses;
- les crédits de l'AB 01.05.30 de la D.O. 40 peuvent faire l'objet d'une répartition vers l'AB 11.03.40 de la D.O. 56 ;
- le crédit de l'A.B. 41.01.40 de la D.O. 40 peut faire l'objet d'une répartition de crédits en provenance de tout article de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et ceux en rapport avec la formation en cours de carrière.
- Les crédits des A.B. 01.06.30, 01.07.30, 01.08.30, 01.09.30, 01.10.30, 01.11.30 et 40.01.30 de la D.O. 40 peuvent être transférés en tout ou en partie vers les A.B. des D.O. 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, et 57.
- Les crédits de l'AB 01.02.12 de la D.O. 40 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition vers les AB des programmes 4 et 6 de la D.O. 51 et vers les AB du programme 4 de la D.O. 53
- les crédits de l'AB 41.40.60 de la D.O. 40 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition budgétaire en provenance de tout AB, toutes D.O. des chapitres I et III du budget.
- les crédits de l'AB 01.01.55 de la D.O. 40 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition budgétaire en provenance de tout AB de la D.O. 40.
- les crédits de l'AB 11.03.30 de la D.O. 41 peuvent faire l'objet d'une répartition vers l'AB 11.04.01 de la D.O. 11 ;
- Dans le cadre du marché public d'achat groupé d'énergie, les Ministres ordonnateurs peuvent, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une

nouvelle ventilation des crédits qui couvrent les dotations des établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, vers l'AB 61.01.01 de la DO 44 ;

- les crédits de l'AB 01.08.01 de la D.O. 44 peuvent faire l'objet d'une répartition de crédits vers les AB de dotations/subventions et les AB Traitements de l'enseignement obligatoire ;

- Dans le cadre du marché public d'achat groupé d'énergie, les Ministres ordonnateurs peuvent procéder à une nouvelle ventilation des crédits qui couvrent les dotations des établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, vers l'AB 61.01.01 de la DO 44 ;

- les crédits de l'AB 12.01.70 de la D.O. 50 peuvent d'être transférés vers l'AB 41.12.10 de la D.O. 54.

- le Ministre ordonnateur peut procéder à une nouvelle ventilation des crédits inscrits aux A.B. 41.23.31, 41.23.51 et 41.23.80 de la D.O. 50 qui couvrent les dotations des Centres organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- le Ministre ordonnateur peut procéder à une nouvelle ventilation des crédits entre les A.B. 41.23.70 de la DO 51, 41.23.50 et 41.23.70 de la DO 52 et l'AB 41.23.50 de la DO 53

- le Ministre ordonnateur peut procéder à une nouvelle ventilation des crédits entre les A.B. 44.23.74 de la DO 51, 44.23.55 de la DO 52 et l'AB 44.23.56 de la DO 53

- le Ministre ordonnateur peut procéder à une nouvelle ventilation des crédits entre les A.B. 43.23.72 de la DO 51, 43.23.53 de la DO 52 et l'AB 43.23.53 de la DO 53

- les crédits des A.B. 01.02.82, 01.03.82 et 01.04.82 de la D.O. 56 ainsi que de l'AB 12.01.02 de la D.O.58 peuvent être transférés en tout ou en partie, après accord du Ministre qui a le Budget dans ses attributions, vers les A.B. 11.03.40, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O.56.

- le Ministre ordonnateur peut procéder à une nouvelle ventilation des A.B. afférents aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les D.O. 51, 52, 53 et 56.

- les crédits de l'A.B. 01.05.80 de la D.O. 51 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance de l'A.B. 01.09.91 de la D.O. 52 et réciproquement.

- le Ministre ordonnateur peut procéder à une nouvelle ventilation des A.B. entre les programmes 1 et 2 de la D.O. 54 et les programmes 4, 5, 7 et 8 de la D.O. 55 et entre les A.B. du programme 6 de la D.O. 55 et les A.B. 41.12.10, 41.13.10, 44.12.23 et 44.13.23 de la D.O. 54 ;

- le Ministre ordonnateur peut procéder à une nouvelle ventilation des crédits entre les A.B. 41.12.10, 41.13.10, 44.04.21, 44.12.23, 44.13.23, 44.14.23 et 44.17.23 de la D.O. 54.

- les crédits des A.B. relatifs aux charges du personnel peuvent bénéficier, sur décision du Gouvernement, d'une nouvelle répartition de crédits en provenance de tout A.B. du budget des dépenses.

- les crédits des A.B. des divisions organiques 85 et 86 peuvent faire l'objet de répartition entre lesdites divisions selon les nécessités de gestion globale de la dette.

CHAPITRE V - Dispositions liées aux fonds budgétaires

Article 16

Par dérogation à l'article 7, 2°, alinéa 3 du décret du 20 décembre 2011, peuvent se trouver en situation débitrice les fonds budgétaires suivants :

- les F.B 30.01.80 et 30.02.80 de la D.O. 40 ; le F.B. 01.03.94 de la D.O. 52 à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, Forem, Actiris, Région wallonne, Etat fédéral) ;

- le F.B 12.33.11 de la D.O. 26, à concurrence du montant des avances de la Loterie nationale à percevoir au cours de l'exercice ;

- le F.B. 01.01.91 de la D.O. 55, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, etc.).

L'ordonnateur est chargé du respect des plafonds et l'unité du contrôle des engagements vérifie le respect des plafonds imposés à l'ordonnateur.

Article 17

Le F.B. Loterie nationale (01.01.36 de la D.O.11) est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale. Les recettes affectées de ce fonds sont réparties par le Gouvernement entre les attributaires, y compris le fonds des Sports-Activités (12.33.11 de la D.O. 26). Par dérogation à l'article 27 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le receveur trésorier du F.B. Loterie nationale (01.01.36 de la D.O. 11) est autorisé à alimenter le compte du F.B. 12.33.11 de la D.O. 26 (fonds des Sports-Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Article 18

Par dérogation à l'article 8 § 1er alinéa 3, 1° du décret du 20 décembre 2011, le programme 0 de la D.O. 20 contient le F.B. 01.01.05.

Article 19

Pour l'application de l'article 38, § 2 du décret du 20 décembre 2011, les trésoriers décentralisés visés sont :

- les comptables ordinaires des fonds budgétaires affectés d'un indice C dans le budget général des dépenses désignés comme tels par le Ministre du Budget et en fonction au 1er janvier 2013.
- les nouveaux trésoriers décentralisés désignés pour la gestion de tels fonds.

Article 20

Par dérogation à l'objet des dépenses repris au Fonds n°63 du décret du 27 octobre 1997 contenant les fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française « 63. *Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption* » - AB 81.01.14 de la DO 17, le fonds est autorisé à alimenter le compte des recettes courantes générales pour un montant de 1.500.000 €.

CHAPITRE VI - Dispositions liées aux subventions facultatives

Article 21

En application de l'article 8, § 4, 3° du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement peut octroyer des subventions en l'absence d'un décret organique, dans la limite des crédits des articles de base et à condition que leur nature figure dans le libellé de l'article de base et soit identifié par référence au présent article.

D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général

Programme 0 – Subsistance

- Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) ;
- Subventions aux opérateurs concluant en qualité d'employeur, une convention de premier emploi ;
- Contribution de la Communauté française au Budget de la cellule générale de Politiques Drogues (articles 22 et 23 de l'accord de coopération du 2 septembre 2002 entre l'Etat fédéral et les entités fédérées) ;
- Subvention à la Société Scientifique de Médecine Générale.

Programme 1 – Promotion de Bruxelles

- Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles

Programme 2

- Subventions aux institutions privées dans le cadre du plan d'action des commémorations de la Grande Guerre.

Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture française et de la Communauté Wallonie-Bruxelles

- Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures) ;
- Subvention au fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais de fonctionnement ;
- Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger ;

- Subvention en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture ;
- Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 – art. 55, § 3) ;
- Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté française, notamment par la pratique sportive ;
- Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française ;
- Subventions destinées à soutenir la diffusion de la convention des droits de l'enfant, la formation, l'information et l'organisation de manifestations liées à cette convention, dans le cadre des travaux internationaux ;
- Subventions relatives à la promotion et à la protection des droits de l'enfant ;
- Subventions destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et la commémoration du centenaire de la guerre 14-18 ;
- Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances ;
- Subventions pour des projets de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie ;
- Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes ;
- Subventions à des initiatives en matière de lutte contre les violences conjugales ;
- Subventions à des initiatives en matière de lutte contre le racisme ;
- Subventions aux coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Subventions pour des projets en lien avec les hôpitaux universitaires ;
- Subvention en lien avec l'évaluation et l'amélioration de la qualité dans les hôpitaux universitaires ;
- Subvention à l'ASBL Plateforme pour l'Amélioration continue de la Qualité des soins et de la Sécurité des patients (PAQS) ;
- Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation ;
- Subventions dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie ;
- Subventions diverses en lien avec les actions du service Démocratie ou Barbarie (D.O.B) ;
- Subventions et dépenses de toute nature pour la mise en œuvre d'expériences pilotes visant la gratuité de repas scolaires dans une optique d'égalité des chances ;
- Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB ;
- Subvention pour des projets en lien avec la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales.

Programme 4 – Initiatives et interventions diverses – Culture-école

- Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE);

Programme 07 – Soins de santé et hôpitaux universitaires

- Subvention à la Société scientifique de médecine générale ;
- Dépenses relatives au Plan d'Action Concerté Culture-Enseignement.

D.O. 14 – Relations Internationales et Actions du Fonds social européen

Programme 1 – Relations internationales

- Subventions diverses dans le cadre des relations internationales ;
- Subventions diverses en lien avec l'aide à la mobilité internationale des opérateurs de la Communauté française.

Programme 3 – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales ;
- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales, notamment des actions visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur et la promotion de la mobilité étudiante.

D.O. 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport

Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

- Subventions et dépenses pour la défense et la mise en valeur de l'architecture ;
- Subventions pour le financement des charges d'intérêts et d'emprunt du Musée Juif de Belgique et des collectivités locales dans le cadre du mécanisme de financement alternatif ;
- Subventions octroyées aux collectivités locales pour leurs projets d'infrastructures culturelles (acquisition, rénovation et/ou aménagement, construction) ;
- Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes – région de langue française ;
- Subvention pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes – région bruxelloise.
- Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés ;
- Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments ;

- Investissements générateurs d'économies d'énergie ;
- Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures ;
- Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures ;
- Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments ;
- Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles, y compris le financement des travaux et équipements ;
- Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise.
- Subventions à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB.

D.O. 17 – Aide à la Jeunesse

Programme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants

- Subventions aux actions de prévention générale des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse ;
- Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ;
- Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs;
- Subvention destinée au Fonds intersyndical de l'aide sociale ;
- Initiatives diverses, projets particuliers et innovants ;
- Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
- Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse ;
- Subventions aux projets SAIE post IPPJ ;
- Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture;
- Subventions au fonds Maribel social ;
- Subventions aux projets en voie d'agrément.

D.O. 18 – Maison de justice

Programme 2 – Aide spécialisée

- Subventions en faveur de l'aide aux détenus ;
- Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus ;

- Subvention en faveur des associations actives dans le secteur de l'aide sociale aux justiciables ;
- Subvention en faveur des associations actives dans le maintien ou la reconstruction des liens parents-enfants.
- Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations actives dans le secteur des Maisons de justice

Programme 3 – Partenariats

- Subvention pour des projets particuliers d'associations actives dans les secteurs.
- Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations actives dans le secteur des Maisons de justice.

D.O. 19 – Enfance

Programme 1 – Office de la Naissance et de l'Enfance

- Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
- Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination – Communauté germanophone ;
- Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination – Cocom.

Programme 2 – Politique et accueil de l'Enfance

- Dépenses relatives à la politique de l'enfance ;
- Subvention pour la Commission nationale des Droits de l'Enfant ;
- Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance ;

D.O. 20 – Affaires générales de la Culture

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Subventions pour des projets hors catégories traditionnelles regroupant des disciplines différentes sous forme d'événements exceptionnels ;
- Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires dans le domaine de la culture ;
- Dépenses ou subventions à des organismes du domaine culturel ;
- Subsides à des recherches, des études scientifiques et des colloques dans le domaine socioculturel ;
- Subvention au fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et à la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels
- Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations et organismes culturels ainsi qu'aux provinces et communes en faveur des associations et organismes culturels ;
- Subvention pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme de l'ASBL «Les Grignoux » et les charges d'emprunt du bâtiment «La Sauvenière ».

- Cofinancements européens et internationaux de projets culturels ;
- Subventions relatives au programme de transition professionnelle ;
- Soutien à la promotion culturelle internationale ;
- Subventions culturelles prises en application de l'accord de coopération culturelle avec la Vlaamse Gemeenschap ;
- Subventions à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB.

Programme 4 – Actions en matière de Culture à l'école

- Subvention aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole ;
- Formation des publics scolaires à la Culture ;
- Subvention à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : programme Spectacles à l'école.

Programme 5 – Activités culturelles transversales

- Activités culturelles pluridisciplinaires ;
- Subventions à des projets liés à la politique culturelle ;
- Subvention aux structures d'encadrement à la production et à la diffusion ;
- Subventions aux activités et opérateurs culturels transversaux et à l'action culturelle globale ;
- Soutien aux cultures urbaines et émergentes, à la musique électronique ;
- Subvention à l'ASBL le Botanique ;
- Subvention à l'ASBL Halles de Schaerbeek ;

Programme 6 – Formation

- Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels ;

Programme 7- Arts numériques et transition numérique

- Subventions ponctuelles aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique

Programme 8- Gastronomie et Arts culinaires

- Mise en valeur des arts culinaires

D.O. 21 – Arts de la Scène

Programme 1 – Transversal

- Subventions à des organismes philanthropiques s'occupant d'artistes ;
- Subvention aux organismes et lieux permanents de diffusions artistique et culturelle ;
- Subventions aux associations et aux artistes pour des résidences artistiques et pour des activités de promotion, de diffusion, de décentralisation artistiques et culturelles.

Programme 2 – Théâtre

- Subventions aux théâtres, aux festivals d'art dramatique et aux associations de promotion ou de recherche théâtrales.

Programme 3 – Musique

- Subvention à l'Opéra royal de Wallonie ;
- Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège ;
- Subventions diverses en matière musicale, aux activités musicales professionnelles et non professionnelles ;
- Subventions pour l'art lyrique, les orchestres, les festivals et organismes de promotion musicale ;
- Aides aux projets en Musiques non Classiques ;
- Subventions à l'aide à la création (interprètes, compositeurs, disques) aux organisateurs de concerts, festivals et projets divers.

Programme 4 – Art de la danse

- Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française ;
- Subventions à la danse, aux festivals et aux organismes de promotion chorégraphique ;
- Subventions aux compagnies de danse ;
- Subventions d'aides à la création.

Programme 6 – Arts du cirque, arts forains et de la rue

- Subventions de formation, de création et de fonctionnement des compagnies de cirque, arts forains et arts de la rue ;
- Subventions d'aides à la création.

Programme 7 – Conte

- Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte - contrats-programmes.
- Aides aux projets et bourses liés à la diffusion et la promotion du conte.

Programme 8 – Interdisciplinaire

- Subventions aux activités culturelles interdisciplinaires ;
- Subventions l'ASBL MARS, Mons Arts de la scène;
- Subventions au Palais des Beaux-Arts de Charleroi ;

-Subventions à la Maison du spectacle.

D.O. 22 – Livre

Programme 1 – Lecture publique

- Subventions destinées à soutenir des programmes de promotion et d’animation dans le cadre de la lecture publique ;
- Subventions aux associations et organismes de promotion de la lecture ;
- Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture ;
- Subventions destinées au programme d’équipement informatique des bibliothèques reconnues et organisées par la Communauté française ;
- Subventions destinées aux bibliothèques publiques reconnues et organisées par la Communauté française pour l’achat d’équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants.

Programme 2 – Lettres et livre

- Subventions destinées à la mise en œuvre du « Plan Lecture » ;
- Bourses littéraires allouées aux écrivains et aux traducteurs littéraires ;
- Prix littéraires de la Communauté française ;
- Aides aux éditeurs littéraires de la Communauté française pour des collections patrimoniales et de création contemporaine ;
- Aides aux éditeurs de poésie et de théâtre ;
- Aides aux initiatives éditoriales mettant en valeur la spécificité du rapport texte-image ;
- Subsides aux associations de promotion et de diffusion des auteurs belges de langue française, pour adultes et pour la jeunesse ;
- Subventions aux organismes de promotion de la poésie ;
- Subventions aux revues littéraires ;
- Aides pour la traduction des auteurs belges de langue française ;
- Aides à la promotion du livre, subvention et prêt aux éditeurs, libraires et à leurs organismes représentatifs ainsi qu’études et enquêtes sur le livre et la lecture ;
- Bourses aux auteurs et illustrateurs de jeunesse et de bande dessinée de création ;
- Subventions aux organismes de promotion de la bande dessinée et de littérature de jeunesse ;
- Subventions et dépenses destinées à la numérisation de la chaîne du livre.

Programme 3 – Langues régionales endogènes

- Aides aux revues littéraires et aux publications en langues régionales endogènes relevant tant de la création contemporaine que de la valorisation du patrimoine ;

- Aides aux associations de défense et de promotion des langues régionales endogènes ;
- Prix de langues régionales endogènes.

Programme 4 – Langue française

- Subventions aux activités de défense, diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française ;
- Dépenses de toute nature relatives à la promotion et la diffusion de la langue française;
- Subvention à l'Académie royale de langue et de littérature française ;
- Subvention au Fonds national de la littérature.

D.O. 23 – Jeunesse et Education permanente

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses et alphabétisation

- Subventions à des initiatives d'éducation permanente dans le domaine de l'alphabétisation ;
- Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles.

Programme 2 – Jeunesse

- Subventions pour des projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues ;
- Subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles « Jeunes » ;
- Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs ainsi que les collaborations interministérielles de jeunesse ;
- Subventions exceptionnelles pour la sécurisation et l'aménagement dans le secteur de la Jeunesse ;
- Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels ;
- Subventions pour la formation d'animateurs volontaires ;
- Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse.

Programme 3 – Education permanente

- Subventions et soutien des activités extraordinaires des organisations d'éducation permanente ;
- Subventions à des associations d'éducation permanente ;
- Subventions pour la formation d'animateurs socioculturels dans le secteur de l'Education permanente ;
- Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels ;

D.O. 24 – Patrimoine culturel

Programme 1 – Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel

- Subventions récurrentes ou ponctuelles à divers organismes relevant du patrimoine culturel ;
- Subventions aux centres d'archives privées ;
- Subventions aux centres de culture scientifique ;
- Subventions aux manifestations temporaires et aux publications ;
- Subventions conventionnées aux musées et institutions muséales;
- Subventions pour la restauration et la conservation des biens classés ;
- Subventions à des associations et aux activités de recherche ethnologique ;
- Subventions aux manifestations du patrimoine oral et immatériel ;
- Acquisition d'œuvres pour les musées ;
- Subventions aux Archives et Musées de la Littérature.

Programme 3 – Patrimoine et création

- Subventions conventionnées à divers organismes ;
- Subventions en vue de la réalisation d'exposition de prestige ;
- Subvention au Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain ;
- Subvention au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française ;
- Subvention au Centre de la tapisserie de Tournai ;
- Subvention à Keramis - Centre de la Céramique de la Communauté française – Asbl ;
- Subvention en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et du soutien à des centres d'art.

Programme 4 - Numérisation des patrimoines culturels

Dépenses relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels. Plan PEP's

Programme 5 – Cinémathèque

Dépenses relatives à la Cinémathèque.

D.O. 25 – Audiovisuel et Multimédia

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Provisions pour politiques nouvelles.
- Intervention dans l'achat de matériel par les organismes ou associations d'audiovisuel.

-Dépenses visant à soutenir le secteur des médias face aux développements et aux mutations technologiques.

Programme 2 – Cinéma et vidéo

-Subventions diverses dans le domaine de l’audiovisuel (ateliers, salles art et essai, festivals) ;

Programme 3 – Radio et télévision

-Subventions aux télévisions locales (matériel, numérisation des archives).

Programme 4 – Presse

-Subvention à l’association des journalistes professionnels (fonctionnement, aide au journalisme d’investigation) ;

-Subventions diverses dans le domaine de la presse périodique.

D.O. 26 – Sport

Programme 2 – Recherches et développement

-Subventions diverses à des actions de promotion du sport en Communauté française.

-Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ.

Programme 3 – Subventions diverses

-Subvention pour la participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques et aux jeunes talents sportifs ;

-Subvention aux organisateurs de camps sportifs ;

-Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif ;

-Subventions aux organisateurs d’activités de sport de quartier ;

-Subventions aux organisateurs d’activités de sport pour tous ;

-Subventions aux fédérations sportives, et associations sportives, cercles sportifs, y compris pour handicapés ;

-Subventions au Comité olympique et interfédéral belge ;

-Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires ;

-Subventions destinées à l’achat de matériel sportif et de matériel de psychomotricité ;

-Subventions aux organisateurs de projet « femme et sport » ;

-Subventions aux centres sportifs locaux ;

-Subventions à des associations de centres sportifs ;

-Subvention à l’accord partiel élargi sur le sport ;

- Subvention dans le cadre de la formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives ;
- Montants accordés pour les stages sportifs durant les vacances scolaires ;
- Montants accordés pour soutenir les manifestations sportives (dont celles pilotées par le centre de formation, le Tour de la Région wallonne, l'équipe cycliste Wallonie-Bruxelles) ;
- Montants accordés dans le cadre de l'évaluation et de l'encadrement des sportifs de haut niveau.

D.O. 27 – Arts plastiques

Programme 1 – Arts plastiques

- Subventions conventionnées, récurrentes ou extraordinaires à des Centres ou associations d'art contemporain ;
- Subventions conventionnées ou ponctuelles à l'édition et à la diffusion en arts plastiques et visuels ;
- Bourses, subventions ponctuelles, conventions et aide à l'équipement aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion du design et de la Mode ;
- Acquisition d'œuvres relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain ;
- Bourses et subventions de création et de production d'artistes ;
- Subventions en vue de la participation aux expositions de prestige ;
- Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) – Musée des arts contemporains du grand Hornu et aux autres institutions muséales privées reconnues.

D.O. 28 – Décentralisation culturelle

Programme 1 – Centres culturels

- Subvention pour les frais de fonctionnement et de rémunération du personnel de l'Association des Centres Culturels (ACC), de l'ASTRAC et la CCB ;
- Subventions extraordinaires et de fonctionnement aux centres culturels wallons et bruxellois

Programme 2 – PointCulture

- Subvention à l'ASBL PointCulture et subventions liées à la cession des centres de prêts de PointCulture.

D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en Education, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation – Relations internationales

Programme 1 – Subsistance Administration – Personnel de l'Enseignement

-Allocations et subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement ainsi que de la formation des Directeurs.

Programme 3 – initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur

-Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Programme 4 – Recherches en éducation – Pilotage interréseaux – Activités pédagogiques interréseaux – Orientation – Divers

-Subventions octroyées en liaison avec la politique de l'enseignement et le soutien d'initiatives variées qui permettent d'enrichir l'offre de découvertes notamment dans l'éducation à l'environnement, la citoyenneté et l'humanisme, la promotion des sciences, des langues (y compris celle des signes) et de la créativité, l'accrochage scolaire et les perspectives dans le monde du travail, le bien-être et la prévention notamment en matière d'assuétudes ;

-Subvention pour le renforcement et la généralisation de l'EVRAS – Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé ;

-Subvention au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour la participation de la Communauté française à l'enquête internationale I.E.A. - PIRLS;

-Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation ;

-Subvention dans le cadre d'appels à projets pour des initiatives d'apprentissages de "gestes qui sauvent la vie".

-Subventions en faveur des processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement ;

-Subventions octroyées pour des projets pilotes en matière d'enseignement ;

-Subventions favorisant l'intégration et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement.

-Subventions ou appels à projet ; en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées, destinés à des expériences pilotes proposant des repas de qualité nutritionnelles à la base de produits locaux.

- Subventions ou appels à projets en matière de démocratie scolaire, d'activités citoyennes et de lutte contre le harcèlement à l'école ;

- Subvention à la Maison des maths et du numérique ASBL ;

- Subventions relatives aux initiatives en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire ;

- Subventions aux projets menés dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement en alternance ;

Programme 5 – Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d’enseignement – Divers

- Cotisation au consortium European Schoolnet (participation de la Communauté française au réseau européen d’écoles) ;
- Subventions à l’Association Européenne des Enseignants ;
- Dépenses de toute nature relative à l’enseignement supérieur.

Programme 6 – Enseignement supérieur – Recherche scientifique – Administration

- Interventions, subventions et contributions diverses en lien avec l’enseignement supérieur.
- Subvention à l’ASBL Eurometropolitan E-Campus
- Subventions en faveur des Maisons des Langues de Liège et de Louvain-la-Neuve ;

Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

- Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG

Programme 9 – Discriminations positives dans l’enseignement obligatoire

- Subventions en faveur d’actions d’éducation interculturelle et d’expériences pédagogiques en matière pluriculturelle.

D.O. 45 – Recherche scientifique

Programme 1 – Subventions ASBL ou assimilés

- Subventions à l’Institut historique belge de Rome et à l’Ecole française d’Athènes ;
- Subvention à l’AUF (Agence universitaire de la Francophonie) ;
- Subventions au Centre de Recherche en Mathématique (CREM) ;
- Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques ;
- Subventions à l’université des aînés ;
- Subventions aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay ;
- Subvention au Centre de recherche et d’information socio-politique (CRISP).

Programme 2 – Subventions diverses

- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle ;

-Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques ;

-Subventions à l'Institut Wallonie-Bruxelles d'évaluation des choix technologiques.

Programme 3 – Subventions recherche fondamentale

-Prix et bourses de voyage et voyage d'étudiants en groupe

-Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques en ce compris l'organisation du printemps des sciences ;

-Subventions aux associations de parents et d'étudiants ;

-Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'O.C.D.E ;

-Soutien aux infrastructures de recherche ;

-Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS.

D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 2 – Subventions diverses

-Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des missions à l'étranger, des frais de colloques et des frais de fonctionnement divers de l'institution ;

-Subvention en faveur du Collège Belgique.

D.O. 50 – Affaires pédagogiques et pilotage de l'Enseignement de la Communauté française

Programme 2 – Pilotage – Structures – Programmes – Activités de Formation, Recherches et information – Etablissements de la Communauté française

-Subventions en faveur de recherches et d'études ;

-Subvention à l'ASBL «Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.)» ;

-Subvention à l'ASBL « Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté ».

D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire

Programme 7 – Fonctionnement des écoles primaires

-Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française.

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

-Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à l'innovation pédagogique ;

-Subventions à des projets particuliers en faveur de l'enseignement fondamental notamment dans le domaine d'actions d'éducation culturelle, environnementale, artistique.

Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite

- Subventions aux ISP/ESP
- Subvention dans le cadre du projet Décolâge.

D.O. 52 – Enseignement secondaire

Programme 9 – Discriminations positives – Divers

- Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et d'initiatives développées en vue de rencontrer les problèmes d'assuétudes, de violence dans les écoles et la mise en œuvre de mesures de discrimination positive ;
- Financement d'actions pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres, pour les relations entre les arts et le monde de l'enseignement, pour l'information à la solidarité et la démocratie ;
- Financement d'actions visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion linguistique ;
- Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise, notamment « Technofutur » ;
- Financement d'actions relatives à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et à la modernisation de l'équipement technique et professionnel des écoles, en ce compris le subventionnement du « Centre Zénobe Gramme » ;
- Subventions relatives aux manifestations pédagogiques et culturelles y compris l'attribution de prix ;
- Financement de la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel ;
- Subvention de l'ASBL Worldskills Belgium ;

D.O. 53 – Enseignement spécial

Programme 7 – Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques

- Subventions en faveur d'organismes soutenant les populations visées par l'Enseignement spécialisé, favorisant la compréhension de leurs problématiques ainsi que leur intégration.

D.O. 54 – Enseignement universitaire

Programme 1 – Universités de la Communauté

- Subventions au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.

Programme 2 – Universités libres

- Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.

Programme 3 – Subventions diverses

- Subventions au Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, au Centre universitaire de Charleroi et à l'Institut polytechnique de Charleroi.

Programme 4 – Enseignement universitaire

- Subventions au Conseil Interuniversitaire de la Communauté française ;
- Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire ;
- Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques ;
- Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante à Bruxelles ;
- Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire ;
- Bibliothèque virtuelle ou interuniversitaire coordonnée au Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) ;
- Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
- Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires ;
- Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles

Programme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles

- Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles ;
- Soutien à la recherche en Haute Ecole.

Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université

- Subventions de nature à favoriser le développement de l'Enseignement supérieur ;
- Subventions et dotations aux centres de ressources de l'éducation aux médias ;
- Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 56 – Enseignement de promotion sociale

Programme 8 – Initiatives transversales en Enseignement de promotion sociale

- Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives.
- Actions diverses en matière de validation des compétences en promotion sociale dont le subventionnement du « Consortium de validation des compétences » ;

- Dépenses de toute nature en matière d'enseignement de promotion sociale ;
- Dépenses en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale.

D.O. 57 – Enseignement artistique

Programme 2 – Initiatives et subventions diverses

- Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement à l'Académie d'été de Wallonie ;
- Subventionnement de la Formation en cours de carrière ;
- Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique.

Programme 4 – Fonctionnement des établissements d'Enseignement supérieur

- Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique ;
- Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique (Enseignement officiel et libre subventionnés).

Programme 8 – Fonctionnement des établissements d'Enseignement à horaire réduit

- Subventions pour des expérimentations pédagogiques dans les établissements d'Enseignement à horaire réduit officiels subventionnés et libres subventionnés.

Programme 9 – Equipements

- Equipement des écoles supérieures des arts.

D.O. 58 – Enseignement à distance

Programme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche

- Subventions diverses dans le cadre d'initiatives nouvelles ou en relation avec la politique de l'enseignement à distance.

Programme 3 – Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance

- Fonds budgétaire destiné à la réalisation de programme d'action ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance.

CHAPITRE VII - Dispositions particulières

Article 22

Par dérogation au décret du 20 décembre 2011, les crédits de l'AB 01.01.21 de la D.O. 19 et de l'AB 01.02.40 de la DO 40 peuvent alimenter l'article 49.32 des recettes courantes générales, à hauteur du coût des formations organisées dans l'enseignement de promotion sociale.

Article 23

Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française et les opérations de versements au Fonds Ecureuil des excédents de trésorerie telles que prévues à l'art 18 § 2 du décret relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations financières.

Article 24

Le compte financier – Préfinancement Communauté française – de l'Agence Fonds social européen peut se trouver en situation débitrice afin d'assurer un préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires de crédits du Fonds Social Européen dans les limites du budget arrêté par cet organisme.

Article 25

La quote-part employeur pour la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle inscrite aux AB 43.23.53, 44.23.55, 41.23.70, 43.23.72 et 44.23.74 de la D.O. 51 ; 41.23.50, 43.23.53, 44.23.55 et 41.23.70 de la D.O. 52 ; 41.23.50, 43.23.53 et 44.23.56 de la D.O. 53 et 41.23.50, 43.23.54 et 44.23.55 de la D.O. 56 peut être versée directement à l'article 49.39 des recettes courantes générales.

Article 26

Le Gouvernement est autorisé à garantir, à concurrence de 8.975.175,00 euros, représentant le coût des travaux (TVA et honoraires compris, révisions contractuelles non comprises) et d'équipement, les emprunts contractés par l'ASBL « Le Palace », en vue d'y aménager un complexe cinématographique sis Boulevard Anspach à Bruxelles. Par ailleurs, le Gouvernement peut octroyer à l'ASBL « Le Palace » une subvention destinée à couvrir les remboursements du capital et des intérêts et/ou destinée à financer des travaux et équipements.

Article 27

Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants visés aux articles 58 et suivants de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement peuvent être imputés sur les A.B. relatifs au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Article 28

En vue de confier la gestion financière de certaines activités au Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au contrôle internes des Cabinets, le Gouvernement de la Communauté française est

autorisé à y installer un trésorier à désigner par le Ministre du Budget sur proposition du Ministre-Président et justiciable de la Cour des comptes. Ce trésorier est autorisé à effectuer des dépenses en relation avec l'octroi des titres repas.

Article 29

Le Gouvernement est autorisé à effectuer toute dépense résultant de l'accord de collaboration conclu le 15 octobre 2001 entre Cisco Networking Academy et le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions à concurrence de 55 millions d'euros à partir de l'A.B. 01.03.83 de la D.O. 56.

Article 30

En dérogation au décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale et conformément à l'accord de Coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles Capitale, conclu à Bruxelles le 2 février 2005, le Gouvernement est autorisé à affecter 20.000 périodes B aux établissements de l'Enseignement de Promotion sociale participant à des actions d'alphabétisation.

Article 31

Le Ministre-Président de la Communauté française est autorisé à verser à la Région wallonne la contribution financière de la Communauté française au suivi administratif du Plan Stratégique Transversal « Développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire » ainsi que dans le cadre de la mise en place de synergies statistiques entre la Région et la Communauté.

Article 32

En 2019, le Gouvernement est autorisé à mettre à charge des crédits du Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française, le montant du loyer du bâtiment Flagey abritant la faculté d'architecture de l'ULB.

Article 33

Le report des engagements annuellement garantis et non réalisés à charge de l'AB 01.06.01 de la D.O. 44 sera assuré vers l'année suivant celle au cours de laquelle l'engagement budgétaire était initialement prévu.

Article 34

Le Gouvernement est autorisé à garantir, à concurrence de 650.000 euros (T.V.A. et honoraires compris), le remboursement en capital, intérêt et accessoires de l'emprunt contracté par l'association sans but lucratif « Centre sportif et culturel des Fourons » pour une durée de 25 années en vue de l'acquisition, à des fins scolaires, d'un bâtiment scolaire appartenant à la Commune de Fourons-Saint-Martin sis à 3790 Rue Saint-Martin, n° 20.

Dans le cas où la garantie de la Communauté française serait activée, le montant pour lequel il serait fait appel à cette garantie sera déduit des subventions versées par la Communauté française à l'association sans but lucratif précitée.

Article 35

Les dépenses à charge de l'AB 01.08.01 de la DO 44 ne peuvent concerner que le financement ou le subventionnement de solutions rapides en attendant la création de places notamment celles dans le cadre des appels à projets pour la création de places. Ces solutions rapides pourront concerner notamment l'achat ou la location de classes modulaires, le recyclage et customisation des pavillons modulaires du plan d'urgence, la location et l'aménagement de bâtiments. Cet AB ne pourra concerner que des dépenses pour des projets situés dans une zone en tension démographique déterminées conformément au décret du 19 juillet 2017 relatif à l'offre de places dans les zones en tension démographique, aux subsides en matière de bâtiments scolaires, au programme prioritaire de travaux et au subventionnement des établissements d'enseignement obligatoire

Article 36

Par dérogation aux dispositions du titre VII du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement est habilité à renoncer totalement ou partiellement aux indus réclamés à un pouvoir organisateur de l'enseignement subventionné, conformément à l'article 24 §2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, concernant des membres du personnel désignés, engagés ou admis au stage en violation des législations en vigueur. Le Gouvernement limitera la demande de remboursement d'indu à la différence entre le salaire de la fonction de sélection ou de promotion et celui de la fonction d'origine.

Article 37

Le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à engager et à liquider la dotation à la Commission communautaire française pour les matières culturelles, inscrite à la DO 20 AB 45.01.31, à hauteur de 10.101.000 euros.

CHAPITRE VIII - Organismes d'intérêt public

Article 38

Par dérogation aux contrats de gestion des organismes :

- la Dotation à verser à l'ONE pour l'année 2019 est de 454.563.000 euros,
- la Dotation à verser à l'ETNIC pour l'année 2019 est fixée à 60.083.000 euros,
- la Dotation à verser à la RTBF pour l'année 2019 est de 257.925.000 euros,
- la Dotation à verser à l'Institut de la Formation en cours de Carrière pour l'année 2019 est de 6.212.000 euros,
- la Dotation à verser à l'Office Francophone pour la Formation en Alternance pour l'année 2019 est de 158.000 euros,
- la Dotation à verser au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour l'année 2019 est de 2.800.000 euros.

Article 39

Est approuvé pour l'année budgétaire 2019 et annexé au présent décret, le budget de Wallonie-Bruxelles International.

CHAPITRE IX – Section particulière

Article 40

Par dérogation à l'article 4 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le présent article introduit une section particulière dans le budget composée de l'article suivant : 66.01.00 dont les recettes et les dépenses sont identiques et évaluées au montant de 3.662.693 euros.

Les recettes sont constituées par des apports de l'autorité fédérale calculés conformément à l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial du 3 avril 2014 et par des montants fixes. Les dépenses sont constituées par des versements aux entités visées au même article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial. Le détail des flux figure en annexe 2 du présent décret.

Pour assurer le respect de l'article 7 § 5 du décret spécial du 3 avril 2014, les dépenses effectuées sur l'article 66.01 peuvent engagées, liquidées et payées en l'absence de perception des recettes correspondantes mais dans la limite des créances mensuelles que la Communauté détient sur l'autorité fédérale.

CHAPITRE X - Services administratifs à comptabilité autonome

Article 41

Pendant l'année budgétaire 2019, les opérations des services à gestion séparée des centres PMS et des établissements scolaires de l'enseignement sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Article 42

Les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont, des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continuée et du centre technique et pédagogique, à comptabilité autonome, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 43

Les prévisions de dépenses figurant au budget des services administratifs à comptabilité autonome autres que l'enseignement annexés au présent décret sont considérées comme des crédits non limitatifs.

Les dépenses imputées sur ces crédits ne peuvent toutefois pas dépasser le montant global des recettes.

Article 44

Sont approuvés et annexés au présent décret les budgets ajustés des services suivants :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- le budget de l'Agence Fonds social européen (F.S.E.) ;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- le budget du Musée royal de Mariemont ;
- le budget de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;
- le budget du Fonds de création de places ou de maintien de la capacité d'accueil dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire ;
- le budget agrégé des services administratifs à comptabilité autonome des établissements d'enseignement et assimilés :
 - o enseignement obligatoire : fondamental autonome, secondaire, spécialisé
 - o centres psycho-médicaux sociaux
 - o centres techniques de la Communauté française (Frameries-Tihange-Huy)
 - o instituts de promotion sociale
 - o internats autonomes supérieurs de la Communauté française
 - o centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française
 - o centres techniques agricole et horticole de la Communauté française (Gembloux- Strée).

CHAPITRE XI - Dispositions transitoires

Article 45

Par mesure transitoire, sont suspendues pendant l'année budgétaire 2019 les dispositions du décret du 20 décembre 2011 visées ci-après :

- l'article 9 § 2, 1° du titre III
- à l'article 15, les termes « Elle est intégrée à la comptabilité générale visée au titre IV »"
- les articles 24 §1^{er}, 25, alinéa 2 et 28 §2, 2° et 3° du titre III
- les articles 30, 32 §§§ 1er et 4, 34, 35, 36 et 38 §3 du titre IV

- l'article 43 du titre V

- les dispositions relatives à l'enregistrement de l'engagement juridique découlant notamment des articles 22 et 24.

Par mesure transitoire, à l'article 50, 1° du décret du 20 décembre 2011, les mots « de la comptabilité générale et » sont suspendus pour la durée de l'exercice budgétaire 2019.

Par mesure transitoire, les dispositions de l'article 52 § 1^{er} du décret du 20 décembre 2011 sont suspendues pour la durée de l'exercice budgétaire 2019.

Article 46

Par dérogation à l'article 9 de la loi de dispositions générales du 16 mai 2003 et aux articles 41 et 42 le compte général doit être établi et transmis à la Cour des comptes par le Gouvernement pour le 30 juin suivant la fin de l'année budgétaire écoulée.

Il comprend :

1° le compte d'exécution du budget établi conformément aux dispositions de l'article 29 dudit décret ;

2° le compte des variations du patrimoine établi au 31 décembre ;
Le compte des variations du patrimoine expose les modifications de l'actif et du passif. Les biens patrimoniaux y sont repris à leur valeur d'acquisition.

3° le compte de la trésorerie établi sur la base des comptes de gestion annuels des trésoriers

Le compte de la trésorerie expose les mouvements de trésorerie résultant des opérations budgétaires, des opérations liées au financement, ainsi que des opérations de gestion des fonds appartenant à des tiers.

Les montants y repris sont ceux arrêtés au 31 décembre de l'année comptable et budgétaire écoulée.

CHAPITRE XII - Dispositions liée à la structure du budget

Article 47

Les soldes des dépenses engagées demeurant à liquider déterminés conformément à l'article 28 § 2, 4 du décret du 20 décembre 2011 sont reportés de la structure du budget 2018 figurant dans les tables de transcodification en annexe aux A.B. ou F.B. figurant dans la structure du budget 2019 du même tableau de transcodification joint en annexe 1.

Bruxelles, le

Rudy DEMOTTE

Ministre-Président, en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

Alda GREOLI

Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias

Rachid MADRANE

Le Ministre de la jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Éducation

André FLAHAUT

Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Tableau de synthèse

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE I - Services généraux**DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française**

Programme 1 - Parlement

CE-CLL	28.822	28.822
--------	--------	--------

Programme 2 - Mediateur de la Communauté française

CE-CLL	1.080	1.080
--------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01

CE-CLL	29.902	29.902
--------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels

Programme 3 - Gouvernement de la Communauté française

CE-CLL	18.228	18.228
--------	--------	--------

Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française

CE-CLL	2.535	2.523
--------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06

CE-CLL	20.763	20.751
--------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques

Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

CE-CLL	3.622	3.622
--------	-------	-------

Programme 6 - Charges liées au Gouvernement

CE-CLL	431	431
--------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10

CE-CLL	4.053	4.053
--------	-------	-------

DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général

Programme 0 - Subsistance

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	110.453	111.653
	CE-CLNL	317.050	317.050
Programme 1 - Secretariat général			
	CE-CLL	6.260	6.260
	FBM	270	270
<i>Fonds des actions communautaires</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	270	270
	<i>Disponible</i>	270	270
	<i>Dépenses de l'année</i>	270	270
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif			
	CE-CLL	3.889	3.949
	FBM	15	15
<i>Prévention et lutte contre le dopage dans le sport</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	15	15
	<i>Disponible</i>	15	15
	<i>Dépenses de l'année</i>	15	15
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française			
	CE-CLL	52.848	56.298
	FBM	20.420	20.420
<i>Fonds Loterie nationale</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	20.419	20.419
	<i>Disponible</i>	20.419	20.419
	<i>Dépenses de l'année</i>	20.419	20.419
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds du délégué général aux droits de l'enfant</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	1	1
	<i>Disponible</i>	1	1
	<i>Dépenses de l'année</i>	1	1
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 4 - Initiative et interventions diverses - Culture-école			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	59	59
Programme 5 - Cabinets dissous			
	CE-CLL	567	567
Programme 7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement			
	CE-CLL	1.383	1.383
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française			
	CE-CLL	468	468
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11			
	CE-CLL	175.927	180.637
	CE-CLNL	317.050	317.050
	FBM	20.705	20.705
DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique			
Programme 1 - Informatique et bureautique			
	CE-CLL	62.301	62.301
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12			
	CE-CLL	62.301	62.301
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles			
Programme 0 - Subsistance			
	CE-CLL	35	35
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française			
	CE-CLL	29.234	28.216
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13			
	CE-CLL	29.269	28.251
DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen			
Programme 1 - Relations internationales			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	39.000	39.050
<i>Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne</i>			
Programme 2 - Actions du fonds social européen			
	CE-CLL	1.546	1.546
	FBM	1.000	1.000
<i>AMIF</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	1.000
		<i>Disponibles</i>	1.000
		<i>Dépenses de l'année</i>	1.000
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement			
	CE-CLL	2.135	2.135
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14			
	CE-CLL	42.681	42.731
	FBM	1.000	1.000
TOTAUX Chapitre I			
	CE-CLL	364.896	368.626
	CE-CLNL	317.050	317.050
	FBM	21.705	21.705

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	9	9
--------	---	---

Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales

CE-CLL	35.435	29.930
--------	--------	--------

Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

CE-CLL	30.870	11.865
--------	--------	--------

Fonds des infrastructures culturelles

Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport

CE-CLL	14.833	14.833
--------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15

CE-CLL	81.147	56.637
FBM	-	-

DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	7.883	7.883
--------	-------	-------

Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	315.085	315.139
FBM	12.973	12.973
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	60	60
<i>Disponible</i>	60	60
<i>Dépenses de l'année</i>	60	60
<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	12.830	12.830
<i>Disponible</i>	12.830	12.830
<i>Dépenses de l'année</i>	12.830	12.830
<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	83	83
<i>Disponible</i>	83	83
<i>Dépenses de l'année</i>	83	83
<i>Solde au 31 décembre</i>		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17		
CE-CLL	322.968	323.022
FBM	12.973	12.973

DIVISION ORGANIQUE 18 - Maisons de Justice

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	944	944
---------------	------------	------------

Programme 1 - Centre de surveillance électronique

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	4.725	4.725
	FBM	11	11
<i>Fonds relatif à la surveillance électronique</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	11
		<i>Disponible</i>	11
		<i>Dépenses de l'année</i>	11
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 2 - Aide spécialisée			
	CE-CLL	8	8
Programme 3 - Partenariats			
	CE-CLL	16.826	16.780
	FBM	6.794	6.794
<i>Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	6.794
		<i>Disponible</i>	6.794
		<i>Dépenses de l'année</i>	6.794
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18			
	CE-CLL	22.503	22.457
	FBM	6.805	6.805
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance			
Programme 1 - Office de la naissance et de l'enfance			
	CE-CLL	455.896	455.896
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance			
	CE-CLL	5.639	5.639
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19			
	CE-CLL	461.535	461.535

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 20 - Affaires générales - culture

Programme 0 - Subsistance

	CE-CLL	60.691	60.691
	FBM	838	838
<i>Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	838	838
	<i>Disponible</i>	838	838
	<i>Dépenses de l'année</i>	838	838
	<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 1 - Initiatives et interventions diverses

	CE-CLL	4.740	5.241
	FBM	118	118
<i>Fonds de soutien à la culture francophone</i>			
<i>Fonds budgétaire activité Europe Desk et projets internationaux</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	18	18
	<i>Disponible</i>	18	18
	<i>Dépenses de l'année</i>	18	18
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds de emploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	100	100
	<i>Disponible</i>	100	100
	<i>Dépenses de l'année</i>	100	100
	<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 3 - Commission Communautaire française

CE-CLL	10.101	10.101
--------	--------	--------

Programme 4 - Actions en matière de Culture à l'école

CE-CLL	2.429	2.429
--------	-------	-------

Programme 5 - Activités pluridisciplinaires

CE-CLL	9.193	9.179
--------	-------	-------

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 22 - Lettres, Livre et bibliothèques

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	112	112
---------------	------------	------------

Programme 1 - Lecture publique

CE-CLL	18.251	18.158
FBM	243	243

*Fonds budgétaire pour le centre de lecture publique de la
Communauté française*

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	243	243
<i>Disponible</i>	243	243
<i>Dépenses de l'année</i>	243	243
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 2 - Lettres et livre

CE-CLL	4.063	4.063
FBM	372	532

Fonds de l'édition du livre

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	362	517
<i>Disponible</i>	362	517
<i>Dépenses de l'année</i>	362	517
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Fonds d'aide à la diffusion

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	10	15
<i>Disponible</i>	10	15
<i>Dépenses de l'année</i>	10	15
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 3 - Langues régionales endogènes

CE-CLL	146	146
---------------	------------	------------

Programme 4 - Langue française

CE-CLL	278	278
---------------	------------	------------

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22		
CE-CLL	22.850	22.757
FBM	615	775
DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation		
CE-CLL	136	136
Programme 2 - Jeunesse		
CE-CLL	50.671	50.671
Programme 3 - Éducation permanente		
CE-CLL	35.389	35.389
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23		
CE-CLL	86.196	86.196
DIVISION ORGANIQUE 24 - Patrimoine culturel		
Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel		
CE-CLL	14.304	14.274
FBM	30	30
<i>Fonds budgétaire pour la protection, la conservation et la restauration de biens mobiliers, publics ou privés, classés</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	30
	<i>Disponibles</i>	30
	<i>Dépenses de l'année</i>	30
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 3 - Patrimoine et création		
CE-CLL	3.069	3.069
Programme 4 - Numérisation des patrimoines culturels		
CE-CLL	200	200
Programme 5 - Cinémathèque		
CE-CLL	204	204

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24		
CE-CLL	17.777	17.747
FBM	30	30
DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia		
Programme 0 - Subsistance		
CE-CLL	19	19
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses		
CE-CLL	9.315	9.315
FBM	2.184	2.184
<i>Fonds pour la transition numérique</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	2.184
	<i>Disponible</i>	2.184
	<i>Dépenses de l'année</i>	2.184
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 2 - Cinéma et vidéo		
CE-CLL	20.359	20.359
Programme 3 - Radio et télévision		
CE-CLL	294.255	294.255
FBM	1.580	1.580
<i>Fonds d'aide à la création radiophonique</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	1.580
	<i>Disponible</i>	1.580
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.580
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 4 - Presse		
CE-CLL	10.029	10.029
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25		
CE-CLL	333.977	333.977
FBM	3.764	3.764

DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 0 - Subsistance	CE-CLL	1.460	1.475
Programme 1 - Éducation physique et sport	CE-CLL	1.813	1.813
	FBM	18.127	18.127
<i>Fonds des sports - Activités</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		18.127	18.127
		<i>Recettes de l'année</i>	
		18.127	18.127
		<i>Disponibles</i>	
		18.127	18.127
		<i>Dépenses de l'année</i>	
		18.127	18.127
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 2 - Recherches et développement	CE-CLL	2.495	2.495
Programme 3 - Subventions diverses	CE-CLL	30.770	30.779
Programme 4 - Services sportifs extérieurs	CE-CLL	1.080	1.080
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26			
	CE-CLL	37.618	37.642
	FBM	18.127	18.127
DIVISION ORGANIQUE 27 - Arts plastiques			
Programme 1 - Arts plastiques	CE-CLL	6.167	6.167
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 27			
	CE-CLL	6.167	6.167
DIVISION ORGANIQUE 28 - Décentralisation culturelle			
Programme 0 - Subsistance	CE-CLL	39	39
Programme 1 - Centres culturels			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	20.306	20.306
Programme 2 - PointCulture	CE-CLL	6.240	6.240
Programme 3 - Créativité et pratiques artistiques en amateur	CE-CLL	3.266	3.266
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 28	CE-CLL	29.851	29.851
TOTAUX Chapitre II	CE-CLL	1.614.393	1.590.317
	FBM	43.270	43.430

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	3.653	3.653
Programme 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration	CE-CLL	6.233	6.233
Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante	CE-CLL	37	37
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	CE-CLL	26.752	26.752
	FBM	16.000	16.000
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	6.000	6.000
	<i>Disponibles</i>	6.000	6.000
	<i>Dépenses de l'année</i>	6.000	6.000
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	10.000	10.000
	<i>Disponibles</i>	10.000	10.000
	<i>Dépenses de l'année</i>	10.000	10.000
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	CE-CLL	38	38
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40			
	CE-CLL	127.650	127.650
	FBM	16.086	16.086
DIVISION ORGANIQUE 41 - Service général de l'Inspection			
Programme 1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel	CE-CLL	11.012	11.012
Programme 2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	2.076	2.076
Programme 3 - Service de conseil et de soutien pédagogique			
	CE-CLL	13.239	13.239
Programme 5 - Pilotage de l'enseignement			
	CE-CLL	5.307	5.307
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41			
	CE-CLL	31.634	31.634
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires			
Programme 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie			
	CE-CLL	183.598	164.381
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44			
	CE-CLL	183.598	164.381
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique			
Programme 0 - Subsistance administration			
	CE-CLL	34	34
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés			
	CE-CLL	1.095	1.095
Programme 2 - Subventions diverses			
	CE-CLL	380	380
Programme 3 - Subvention recherche fondamentale			
	CE-CLL	176.365	176.299
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45			
	CE-CLL	177.874	177.808

DIVISION ORGANIQUE 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	436	436
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement			
	CE-CLL	1.064	1.064
Programme 2 - Subventions diverses			
	CE-CLL	348	348
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46			
	CE-CLL	1.848	1.848
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations et Prêts d'etudes			
Programme 0 - Subsistance			
	CE-CLL	468	468
Programme 1 - Allocations et prêts			
	CE-CLL	66.559	66.559
	FBM	890	890
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983)</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	399
		<i>Disponible</i>	399
		<i>Dépenses de l'année</i>	399
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
<i>Fonds des prêts d'études</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	491
		<i>Disponible</i>	491
		<i>Dépenses de l'année</i>	491
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47			
	CE-CLL	67.027	67.027
	FBM	890	890

DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	137	137
Programme 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS	CE-CLL	91.314	91.314
Programme 5 - Fonctionnement des centres PMS	CE-CLL	9.498	9.498
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48	CE-CLL	100.949	100.949
DIVISION ORGANIQUE 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CE-CLL	258	258
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	CE-CLL	157	157
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française	CE-CLL	931	931
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française	CE-CLL	1.048	1.048
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française	CE-CLL	3.914	3.914
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	CE-CLL	1.257	1.257
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	CE-CLL	7.761	7.761
Programme 7 - Centre des technologies agronomiques de Strée			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	391	391
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	CE-CLL	635	635
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50	CE-CLL	16.352	16.352
DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CE-CLL	97	97
Programme 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental	CE-CLL	36.061	36.061
Programme 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental	CE-CLL	7.295	7.295
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	CE-CLL	624.327	624.327
Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles			
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	CE-CLL	1.291.414	1.291.414
Programme 7 - Fonctionnement des écoles fondamentales	CE-CLL	257.367	257.367
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	CE-CLL	253	253
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	CE-CLL	11.557	11.557
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51	CE-CLL	2.228.371	2.228.371

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	692	692
---------------	------------	------------

Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice

CE-CLL	2.368.800	2.368.800
---------------	------------------	------------------

Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice

CE-CLL	340.378	340.378
---------------	----------------	----------------

Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance

CE-CLL	64.891	64.891
---------------	---------------	---------------

Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance

CE-CLL	1.363	1.363
---------------	--------------	--------------

Programme 8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

CE-CLL	17.331	17.331
---------------	---------------	---------------

Programme 9 - Discriminations positives - divers

CE-CLL	18.392	18.322
FBM	4.000	6.142

Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	-	2.142
<i>Disponibles</i>	-	2.142
<i>Dépenses de l'année</i>	-	2.142
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	4.000	4.000
<i>Disponibles</i>	4.000	4.000
<i>Dépenses de l'année</i>	4.000	4.000
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52		
CE-CLL	2.811.847	2.811.777
FBM	4.000	6.142
DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CE-CLL	49	49
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé		
CE-CLL	569.848	569.848
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé		
CE-CLL	51.731	51.731
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
CE-CLL	2.965	2.965
Programme 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques		
CE-CLL	75	75
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses		
CE-CLL	26	26
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53		
CE-CLL	624.694	624.694
DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire		
Programme 0 - Contrôle des universités		
CE-CLL	1.813	1.813
Programme 1 - Universités de la Communauté		
CE-CLL	273.112	273.112
Programme 2 - Universités libres		
CE-CLL	523.312	523.312
Programme 3 - Subventions diverses		

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 4 - Enseignement universitaire	CE-CLL	31.279	31.279
Programme 5 - Rémunération du personnel	CE-CLL	1.640	1.640
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54	CE-CLL	831.156	831.156
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CE-CLL	23	23
Programme 4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	CE-CLL	11.827	11.827
Programme 5 - Fonctionnement des hautes écoles	CE-CLL	483.057	483.057
Programme 6 - Dépenses de personnel des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-catégories de Hautes Écoles transférés à l'Université	CE-CLL	9.261	9.261
Programme 7 - Enseignement supérieur hors université	CE-CLL	1.204	1.204
Programme 8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université	CE-CLL	12.882	12.882
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	2.463	2.463
FBM	2.456	2.456
<i>Fonds relatifs aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	2.456
	<i>Disponible</i>	2.456
	<i>Dépenses de l'année</i>	2.456
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55		
CE-CLL	520.717	520.717
FBM	2.456	2.456
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CE-CLL	130	130
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale		
CE-CLL	200.710	200.710
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de promotion sociale		
CE-CLL	7.170	7.170
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
CE-CLL	1.040	1.040
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers		
CE-CLL	1.446	1.446
Programme 8 - Initiatives transversales en matière d'Enseignement de promotion sociale		
CE-CLL	2.316	2.316
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56		
CE-CLL	212.812	212.812

DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	52	52
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses	CE-CLL	344	344
Programme 3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	CE-CLL	71.654	71.654
Programme 4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	CE-CLL	9.871	9.871
Programme 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	CE-CLL	97.953	97.953
Programme 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	CE-CLL	3.231	3.231
Programme 9 - Equipements	CE-CLL	148	148
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57	CE-CLL	183.253	183.253
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance			
Programme 0 - Subsistance - enseignement et recherche	CE-CLL	2.324	2.324
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance	FBM	164	164
<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	164	164
	<i>Disponible</i>	164	164
	<i>Dépenses de l'année</i>	164	164
	<i>Solde au 31 décembre</i>		

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58		
CE-CLL	2.324	2.324
FBM	164	164
TOTAUX Chapitre III		
CE-CLL	8.122.106	8.102.753
FBM	23.596	25.738

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française			
DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe			
Programme 0 - Subsistance administration	CE-CLL	521	521
Programme 1 - Service de la dette directe	CE-CLL	195.724	195.724
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85	CE-CLL	196.245	196.245
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires			
Programme 1 - Service de la dette indirecte	CE-CLL	23	23
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86	CE-CLL	23	23
TOTAUX Chapitre IV	CE-CLL	196.268	196.268

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

	CE-CLL	478.300	478.300
<hr/>			
	TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90	478.300	478.300
<hr/>			
	TOTAUX Chapitre V	478.300	478.300

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

TOTAL GÉNÉRAL

CE-CLL	10.775.963	10.736.264
CE-CLNL	317.050	317.050
FBM	88.571	90.873

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

- Mi = Ministre ordonnateur :** 31 Rudy DEMOTTE : Ministre-Président, en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
32 Alda GREOLI : Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance
33 Jean-Claude MARCOURT : Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias
34 Rachid MADRANE : Le Ministre de la jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,
35 Marie-Martine SCHYNS : Ministre de l'Éducation
36 André FLAHAUT : Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
37 (pour mémoire) Isabelle SIMONIS : Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

- Ad = Code Administration :** 0 Cabinets ministériels - Dotation Parlement
1 Secrétariat général
2 Administration générale de l'Enseignement
3 Administration générale du Sport
4 Administration générale de la Culture
5 Administration générale de l'Aide à la jeunesse
6 Administration générale des Maisons de justice
7 Secrétariat du Gouvernement
8 Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

DO = Division organique

AB = Article de base

PA = Programme - Activité

CD = Check digit

Cé = Codes économiques

- Ge = Code Genre :** 1 Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
2 Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
3 Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
4 Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)

- Cr = Nature des crédits :** Ce = Crédits d'engagement
CII = Crédits de liquidation limitatifs
CInI = Crédits de liquidation non limitatifs
Fbm = Fonds budgétaires moyens

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 01														
DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE														
PROGRAMME 1 PARLEMENT														
11 - Charges diverses														
31	1	01	41.10	11	35	4110	4	CE-CLL	Dotation au Parlement de la Communauté française	28.680	28.680	28.822	28.822	
Totaux activité 11														
Totaux programme 1										CE-CLL	28.680	28.680	28.822	28.822
Totaux programme 1										CE-CLL	28.680	28.680	28.822	28.822
PROGRAMME 2 MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE														
20 - Fonctionnement														
31	1	01	41.10	20	44	4110	4	CE-CLL	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.075	1.075	1.080	1.080	
Totaux activité 20														
Totaux programme 2										CE-CLL	1.075	1.075	1.080	1.080
Totaux programme 2										CE-CLL	1.075	1.075	1.080	1.080
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01										CE-CLL	29.755	29.755	29.902	29.902

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 06														
CABINETS MINISTÉRIELS														
PROGRAMME 3														
GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE														
31 - Cabinet du Ministre-Président en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes														
31	0	06	11.01	31	87	1111	3	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	127	127	129	129	
						1112								
						1120								
						1131								
31	0	06	11.02	31	90	1111	3	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.070	3.070	3.090	3.090	
						1112								
						1120								
						1131								
31	0	06	11.04	31	96	1111	3	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	125	125	125	125	
						1112								
						1120								
						1131								
						1140								
31	0	06	12.06	31	14	1212	1	CE-CLL	Indemnité de logement	7	7	7	7	
31	0	06	12.19	31	53	1112	1	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	452	452	442	442	
						1211								
31	0	06	74.01	31	72	7410	1	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	82	82	30	30	
						7422								
Totaux activité 31														
										CE-CLL	3.863	3.863	3.823	3.823

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32 - Vice Présidente Ministre de la Culture et de l'Enfance														
32	0	06	11.01	32	88	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	0	0	0	0	
32	0	06	11.02	32	91	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.214	2.214	2.302	2.302	
32	0	06	11.04	32	97	1111 1112 1120 1131 1140	3	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	82	82	86	86	
32	0	06	12.06	32	15	1212	1	CE-CLL	Indemnités de logement	0	0	0	0	
32	0	06	12.19	32	54	1112 1211	1	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	649	649	559	559	
32	0	06	74.01	32	73	7410 7422	1	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	28	28	28	28	
Totaux activité 32														
										CE-CLL	2.973	2.973	2.975	2.975
33 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	0	06	11.01	33	89	1111	1	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	127	127	129	129	
						1112								
						1120								
						1131								
33	0	06	11.02	33	92	1111	3	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.582	2.582	2.622	2.622	
						1112								
						1120								
						1131								
33	0	06	11.04	33	01	1111	3	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	160	160	160	160	
						1112								
						1120								
						1131								
33	0	06	12.06	33	16	1212	1	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	7	7	
33	0	06	12.19	33	55	1112	1	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	267	267	267	267	
						1211								
33	0	06	74.01	33	74	7410	1	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	127	127	125	125	
						7422								
Totaux activité 33														
										CE-CLL	3.270	3.270	3.310	3.310
34 - Cabinet du Ministre de la jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale														
34	0	06	11.01	34	90	1111	3	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	127	127	129	129	
						1112								
						1120								
						1131								

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
34	0	06	11.02	34	93	1111	3	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.124	2.124	2.122	2.122	
						1112								
						1120								
						1131								
34	0	06	11.04	34	02	1111	3	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	70	70	70	70	
						1112								
						1120								
						1131								
34	0	06	12.06	34	17	1212	1	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	7	7	
34	0	06	12.19	34	56	1112	1	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	260	260	260	260	
						1211								
34	0	06	74.01	34	75	7410	1	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	40	40	40	40	
						7422								
Totaux activité 34														
										CE-CLL	2.628	2.628	2.628	2.628
35 - Cabinet de la Ministre de l'Education														
35	0	06	11.01	35	91	1111	1	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	127	127	129	129	
						1112								
						1120								
						1131								
35	0	06	11.02	35	94	1111	3	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.800	1.800	1.808	1.808	
						1112								
						1120								
						1131								
35	0	06	11.04	35	03	1111	3	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	105	105	110	110	
						1112								
						1120								
						1131								
						1140								

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	0	06	12.06	35	18	1212	1	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	7	7	
35	0	06	12.19	35	57	1112	1	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet 1211	254	254	251	251	
35	0	06	74.01	35	76	7410	1	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet 7422	18	18	4	4	
Totaux activité 35														
										CE-CLL	2.311	2.311	2.309	2.309
36 - Cabinet du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative														
36	1	06	01.01	36	02	1211	1	CE-CLL	Provision pour la reprise de compétences d'un Ministre démissionnaire	0	0	698	698	
36	0	06	11.01	36	92	1111	3	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre 1112 1120 1131	127	127	129	129	
36	0	06	11.02	36	95	1111	3	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet 1112 1120 1131	1.880	1.880	1.880	1.880	
36	0	06	11.04	36	04	1111	3	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel 1112 1120 1131 1140	100	100	100	100	
36	0	06	12.06	36	19	1212	1	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	7	7	
36	0	06	12.19	36	58	1112	1	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet 1211	300	300	300	300	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
36	0	06	74.01	36	77	7410 7422	1	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	71	71	69	69	
Totaux activité 36														
										CE-CLL	2.485	2.485	3.183	3.183
37 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances														
37	0	06	11.01	37	93	1111 1112 1120 1131	1	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	127	127	0	0	
37	0	06	11.02	37	96	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.940	1.940	0	0	
37	0	06	11.04	37	05	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	100	0	0	
37	0	06	12.06	37	20	1212	1	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	0	0	
37	0	06	12.19	37	59	1112 1211	1	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	281	281	0	0	
37	0	06	74.01	37	78	7410 7422	1	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	30	30	0	0	
Totaux activité 37														
										CE-CLL	2.485	2.485	0	0

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 3														
										CE-CLL	20.015	20.015	18.228	18.228
PROGRAMME 9														
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE														
91 - Loyers - Frais de fonctionnement														
31	1	06	01.01	91	57	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	0	0	0	0	
						1211								
31	1	06	11.02	91	53	1111	3	CE-CLL	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	0	0	0	0	
						1112								
						1120								
						1131								
						1133								
31	1	06	12.01	91	59	1211	1	CE-CLL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	217	217	217	217	
34	1	06	12.02	91	62	1211	1	CE-CLL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	0	0	0	0	
31	1	06	12.03	91	65	1211	1	CE-CLL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	17	17	17	17	
31	1	06	12.04	91	68	1211	1	CE-CLL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	624	624	624	624	
31	1	06	12.05	91	71	1211	1	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	571	571	600	600	
31	1	06	12.06	91	74	1212	1	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	592	592	600	600	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31	1	06	12.07	91	77	1211	1	CE-CLL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	443	443	461	449	
31	1	06	12.22	91	25	1211	1	CE-CLL	Paiement de primes d'assurances	13	13	16	16	
Totaux activité 91														
										CE-CLL	2.477	2.477	2.535	2.523
Totaux programme 9														
										CE-CLL	2.477	2.477	2.535	2.523
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06														
										CE-CLL	22.492	22.492	20.763	20.751

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 10

SERVICE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 5

SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS

51 - Dépenses de personnel

31	8	10	11.01	51	21	1112 1120 1131	3	CE-CLL	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	33	33	40	40	
31	8	10	11.02	51	24	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	538	538	539	539	
31	8	10	11.03	51	27	1111 1112 1120 1131 1140	1	CE-CLL	Charges liées à la fin de la législature	0	0	2.900	2.900	
31	8	10	11.04	51	30	1112 1120 1131 1140	3	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	36	36	30	30	
31	8	10	11.05	51	33	1112	1	CE-CLL	Remboursement pécule de vacances	0	0	0	0	
Totaux activité 51										<hr/>				
										CE-CLL	607	607	3.509	3.509

52 - Frais de fonctionnement

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31	8	10	12.04	52	40	1211	1	CE-CLL	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	0	0	0	0	
31	8	10	12.05	52	43	1211	3	CE-CLL	Cotisation au MEDEX et au service externe de prévention et de protection du travail	36	36	30	30	
31	8	10	12.07	52	49	1211	1	CE-CLL	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...)	0	0	0	0	
31	8	10	12.08	52	52	1211	1	CE-CLL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés	38	38	36	36	
31	8	10	12.09	52	55	1211	1	CE-CLL	Frais de fonctionnement du SePAC	24	24	24	24	
31	8	10	12.10	52	58	1211	1	CE-CLL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés	0	0	0	0	
31	8	10	74.01	52	07	7410 7422	1	CE-CLL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	9	9	23	23	
Totaux activité 52														
										CE-CLL	107	107	113	113
Totaux programme 5														
										CE-CLL	714	714	3.622	3.622

PROGRAMME 6
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT

60 - Dépenses de personnel

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31	8	10	11.02	60	33	1111	3	CE-CLL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	100	100	100	100	
						1112								
						1120								
						1131								
31	8	10	11.04	60	39	1112	3	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	20	20	20	20	
						1120								
						1131								
						1140								
Totaux activité 60														
										CE-CLL	120	120	120	120
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information														
31	7	10	12.08	61	61	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	211	211	211	211	
31	7	10	12.19	61	94	1211	1	CE-CLL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	90	90	90	90	
31	7	10	74.02	61	19	7422	1	CE-CLL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	10	10	10	10	
Totaux activité 61														
										CE-CLL	311	311	311	311
Totaux programme 6														
										CE-CLL	431	431	431	431
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10														
										CE-CLL	1.145	1.145	4.053	4.053

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 11													
AFFAIRES GÉNÉRALES - SecrÉTARIAT GÉNÉRAL													
PROGRAMME 0													
SUBSISTANCE													
01 - Dépenses de personnel													
36	1	11	01.01	01	05	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	68	68	88	88
36	1	11	01.02	01	08	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	30	30	235	235
36	1	11	11.03	01	04	1111 1112 1120 1131 1133	3	CE-CLNL	Personnel statutaire	154.580	154.580	164.994	164.994
36	1	11	11.04	01	07	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLNL	Personnel autre que statutaire	143.763	143.763	152.056	152.056
36	1	11	11.05	01	10	1132	3	CE-CLL	Indemnités de préavis	650	650	650	650
36	1	11	11.09	01	22	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel détaché - Remboursement de traitements	525	525	563	563
36	2	11	11.10	01	25	1111 1112 1120 1131 1133	3	CE-CLL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	4.430	4.430	4.430	4.430

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
36	1	11	11.11	01	28	1111	3	CE-CLL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	4.700	4.700	4.700	4.700	
						1112								
						1120								
						1131								
						1133								
36	1	11	11.12	01	31	1112	3	CE-CLL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	5.408	5.408	5.620	5.620	
36	1	11	11.13	01	34	1211	1	CE-CLL	Remboursement de rémunérations de personnel détaché au sein de divers organismes	0	0	0	0	
36	1	11	11.40	01	18	1140	3	CE-CLL	Intervention dans les chèques-repas	7.100	7.100	7.260	7.260	
36	1	11	33.50	01	52	3300	1	CE-CLL	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP)	0	0	0	0	
Totaux activité 01														
										CE-CLL	22.911	22.911	23.546	23.546
										CE-CLNL	298.343	298.343	317.050	317.050
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions														
36	1	11	01.01	02	06	1120	1	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	0	0	0	0	
36	1	11	01.02	02	09	0100	1	CE-CLL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	988	988	988	988	
						4511								
36	1	11	01.03	02	12	0100	1	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	0	0	11.678	11.678	
36	1	11	01.06	02	21	0100	1	CE-CLL	Provision d'index pour les organismes d'intérêt public	0	0	1.336	1.336	
36	1	11	01.07	02	24	0100	3	CE-CLL	Provision pour interruption de carrières	8.200	8.200	8.200	8.200	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	01.08	02	27	0100	3	CE-CLL	Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	1.000	1.000	1.000	1.000
36	1	11	01.12	02	39	0100	3	CE-CLL	Provision conjoncturelle	11.000	11.000	0	0
36	1	11	01.13	02	42	0100	1	CE-CLL	Dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques	0	0	0	0
			0300										
36	1	11	01.14	02	45	0100	1	CE-CLL	Provision en vue de l'application des articles 10.5 & 62 du contrat de gestion de la RTBF	0	0	0	0
36	1	11	01.18	02	57	0100	1	CE-CLL	Provision interdépartementale	0	0	0	0
36	1	11	01.19	02	60	0100	1	CE-CLL	Provision pour droits constatés identifiés en encours	1.000	5.000	1.000	1.000
36	1	11	01.20	02	63	0100	1	CE-CLL	Provision pour le secteur non-marchand - Négociations sectorielles 2017-2019	15.000	15.000	27.967	27.967
			4511										
36	1	11	11.31	02	89	1120	1	CE-CLL	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultance générale	0	0	0	0
			1211										
36	1	11	12.01	02	08	1211	1	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	0	0	0	0
36	1	11	12.02	02	11	1211	1	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien	10.551	10.551	8.052	8.586
36	1	11	12.03	02	14	1211	1	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique	3.166	3.166	150	716
36	1	11	12.04	02	17	1211	1	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions publications du département, formation professionnelle, habillement et autres	0	0	0	0

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
36	1	11	12.05	02	20	1112 1140 1211	3	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	3.532	3.532	3.694	3.694	
36	1	11	12.06	02	23	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	250	250	250	250	
36	1	11	12.07	02	26	1211	1	CE-CLL	Fournitures de biens et de services - frais de fonctionnement et achat de biens non durables	0	0	1.032	1.032	
36	1	11	12.09	02	32	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	79	79	89	89	
36	1	11	12.11	02	38	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement durable	0	0	0	0	
36	1	11	12.12	02	41	1211	1	CE-CLL	Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgétaire	0	0	375	125	
36	1	11	12.13	02	44	1211	1	CE-CLL	Plate-forme e-Procurement	60	60	40	40	
36	1	11	12.22	02	71	1211	1	CE-CLL	Paiement de primes d'assurance	275	275	279	279	
36	1	11	74.01	02	81	7410 7422	1	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	891	891	917	1.267	
Totaux activité 02														
										CE-CLL	55.992	59.992	67.047	68.247
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique														
36	1	11	12.01	03	09	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	2.500	2.500	2.700	2.700	
36	1	11	12.02	03	12	1211	1	CE-CLL	Assurances	42	42	42	42	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31	2	11	12.03	03	15	1211	3	CE-CLL	Dépenses en matière de contentieux dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	15	15	15	15	
36	1	11	34.01	03	13	3441	1	CE-CLL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	400	400	430	430	
Totaux activité 03														
										CE-CLL	2.957	2.957	3.187	3.187
04 - Affaires budgétaires et trésorerie														
36	1	11	12.01	04	10	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	60	60	60	60	
36	1	11	12.04	04	19	1211	4	CE-CLL	Accord de coopération Communauté française / Institut des Comptes Nationaux	6	6	6	6	
36	1	11	74.01	04	83	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	20	20	
Totaux activité 04														
										CE-CLL	86	86	86	86
05 - Action sociale														
36	1	11	12.02	05	14	4160	1	CE-CLL	Dépenses pour le développement et l'exploitation d'une crèche	0	0	100	100	
36	1	11	41.01	05	78	4160	3	CE-CLL	Subventions à l'ASBL Service social	1.420	1.420	1.361	1.361	
Totaux activité 05														
										CE-CLL	1.420	1.420	1.461	1.461
06 - Médecine du travail														
36	1	11	01.02	06	13	0100 1211 7422	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	50	50	50	50	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
36	1	11	01.03	06	16	0100	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	0	0	0	0	
36	1	11	12.34	06	14	1211	1	CE-CLL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	2.137	2.137	2.137	2.137	
36	1	11	12.36	06	20	1211	3	CE-CLL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	34	34	34	34	
Totaux activité 06														
										CE-CLL	2.221	2.221	2.221	2.221
07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires														
31	1	11	01.01	07	11	0100	4	CE-CLL	Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues	27	27	27	27	
31	1	11	01.02	07	14	0100	4	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française	0	0	1.516	1.516	
31	2	11	12.01	07	13	1211	3	CE-CLL	Jeton de présence et frais de représentation - Conseil communautaire des établissements de soins	3	3	3	3	
31	2	11	12.02	07	16	1211	3	CE-CLL	Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	537	537	537	537	
31	2	11	33.00	07	05	3300	4	CE-CLL	Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	10.505	10.505	10.505	10.505	
31	2	11	33.02	07	11	3300	3	CE-CLL	Subvention à la société scientifique de médecine générale	200	200	200	200	
31	2	11	74.01	07	86	7422	1	CE-CLL	Dépenses d'équipement liées à l'accueil des membres du personnel public fédéral pour les missions liées à l'agrément des professions de santé	5	5	5	5	
Totaux activité 07														
										CE-CLL	11.277	11.277	12.793	12.793

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
08 - Provisions - Fonds Ecuireuil														
36	1	11	01.01	08	12	0100	1	CE-CLL	Provision pour fin de législature	0	0	0	0	
36	1	11	01.02	08	15	0100	1	CE-CLL	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne	0	0	0	0	
36	1	11	12.01	08	14	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0	0	0	0	
36	1	11	41.42	08	10	4140	1	CE-CLL	Dotation au Fonds Ecuireuil	0	0	0	0	
36	1	11	41.43	08	13	4140	1	CE-CLL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecuireuil	62	62	62	62	
Totaux activité 08														
										CE-CLL	62	62	62	62
09 - Pertes résultant des déficits des comptes des services d'administration générale														
36	1	11	01.01	09	13	0100	1	CE-CLL	Remboursement de recettes indûment perçues les années antérieures	97	97	50	50	
36	1	11	34.41	09	42	3441	1	CE-CLL	Subventions en vue de couvrir les déficits	0	0	0	0	
Totaux activité 09														
										CE-CLL	97	97	50	50
Totaux programme 0														
										CE-CLL	97.023	101.023	110.453	111.653
										CE-CLNL	298.343	298.343	317.050	317.050

PROGRAMME 1
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
10 - Promotion de Bruxelles														
34	1	11	12.01	10	16	1211	1	CE-CLL	Frais de mission et de représentation du Ministre	0	0	0	0	
34	1	11	12.25	10	88	1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives aux publications, imprimés, enquêtes, à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'étude et à l'organisation d'évènements, d'actions ou d'initiatives concernant la promotion de Bruxelles	40	40	40	40	
34	1	11	33.01	10	11	3300	3	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	1.295	1.295	1.295	1.295	
34	1	11	41.03	10	89	4140	3	CE-CLL	Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles	115	115	115	115	
34	1	11	45.01	10	22	4534	3	CE-CLL	Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la promotion de Bruxelles	700	700	700	700	
Totaux activité 10														
										CE-CLL	2.150	2.150	2.150	2.150
11 - Secrétariat général - fonctionnement														
36	1	11	12.01	11	17	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	97	97	97	97	
36	1	11	12.24	11	86	1211	1	CE-CLL	Dépenses diverses, frais de représentation	23	23	23	23	
31	1	11	12.25	11	89	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coordination des politiques transversales	10	10	10	10	
36	1	11	74.01	11	90	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	0	0	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	130	130	130	130
12 - Information et recherches														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	1	11	01.01	12	16	0100 1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire	270	270	270	270	
31	1	11	12.32	12	14	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	195	195	195	195	
Totaux activité 12														
										CE-CLL	195	195	195	195
										FBM	270	270	270	270
13 - Académie Royale de médecine de Belgique														
36	1	11	12.01	13	19	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0	0	0	0	
31	1	11	33.02	13	17	1211	3	CE-CLL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101	101	101	101	
Totaux activité 13														
										CE-CLL	101	101	101	101
14 - E-Wallonie-Bruxelles Simplification														
36	1	11	41.01	14	87	4160	4	CE-CLL	Contribution au service commun "e-WBS"	2.381	2.381	2.943	2.943	
Totaux activité 14														
										CE-CLL	2.381	2.381	2.943	2.943
15 - Centre de documentation														
36	1	11	11.12	15	45	1112	3	CE-CLL	Indemnités pour chargés de mission	10	10	6	6	
36	1	11	12.01	15	21	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	27	35	35	
36	1	11	74.01	15	94	7422	3	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	0	0	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 15														
										CE-CLL	37	37	41	41
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse														
31	1	11	12.01	16	22	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193	193	193	
31	1	11	74.01	16	95	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	0	0	
Totaux activité 16														
										CE-CLL	193	193	193	193
17 - Cellule maltraitance														
34	1	11	12.32	17	19	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	190	190	190	190	
Totaux activité 17														
										CE-CLL	190	190	190	190
18 - Observatoire des politiques culturelles														
32	1	11	41.01	18	91	4130	3	CE-CLL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	173	173	173	173	
Totaux activité 18														
										CE-CLL	173	173	173	173
19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias														
33	1	11	12.02	19	28	1211	3	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	71	71	144	144	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 19														
										CE-CLL	71	71	144	144
Totaux programme 1														
										CE-CLL	5.621	5.621	6.260	6.260
										FBM	270	270	270	270
PROGRAMME 2														
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF														
20 - Action en matière de protection de la santé														
34	1	11	01.01	20	24	0100	3	1211	FBM	Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	15	15	15	15
34	1	11	12.36	20	34	1211	3		CE-CLL	Contrôle médico-sportif	424	424	454	514
34	1	11	12.38	20	40	1211	3		CE-CLL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212	212	212	212
34	1	11	33.01	20	21	3300	1		CE-CLL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	57	57	57	57
34	1	11	45.01	20	32	4550	3		CE-CLL	Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	0	0	120	120
34	1	11	74.01	20	02	7422	1		CE-CLL	Acquisition de matériel durable dans le cadre de la lutte contre le dopage	0	0	0	0
Totaux activité 20														
										CE-CLL	693	693	843	903
										FBM	15	15	15	15
21 - Formation - Recrutement - Sélection														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
36	1	11	01.02	21	28	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	54	54	64	64	
36	1	11	01.03	21	31	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	100	100	100	100	
36	1	11	01.04	21	34	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative	0	0	0	0	
36	1	11	01.05	21	37	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	245	245	434	434	
31	1	11	01.06	21	40	1211	1	CE-CLL	Initiatives pour la modernisation de la fonction publique et des services publics	0	0	0	0	
36	1	11	01.07	21	43	1211	3	CE-CLL	Dépense de toute nature pour le Centre d'expertise du numérique (CEN)	100	100	100	100	
36	1	11	12.01	21	27	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	40	40	40	40	
36	1	11	12.02	21	30	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine du développement des compétences	647	647	647	647	
36	1	11	41.02	21	97	4150	3	CE-CLL	Dotations à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	1.414	1.414	1.641	1.641	
36	1	11	74.01	21	03	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	20	20	
Totaux activité 21														
										CE-CLL	2.620	2.620	3.046	3.046
Totaux programme 2														
										CE-CLL	3.313	3.313	3.889	3.949
										FBM	15	15	15	15

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3													
INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE													
31 - Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté française													
31	1	11	01.01	31	35	0100	3	CE-CLL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité ainsi que d'appels à projets dans le cadre des commémorations du centenaire de la Guerre 14-18	810	810	810	810
						3300							
						4322							
						4430							
31	1	11	01.02	31	38	3300	3	CE-CLL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	1.995	1.995	2.044	2.044
						4312							
						4322							
31	1	11	12.10	31	64	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie	0	0	0	0
31	1	11	12.25	31	12	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la promotion et le rayonnement de la Communauté française, en Belgique et à l'étranger	127	127	127	127
31	1	11	31.01	31	14	3300	3	CE-CLL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	205	205	205	205
31	1	11	33.05	31	44	3300	3	CE-CLL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française en Belgique et à l'étranger	935	935	935	935

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31	1	11	33.10	31	59	3300	3	CE-CLL	Subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie	2.462	2.387	2.231	2.181	
31	1	11	33.51	31	85	3300	3	CE-CLL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	0	0	0	0	
31	1	11	41.01	31	07	4130	2	CE-CLL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	34	34	34	34	
31	1	11	41.02	31	10	4130	3	CE-CLL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	140	140	140	140	
31	1	11	41.03	31	13	4130	3	CE-CLL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	200	200	200	200	
31	1	11	85.01	31	15	8561	3	CE-CLL	Octroi de crédit de la Communauté française au fonds START	0	5.000	0	5.000	
Totaux activité 31										<hr/>				
										CE-CLL	6.908	11.833	6.726	11.676
32 - Egalité des chances														
31	1	11	01.01	32	36	3300	2	CE-CLL	Subventions pour les projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	700	700	600	600	
						4312								
						4322								
						4410								
31	1	11	01.02	32	39	3300	3	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles	516	516	516	516	
						4312								
						4322								
31	1	11	01.03	32	42	3300	3	CE-CLL	Initiative en matière de lutte contre le racisme	164	164	164	164	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31	1	11	01.04	32	45	3300	2	CE-CLL	Subventions aux initiatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes	300	300	400	400	
31	1	11	01.05	32	48	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour la mise en oeuvre d'expériences pilotes visant la gratuité de repas scolaires dans une optique d'égalité des chances	2.000	2.000	5.000	3.500	
31	1	11	01.06	32	51	3300	0	CE-CLL	Subventions pour des projets visant l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) à destination des jeunes	0	0	100	100	
31	1	11	12.30	32	28	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	152	152	152	152	
31	1	11	33.08	32	54	3300	1	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	0	0	0	0	
31	1	11	41.01	32	08	4130	2	CE-CLL	Financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion financière des Coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes	49	49	49	49	
31	1	11	41.02	32	11	4130	2	CE-CLL	Subventions aux Universités de la Communauté française pour des projets en matière d'égalité des chances	0	0	0	0	
31	1	11	44.01	32	35	4430	2	CE-CLL	Subventions aux Universités libres pour des projets en matière d'égalité des chances	0	0	0	0	
31	1	11	45.01	32	44	4540	4	CE-CLL	Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations	208	208	212	212	
Totaux activité 32														
										CE-CLL	4.089	4.089	7.193	5.693
33 - Communauté germanophone														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31	1	11	33.04	33	43	3300	4	CE-CLL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	75	75	75	75	
Totaux activité 33														
										CE-CLL	75	75	75	75
34 - Manifestations diverses														
34	1	11	12.71	34	56	1211	1	CE-CLL	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	0	0	0	0	
34	1	11	33.02	34	38	3300	1	CE-CLL	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	0	0	0	0	
36	4	11	33.03	34	41	3300	3	CE-CLL	Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB	1.500	1.500	0	0	
Totaux activité 34														
										CE-CLL	1.500	1.500	0	0
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation														
36	1	11	01.01	35	39	0100	3	CE-CLL	Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	3.430	3.430	6.436	6.436	
36	1	11	01.02	35	42	1211 7422 4140 3300	0	CE-CLL	Initiatives dans le domaine de l'éducation	0	0	23.265	23.265	
36	1	11	01.03	35	45	1111 1112 1120 1131	1	CE-CLL	Provision pour les traitements des conseillers en prévention	0	0	7.739	7.739	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
36	1	11	12.01	35	41	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour achats de biens non durables et de services dans le cadre du Pacte d'Excellence	30	30	10	10	
31	1	11	33.03	35	42	3300	3	CE-CLL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30	30	30	30	
36	1	11	74.01	35	17	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	26	26	0	0	
Totaux activité 35														
										CE-CLL	3.516	3.516	37.480	37.480
36 - Interventions diverses de la Loterie nationale														
31	1	11	01.01	36	40	0100 3300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	20.419	20.419	20.419	20.419	
Totaux activité 36														
										FBM	20.419	20.419	20.419	20.419
37 - Protection des droits de l'enfant														
31	1	11	01.01	37	41	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant	70	70	105	105	
31	1	11	01.02	37	44	0100 1211 3300	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions en relation avec les droits de l'enfant	1	1	1	1	
31	1	11	12.01	37	43	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	265	265	265	265	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31	1	11	33.01	37	38	3300	3	CE-CLL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	125	125	125	125	
Totaux activité 37														
										CE-CLL	460	460	495	495
										FBM	1	1	1	1
38 - Démocratie ou barbarie														
31	1	11	12.01	38	44	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux actions du service démocratie ou barbarie et aux actions du Conseil de la Transmission de la Mémoire	479	479	479	479	
31	1	11	12.02	38	47	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la commémoration du 75ème anniversaire de la Libération de la Belgique	0	0	300	300	
31	1	11	33.01	38	39	3300	1	CE-CLL	Subventions destinées à mettre en œuvre la commémoration du 75ème anniversaire de la Libération de la Belgique	0	0	0	0	
31	1	11	33.02	38	42	3300	3	CE-CLL	Subventions diverses en lien avec les actions du service Démocratie ou Barbarie (DOB)	100	175	100	100	
Totaux activité 38														
										CE-CLL	579	654	879	879
Totaux programme 3														
										CE-CLL	17.127	22.127	52.848	56.298
										FBM	20.420	20.420	20.420	20.420

PROGRAMME 4
INITIATIVE ET INTERVENTIONS DIVERSES - CULTURE-ÉCOLE

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
40 - Subventions														
36	1	11	33.04	40	50	3300	3	CE-CLL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	177	177	59	59	
Totaux activité 40														
										CE-CLL	177	177	59	59
Totaux programme 4														
										CE-CLL	177	177	59	59
PROGRAMME 5 CABINETS DISSOUS														
50 - Charges liées aux cabinets dissous														
31	1	11	11.03	50	53	1111	3	CE-CLL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	100	100	100	100	
31	1	11	11.06	50	62	1111	3	CE-CLL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	277	277	358	358	
31	1	11	11.07	50	65	1111	3	CE-CLL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge, y compris créances années antérieures	9	9	9	9	
31	1	11	12.02	50	59	1211	1	CE-CLL	Charges liées aux cabinets dissous	10	10	100	100	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 50														
										CE-CLL	396	396	567	567
Totaux programme 5														
										CE-CLL	396	396	567	567
PROGRAMME 7 CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT														
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires														
31	1	11	11.04	70	76	1111	3	CE-CLL	Rémunération du personnel autre que statutaire	1.258	1.258	1.258	1.258	
31	1	11	12.01	70	76	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	115	115	115	115	
31	1	11	12.06	70	91	1211	1	CE-CLL	Loyers	0	0	0	0	
31	1	11	74.01	70	52	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	10	10	
Totaux activité 70														
										CE-CLL	1.383	1.383	1.383	1.383
Totaux programme 7														
										CE-CLL	1.383	1.383	1.383	1.383
PROGRAMME 8 CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE														
80 - Cellule fiscale														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
36	1	11	11.01	80	77	1111	3	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	75	75	75	75	
						1112								
						1120								
						1131								
36	1	11	12.01	80	86	1211	1	CE-CLL	Frais de fonctionnement	21	21	21	21	
36	1	11	74.01	80	62	7410	1	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	10	10	10	10	
						7422								
Totaux activité 80														
										CE-CLL	106	106	106	106
81 - Cellule d'informations financières														
36	1	11	11.01	81	78	1111	1	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	170	170	0	0	
						1112								
						1120								
						1131								
36	1	11	12.01	81	87	1211	3	CE-CLL	Frais de fonctionnement	100	100	362	362	
36	1	11	74.01	81	63	7410	1	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	92	92	0	0	
						7422								
Totaux activité 81														
										CE-CLL	362	362	362	362
Totaux programme 8														
										CE-CLL	468	468	468	468
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11														
										CE-CLL	125.508	134.508	175.927	180.637
										CE-CLNL	298.343	298.343	317.050	317.050
										FBM	20.705	20.705	20.705	20.705

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 12														
INFORMATIQUE														
PROGRAMME 1														
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE														
14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles														
36	1	12	41.01	14	17	4140	4	CE-CLL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)	47.754	47.754	60.083	60.083	
Totaux activité 14														
										CE-CLL	47.754	47.754	60.083	60.083
15 - Expertise numérique														
31	2	12	01.01	15	46	1211 7422 4140	1	CE-CLL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	0	0	32	32	
32	4	12	01.02	15	49	1211 7422 4140	1	CE-CLL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	0	0	0	0	
33	2	12	01.03	15	52	1211 7422 4140	1	CE-CLL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	0	0	0	0	
34	3	12	01.04	15	55	1211 7422 4140	1	CE-CLL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	0	0	0	0	
35	2	12	01.05	15	58	1211 7422 4140	1	CE-CLL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	810	810	305	305	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
36	1	12	01.06	15	61	1211	1	CE-CLL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	0	0	1.881	1.881	
						7422								
						4140								
00	2	12	01.07	15	64	1211	1	CE-CLL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	0	0	0	0	
						7422								
						4140								
Totaux activité 15														
										CE-CLL	810	810	2.218	2.218
Totaux programme 1														
										CE-CLL	48.564	48.564	62.301	62.301
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12														
										CE-CLL	48.564	48.564	62.301	62.301

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 13													
GESTION DES IMMEUBLES													
PROGRAMME 0													
SUBSISTANCE													
01 - Biens, services et indemnités													
36	1	13	12.20	01	21	1211	3	CE-CLL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	35	35	35	35
Totaux activité 01													
CE-CLL										35	35	35	35
Totaux programme 0													
CE-CLL										35	35	35	35
PROGRAMME 1													
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE													
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française													
36	1	13	01.01	11	69	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature en lien avec le Pass	0	0	0	0
36	1	13	12.07	11	89	1211	3	CE-CLL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	880	888	1.244	1.252
36	1	13	72.32	11	25	7200 7422	3	CE-CLL	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	2.753	2.826	4.465	4.538
36	1	13	72.33	11	28	7200	1	CE-CLL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 11													
									CE-CLL	3.633	3.714	5.709	5.790
12 - Loyers, charges et énergies													
36	1	13	12.02	12	75	1211	1	CE-CLL	Charges locatives	0	0	1.484	951
36	1	13	12.03	12	78	1211	1	CE-CLL	Eau et énergies	0	0	3.121	2.555
36	1	13	12.06	12	87	1212	1	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	12.272	12.272	13.106	13.106
Totaux activité 12													
									CE-CLL	12.272	12.272	17.711	16.612
13 - Biens, services, assurances													
36	1	13	12.08	13	94	1211	1	CE-CLL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	0	0	0	0
36	1	13	12.22	13	39	1211	1	CE-CLL	Paiement de primes d'assurance	45	45	63	63
Totaux activité 13													
									CE-CLL	45	45	63	63
14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française													
36	1	13	22.21	14	30	2150	1	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	84	84	0	0
36	1	13	22.22	14	33	2150	1	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	29	29	10	10

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
36	1	13	22.23	14	36	2150	1	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	0	0	0	0	
36	1	13	22.24	14	39	2150	1	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	2	2	1	1	
36	1	13	71.01	14	23	9170	1	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	3.397	3.397	3.423	3.423	
36	1	13	71.02	14	26	9170	1	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surlet de Chokier"	2.065	2.065	2.071	2.071	
36	1	13	71.03	14	29	9170	1	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	3.035	3.035	0	0	
36	1	13	71.04	14	32	9170	1	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	246	246	246	246	
Totaux activité 14														
										CE-CLL	8.858	8.858	5.751	5.751
Totaux programme 1														
										CE-CLL	24.808	24.889	29.234	28.216
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13														
										CE-CLL	24.843	24.924	29.269	28.251

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 14													
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN													
PROGRAMME 1													
RELATIONS INTERNATIONALES													
11 - Wallonie Bruxelles International													
31	1	14	41.01	11	68	4140 4534	3	CE-CLL	Dotation à Wallonie Bruxelles International	36.804	36.804	38.215	38.215
31	1	14	41.02	11	71	4140 4534	3	CE-CLL	Dotation complémentaire à Wallonie-Bruxelles International (WBI)	0	0	0	0
Totaux activité 11													
CE-CLL										36.804	36.804	38.215	38.215
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales													
31	1	14	01.01	12	97	0100 1211 3300	1	CE-CLL	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2010	0	0	0	0
31	1	14	01.02	12	03	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en lien avec l'aide à la mobilité internationale des opérateurs de la Communauté française	0	0	0	0
31	1	14	12.71	12	18	1211	3	CE-CLL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	50	50	50	50
31	1	14	12.72	12	21	1211	1	FBM	Fonds budgétaire relatif aux activités organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles durant la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe	0	0	0	0
31	1	14	33.02	12	97	3300	3	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	202	202	202	252

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31	1	14	33.03	12	03	3300	0	CE-CLL	Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie	0	0	28	28	
31	1	14	41.01	12	69	4140 4524	4	CE-CLL	Dotation complémentaire au Bureau International Jeunesse (BIJ)	80	80	211	211	
31	1	14	52.01	12	71	5210	1	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	0	0	0	0	
Totaux activité 12														
										CE-CLL	332	332	491	541
										FBM	0	0	0	0
13 - Intervention en faveur de la Cocof														
31	1	14	45.01	13	09	4511	4	CE-CLL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294	294	294	294	
Totaux activité 13														
										CE-CLL	294	294	294	294
Totaux programme 1														
										CE-CLL	37.430	37.430	39.000	39.050
PROGRAMME 2														
ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN														
20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit														
31	1	14	12.01	20	10	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	9	9	9	9	
Totaux activité 20														
										CE-CLL	9	9	9	9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
22 - Actions et études diverses														
31	1	14	01.01	22	10	1211	1	CE-CLL	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	0	0	0	0	
31	1	14	01.02	22	13	0100 1211 3300	4	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions dans le cadre du Fonds Européen Asile, Migration et Intégration (AMIF)	1.000	1.000	1.000	1.000	
31	1	14	01.03	22	16	0100 1211 3300	4	CE-CLL	Provision interdépartementale pour la programmation des cofinancements européens	1.000	1.000	500	500	
31	1	14	12.11	22	42	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	59	59	59	59	
31	1	14	41.01	22	79	4130	1	CE-CLL	Dotation à l'agence FSE	0	0	978	978	
Totaux activité 22														
										CE-CLL	1.059	1.059	1.537	1.537
										FBM	1.000	1.000	1.000	1.000
Totaux programme 2														
										CE-CLL	1.068	1.068	1.546	1.546
										FBM	1.000	1.000	1.000	1.000

PROGRAMME 3

DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

**30 - Subventions - Cotisations et Interventions
diverses - Recherches et enquêtes -Participation aux
programmes européens**

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	14	01.03	30	24	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	10	10	10	10
						1111							
						1112							
						1120							
						1131							
						1211							
31	1	14	12.01	30	20	1211	3	CE-CLL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	128	128	128	128
33	1	14	12.02	30	23	1211	4	CE-CLL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21	21	21	21
31	1	14	33.07	30	33	1211	1	CE-CLL	Recherches et enquêtes - Relations internationales	0	0	0	0
						3530							
						3540							
31	1	14	35.40	30	53	3540	4	CE-CLL	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	154	154	154	154
31	1	14	41.03	30	93	4130	4	CE-CLL	Dotation à l'Agence AEF Europe	14	14	14	14
33	1	14	41.30	30	77	4130	3	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus	0	0	0	0
33	1	14	41.31	30	80	4130	3	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	90	90	90	90
33	1	14	41.32	30	83	4130	3	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	1.673	1.673	1.673	1.673
33	1	14	41.33	30	86	4130	3	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet AESI - langue germanique	45	45	45	45

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	1	14	41.34	30	89	4130	3	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet ASEM - DUO	0	0	0	0	
Totaux activité 30														
										CE-CLL	2.135	2.135	2.135	2.135
Totaux programme 3														
										CE-CLL	2.135	2.135	2.135	2.135
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14														
										CE-CLL	40.633	40.633	42.681	42.731
										FBM	1.000	1.000	1.000	1.000

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE I													
									CE-CLL	292.940	302.021	364.896	368.626
									CE-CLNL	298.343	298.343	317.050	317.050
									FBM	21.705	21.705	21.705	21.705

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 15

INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE

01 - Subsistance administration

32	1	15	12.01	01	18	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	5	5
----	---	----	-------	----	----	------	---	--------	---	---	---	---	---

32	1	15	74.01	01	91	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	4	4
----	---	----	-------	----	----	------	---	--------	---	---	---	---	---

Totaux activité 01

CE-CLL	9	9	9	9
---------------	----------	----------	----------	----------

Totaux programme 0

CE-CLL	9	9	9	9
---------------	----------	----------	----------	----------

PROGRAMME 1

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12 - Hôpitaux universitaires

31	1	15	01.01	12	27	0100 3300	3	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	10.000	10.000	0	0
----	---	----	-------	----	----	--------------	---	--------	--	--------	--------	---	---

31	1	15	01.02	12	30	3300 1211	1	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Charges du passé – Amortissements	0	0	0	0
----	---	----	-------	----	----	--------------	---	--------	--	---	---	---	---

31	1	15	01.03	12	33	3300 1211	1	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Charges du passé – Intérêts	0	0	0	0
----	---	----	-------	----	----	--------------	---	--------	--	---	---	---	---

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31	1	15	01.04	12	36	3300 1211	1	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien des installations	11.000	11.000	11.000	11.000	
36	1	15	01.05	12	39	0100 1211 3300	4	CE-CLL	Infrastructures hospitalières - Provision pour correction "année antérieure"	10.099	10.099	6.498	6.498	
31	1	15	12.01	12	29	1211	0	CE-CLL	Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière de gestion des hôpitaux universitaires	0	0	50	50	
31	1	15	41.31	12	89	3111 4140	1	CE-CLL	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	0	0	0	0	
31	1	15	61.34	12	84	5111 6111	1	CE-CLL	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	0	0	0	0	
31	1	15	61.35	12	87	5111 6111	1	CE-CLL	Partie A1 et A3 du budget des moyens financiers relatives aux hopitaux académiques (nouveau)	0	0	0	0	
Totaux activité 12														
										CE-CLL	31.099	31.099	17.548	17.548
13 - Aide à la Jeunesse														
34	1	15	12.01	13	30	1211 7422	3	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	127	127	127	127	
34	1	15	12.02	13	33	1211	1	CE-CLL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	0	0	0	0	
34	1	15	12.06	13	45	1211	1	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	3.236	3.236	3.451	3.451	
34	1	15	12.22	13	93	1211	1	CE-CLL	Aide à la jeunesse : paiement de primes d'assurance	19	19	19	19	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
34	1	15	72.01	13	85	7200 7422	3	CE-CLL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	10.371	4.171	10.371	4.471	
34	1	15	72.02	13	88	7200	1	CE-CLL	Investissements générateur d'économies d'énergie	0	0	0	0	
Totaux activité 13														
										CE-CLL	13.753	7.553	13.968	8.068
14 - Maisons de justice														
34	1	15	12.01	14	31	1211 7422	3	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	212	248	195	231	
34	1	15	12.02	14	34	1211	1	CE-CLL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	0	0	0	0	
34	1	15	12.06	14	46	1211 1212	1	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	2.653	2.653	2.906	2.906	
34	1	15	12.22	14	94	1211	1	CE-CLL	Maisons de justice : paiement de primes d'assurance	12	12	31	31	
34	1	15	72.01	14	86	1211 7111 7131 7200 7422	3	CE-CLL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	787	1.146	787	1.146	
34	1	15	72.02	14	89	7200	1	CE-CLL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0	
Totaux activité 14														
										CE-CLL	3.664	4.059	3.919	4.314
Totaux programme 1														
										CE-CLL	48.516	42.711	35.435	29.930

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 2													
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE													
22 - Musées													
32	1	15	52.41	22	34	5210	1	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	7	7	0	0
32	1	15	52.42	22	37	5210	1	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	0	0	0	0
32	1	15	52.43	22	40	5210	1	CE-CLL	Subvention pour l'agrandissement du musée juif de Belgique	0	0	0	0
Totaux activité 22													
CE-CLL										7	7	0	0
23 - Infrastructures culturelles													
32	1	15	01.01	23	38	6341 7200 7422	1	FBM	Fonds budgétaire pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides	0	0	0	0
32	1	15	12.06	23	55	1211	1	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	689	689	756	756
32	1	15	12.22	23	06	1211	1	CE-CLL	Paiement de primes d'assurances	137	137	88	88
32	1	15	12.41	23	63	1211 7422	1	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Communauté française	558	558	160	160

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	1	15	12.42	23	66	1211 7422	1	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de langue française	618	618	230	230
32	1	15	12.43	23	69	1211 7422	1	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	249	249	160	160
32	1	15	43.01	23	28	4312 4322	1	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la RW et la FWB	10.784	550	18.685	1.106
32	1	15	43.32	23	24	4323	1	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	0	502	0	508
32	1	15	63.41	23	37	6311 6321	1	CE-CLL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	790	413	0	118
32	1	15	63.42	23	40	6321	1	CE-CLL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	0	699	2.452	699
32	1	15	63.43	23	43	6321	1	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	0	969	0	953
32	1	15	72.41	23	21	7200 7422	1	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	6.653	1.201	2.545	1.803

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	1	15	72.42	23	24	7200 7422	1	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	779	1.894	2.616	2.151	
32	1	15	72.43	23	27	7200 7422	1	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	560	101	704	669	
32	1	15	72.65	23	93	7200 7422	0	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	0	0	0	0	
Totaux activité 23														
										CE-CLL	21.817	8.580	28.396	9.401
										FBM	0	0	0	0
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture														
32	1	15	12.30	24	31	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	208	225	208	225	
32	1	15	33.21	24	96	3300	3	CE-CLL	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	225	198	225	198	
32	1	15	33.22	24	02	3300	0	CE-CLL	Subvention à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB	0	0	430	430	
Totaux activité 24														
										CE-CLL	433	423	863	853
25 - Cinéma Palace														
32	1	15	52.10	25	41	5210	1	CE-CLL	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	532	532	532	532	
Totaux activité 25														
										CE-CLL	532	532	532	532

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles														
32	1	15	52.10	26	42	5210	1	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	895	895	895	895	
Totaux activité 26														
										CE-CLL	895	895	895	895
27 - Maison de jeunes														
34	1	15	52.11	27	46	5210	1	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	138	138	138	138	
34	1	15	52.12	27	49	5210	1	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	46	46	46	46	
Totaux activité 27														
										CE-CLL	184	184	184	184
Totaux programme 2														
										CE-CLL	23.868	10.621	30.870	11.865

PROGRAMME 3

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT

31 - Charges d'emprunt													
34	6	15	21.02	31	35	2110	1	CE-CLL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	0	0	0	0
34	6	15	21.03	31	38	2110	1	CE-CLL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives au Sart Tilman	0	0	0	0
34	6	15	63.27	31	03	9110	1	CE-CLL	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	0	0	0	0

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	1	15	63.28	31	06	9110	1	CE-CLL	Charges d'amortissements d'emprunts relatives au Sart Tilman	0	0	0	0
Totaux activité 31													
CE-CLL										0	0	0	0
32 - Centres sportifs													
34	1	15	12.02	32	52	1211	1	CE-CLL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	0	0	0	0
34	1	15	12.06	32	64	1212	1	CE-CLL	Loyers d'infrastructures sportives, en ce compris les loyers, rétribution et indemnités dues aux bailleurs. Impôts grevant les bâtiments	1.183	1.183	306	306
34	1	15	12.22	32	15	1211	1	CE-CLL	Centres sportifs paiement de prime d'assurance	80	80	80	80
34	6	15	12.56	32	20	1211 7422	1	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaires, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures du 1er équipement en Communauté française	0	0	0	0
34	1	15	12.57	32	23	1211 7422	3	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagement et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement.	162	167	163	163
34	1	15	12.58	32	26	1211 7422	3	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	145	145	287	287
34	1	15	72.56	32	75	7200 7422	1	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	0	0	0	0

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
34	1	15	72.57	32	78	7200 7422	3	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française, en ce compris Les Arcs (France)	10.726	10.604	12.090	12.549	
34	1	15	72.58	32	81	7200 7422	3	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	849	888	1.807	848	
34	1	15	72.59	32	84	7200	1	CE-CLL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0	
Totaux activité 32														
										CE-CLL	13.145	13.067	14.733	14.233
33 - Centres sportifs de haut niveau														
34	1	15	01.02	33	51	0100 3200	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la création d'un centre sportif de haut niveau	688	766	100	600	
34	1	15	12.07	33	68	1212	1	CE-CLL	Location d'une infrastructure sportive	1.000	1.000	0	0	
34	6	15	72.59	33	85	1211 7200 7422	1	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Renovation des centres sportifs	0	0	0	0	
Totaux activité 33														
										CE-CLL	1.688	1.766	100	600
Totaux programme 3														
										CE-CLL	14.833	14.833	14.833	14.833
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15														
										CE-CLL	87.226	68.174	81.147	56.637
										FBM	0	0	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 17														
AIDE À LA JEUNESSE														
PROGRAMME 0														
SUBSISTANCE														
01 - Fonctionnement de divers services														
34	5	17	12.01	01	72	1211	3	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	343	343	343	343	
34	5	17	12.02	01	75	1211	3	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	3.303	3.303	3.303	3.303	
Totaux activité 01														
										CE-CLL	3.646	3.646	3.646	3.646
02 - Energie														
34	5	17	12.03	02	79	1211	1	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	1.264	1.264	1.264	1.264	
Totaux activité 02														
										CE-CLL	1.264	1.264	1.264	1.264

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public														
34	5	17	12.29	03	61	1211	1	CE-CLL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	2	2	2	
34	5	17	12.32	03	70	1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse et des jeunes pris en charge par le SAMIO (y compris les frais de correspondances d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ	2.157	2.157	2.157	2.157	
Totaux activité 03														
										CE-CLL	2.159	2.159	2.159	2.159
04 - Formation														
34	5	17	12.33	04	74	1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	283	283	283	283	
Totaux activité 04														
										CE-CLL	283	283	283	283
05 - Achat de matériel														
34	5	17	74.01	05	52	7410 7422	1	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	531	531	531	531	
Totaux activité 05														
										CE-CLL	531	531	531	531
07 - Provision														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
34	5	17	01.01	07	76	0100	1	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	0	0	0	0	
Totaux activité 07														
										CE-CLL	0	0	0	0
Totaux programme 0														
										CE-CLL	7.883	7.883	7.883	7.883
PROGRAMME 1 JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS														
11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales														
34	5	17	12.34	11	84	1211	1	CE-CLL	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	30	30	30	30	
34	5	17	12.35	11	87	1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	0	0	59	59	
34	5	17	12.37	11	93	1211	1	CE-CLL	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	90	90	79	79	
34	5	17	12.70	11	95	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	53	53	53	53	
34	5	17	33.08	11	01	3300	3	CE-CLL	Subventions aux actions de prévention spécialisée	663	663	674	674	
34	5	17	33.16	11	25	3300	1	CE-CLL	Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	0	0	0	0	
34	5	17	33.17	11	28	3300	3	CE-CLL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224	224	224	224	
34	5	17	33.18	11	31	3300	3	CE-CLL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	100	154	100	154	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	1.160	1.214	1.219	1.273
13 - Aides à l'adoption														
34	5	17	01.01	13	82	0100	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption	60	60	60	60	
34	5	17	12.74	13	12	1211	3	CE-CLL	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	233	233	233	233	
34	5	17	33.05	13	91	3300	3	CE-CLL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	967	967	987	987	
Totaux activité 13														
										CE-CLL	1.200	1.200	1.220	1.220
										FBM	60	60	60	60
14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses														
34	5	17	12.20	14	45	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil (nouveau)	100	100	100	100	
34	5	17	33.04	14	89	3300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	12.900	12.900	12.830	12.830	
34	5	17	33.07	14	01	3300	1	CE-CLL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152	152	152	152	
34	5	17	33.10	14	10	3300	3	CE-CLL	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	2.300	2.300	2.300	2.300	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	33.11	14	13	3300	3	CE-CLL	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	1.506	1.506	1.536	1.536
34	5	17	33.17	14	31	3300	3	CE-CLL	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	21.988	21.988	23.319	23.319
34	5	17	33.18	14	34	3300	3	CE-CLL	Subventions des centres d'orientation éducative	8.526	8.526	8.753	8.753
34	5	17	33.19	14	37	3300	3	CE-CLL	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	5.022	5.022	5.147	5.147
34	5	17	33.20	14	40	3300	1	CE-CLL	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	100	100	110	110
34	5	17	33.21	14	43	3300	1	CE-CLL	Subventions à des internats scolaires	3.040	3.040	3.100	3.100
34	5	17	33.22	14	46	3300	1	CE-CLL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	412	412	412	412
34	5	17	33.23	14	49	3431	1	CE-CLL	Subventions des familles d'accueil	4.500	4.500	4.575	4.575
34	5	17	33.24	14	52	3431	3	CE-CLL	Subventions des services de placement familial	18.430	18.430	20.895	20.895
34	5	17	33.25	14	55	3300	3	CE-CLL	Subventions des services de protutelle	810	810	893	893
34	5	17	33.27	14	61	3300	1	CE-CLL	Subventions à des services non-agrésés pour l'accueil occasionnel des jeunes	170	170	118	118
34	5	17	33.28	14	64	3300	3	CE-CLL	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	158.395	158.395	167.079	167.079
34	5	17	33.29	14	67	3300	3	CE-CLL	Subventions des centres de jour	595	595	296	296
34	5	17	33.30	14	70	3300	3	CE-CLL	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	18.259	18.259	25.417	25.417
34	5	17	33.32	14	76	3300	2	CE-CLL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	629	629	350	350
34	5	17	33.33	14	79	3300	2	CE-CLL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	106	106	50	50
34	5	17	33.35	14	85	3300	3	CE-CLL	Subventions non marchand	24.693	24.693	25.286	25.286

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
34	5	17	33.36	14	88	3300	3	CE-CLL	Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	13.368	13.368	11.479	11.479	
34	5	17	33.37	14	91	3300	3	CE-CLL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.182	1.182	1.205	1.205	
34	5	17	33.39	14	97	3300	1	CE-CLL	Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture (en voie d'agrément)	59	59	0	0	
34	5	17	33.40	14	03	3300	3	CE-CLL	Subventions au fonds Mirabel social	295	295	301	301	
34	5	17	33.41	14	06	3300	3	CE-CLL	Subventions aux projets en voie d'agrément	8.761	8.761	9.653	9.653	
34	5	17	81.01	14	27	8112	1	FBM	Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption	83	83	83	83	
Totaux activité 14														
										CE-CLL	293.398	293.398	312.526	312.526
										FBM	12.983	12.983	12.913	12.913
15 - Etudes et recherches scientifiques														
34	5	17	12.01	15	86	1211	3	CE-CLL	Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques	0	0	0	0	
34	5	17	33.06	15	96	1211	3	CE-CLL	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	83	83	83	83	
Totaux activité 15														
										CE-CLL	83	83	83	83
16 - Actions communes du Gouvernement														
34	5	17	33.05	16	94	3300	3	CE-CLL	Subventions du programme de transition professionnelle	37	37	37	37	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
									Totaux activité 16				
									CE-CLL	37	37	37	37
									Totaux programme 1				
									CE-CLL	295.878	295.932	315.085	315.139
									FBM	13.043	13.043	12.973	12.973
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17				
									CE-CLL	303.761	303.815	322.968	323.022
									FBM	13.043	13.043	12.973	12.973

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 18														
MAISONS DE JUSTICE														
PROGRAMME 0														
SUBSISTANCE														
01 - Administration centrale														
34	6	18	12.01	01	02	1211	3	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	114	114	114	114	
34	6	18	74.01	01	75	7422	3	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	45	45	45	45	
Totaux activité 01														
										CE-CLL	159	159	159	159
02 - Maisons de justice														
34	6	18	12.01	02	03	1211	3	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	200	200	200	200	
34	6	18	12.02	02	06	1211	1	CE-CLL	Dépenses informatiques (ETNIC)	125	125	0	0	
Totaux activité 02														
										CE-CLL	325	325	200	200
03 - Formation														
34	6	18	12.01	03	04	1211	3	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	585	585	585	585	
Totaux activité 03														
										CE-CLL	585	585	585	585
Totaux programme 0														
										CE-CLL	1.069	1.069	944	944

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 1														
CENTRE DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE														
11 - Dépenses de fonctionnement														
34	6	18	01.01	11	10	1211	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à la surveillance électronique	11	11	11	11	
34	6	18	12.01	11	12	1211	3	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	2.659	2.659	2.760	2.760	
34	6	18	34.01	11	16	3431	3	CE-CLL	Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	1.941	1.941	1.941	1.941	
34	6	18	74.01	11	85	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	24	24	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	4.600	4.600	4.725	4.725
										FBM	11	11	11	11
Totaux programme 1														
										CE-CLL	4.600	4.600	4.725	4.725
										FBM	11	11	11	11
PROGRAMME 2														
AIDE SPÉCIALISÉE														
21 - Aides aux détenus														
34	6	18	33.03	21	23	3300	1	CE-CLL	Subventions aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens	0	264	0	0	
34	6	18	33.05	21	29	3300	1	CE-CLL	Subventions en faveur de l'aide aux détenus	0	44	0	0	
34	6	18	52.01	21	91	5210	1	CE-CLL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus	0	1	0	0	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 21													
									CE-CLL	0	309	0	0
22 - Aide sociale aux justiciables													
34	6	18	33.12	22	51	3300	1	CE-CLL	Subventions aux services d'aide aux justiciables	0	339	8	8
34	6	18	33.13	22	54	3300	1	CE-CLL	Subventions en faveur des associations actives dans le secteur de l'aide sociale aux justiciables	0	59	0	0
Totaux activité 22													
									CE-CLL	0	398	8	8
23 - Espace-rencontre													
34	6	18	33.12	23	52	3300	1	CE-CLL	Subventions aux services Espaces-rencontres	0	361	0	0
34	6	18	33.13	23	55	3300	1	CE-CLL	Subventions en faveur des associations actives dans le maintien ou la reconstruction des liens parents-enfants	0	15	0	0
Totaux activité 23													
									CE-CLL	0	376	0	0
24 - Aide juridique de première ligne													
34	6	18	33.12	24	53	3300	1	CE-CLL	Subvention aide juridique de première ligne	0	127	0	0
					1211								
Totaux activité 24													
									CE-CLL	0	127	0	0
25 - Subvention Peine de travail													
34	6	18	33.12	25	54	3300	1	CE-CLL	Subventions aux projets de formation et de médiation réparatrice	0	379	0	0

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 25														
										CE-CLL	0	379	0	0
Totaux programme 2														
										CE-CLL	0	1.589	8	8
PROGRAMME 3 PARTENARIATS														
31 - Missions du Décret du 13 octobre 2016														
34	6	18	33.12	31	60	3300	3	CE-CLL	Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne	1.102	992	1.139	1.136	
34	6	18	33.13	31	63	3300	3	CE-CLL	Subventions aux services agréés pour l'aide sociale	2.597	2.338	2.785	2.762	
34	6	18	33.14	31	66	3300	3	CE-CLL	Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique	3.309	2.979	3.587	3.553	
34	6	18	33.15	31	69	3300	3	CE-CLL	Subventions aux services agréés pour l'aide au lien	3.785	3.407	4.282	4.249	
34	6	18	33.16	31	72	3300	3	CE-CLL	Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication	1.189	1.071	1.313	1.309	
34	6	18	33.17	31	75	3300	3	CE-CLL	Subventions aux services agréés pour l'accompagnement	2.705	2.435	2.687	2.677	
Totaux activité 31														
										CE-CLL	14.687	13.222	15.793	15.686
32 - Subventions projets particuliers														
34	6	18	01.01	32	31	3300	1	FBM	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aide aux justiciables	0	0	6.794	6.794	
						4322								

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
34	6	18	33.12	32	61	3300	3	CE-CLL	Subventions pour des projets particuliers d'associations actives dans les secteurs	1.285	1.209	1.033	1.094	
34	6	18	52.12	32	38	3300	1	CE-CLL	Subvention d'aménagement et d'équipement aux associations actives dans le secteur des Maisons de justice	0	0	0	0	
Totaux activité 32														
										CE-CLL	1.285	1.209	1.033	1.094
										FBM	0	0	6.794	6.794
Totaux programme 3														
										CE-CLL	15.972	14.431	16.826	16.780
										FBM	0	0	6.794	6.794
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18														
										CE-CLL	21.641	21.689	22.503	22.457
										FBM	11	11	6.805	6.805

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 19														
ENFANCE														
PROGRAMME 1														
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE														
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance														
32	1	19	41.01	11	09	4140	3	CE-CLL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	405.419	405.419	454.563	454.563	
32	1	19	41.06	11	24	4140	3	CE-CLL	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand	18.650	18.650	0	0	
32	1	19	45.01	11	45	4513	4	CE-CLL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Cocom	1.189	1.189	1.189	1.189	
32	1	19	45.02	11	48	4526	4	CE-CLL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Communauté germanophone	144	144	144	144	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	425.402	425.402	455.896	455.896
Totaux programme 1														
										CE-CLL	425.402	425.402	455.896	455.896
PROGRAMME 2														
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE														
21 - Politique et accueil														
32	1	19	01.01	21	47	0100 1211 3300 7422	3	CE-CLL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	3.764	3.764	5.499	5.499	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	1	19	33.01	21	44	3300	3	CE-CLL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	29	29	32	32	
32	1	19	52.46	21	59	5210	3	CE-CLL	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	108	108	108	108	
Totaux activité 21														
										CE-CLL	3.901	3.901	5.639	5.639
Totaux programme 2														
										CE-CLL	3.901	3.901	5.639	5.639
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19														
										CE-CLL	429.303	429.303	461.535	461.535

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 20
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - Personnel

32	4	20	01.01	01	54	0100	3	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	54.392	54.392	55.648	55.648
32	4	20	11.06	01	62	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500	3.500	3.500

Totaux activité 01

CE-CLL 57.892 57.892 59.148 59.148

02 - Biens et services

32	4	20	12.01	02	57	1211	3	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	194	194	194	194
32	4	20	12.02	02	60	1211	3	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques. Dépenses d'entretien, fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	651	651	651	651

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	20	12.06	02	72	1212	1	CE-CLL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	145	145	147	147	
32	4	20	12.31	02	50	1211	1	CE-CLL	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	196	196	199	199	
Totaux activité 02														
										CE-CLL	1.186	1.186	1.191	1.191
03 - Energie														
32	4	20	12.03	03	64	1211	1	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	322	322	322	322	
Totaux activité 03														
										CE-CLL	322	322	322	322
04 - Equipement des centres														
32	4	20	74.01	04	35	7410 7422	1	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30	30	30	
Totaux activité 04														
										CE-CLL	30	30	30	30
05 - Centres extérieurs														
32	4	20	01.01	05	58	1211 7200 7422	3	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" et du Centre de formation socio-culturelle de "Rossignol" (C)	838	838	838	838	
Totaux activité 05														
										FBM	838	838	838	838

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 0														
										CE-CLL	59.430	59.430	60.691	60.691
										FBM	838	838	838	838
PROGRAMME 1														
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES														
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications														
32	4	20	01.01	11	64	0100	3	CE-CLL	Dépenses relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	3.693	3.696	2.709	2.710	
						1211								
						3300								
32	4	20	01.03	11	70	1211	1	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses de toute nature au soutien à la culture francophone	0	0	0	0	
32	4	20	12.20	11	26	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	272	272	262	262	
32	4	20	33.01	11	61	3300	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et à la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels	0	0	250	250	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	3.965	3.968	3.221	3.222
										FBM	0	0	0	0
15 - Organismes culturels														
32	4	20	12.32	15	66	1211	1	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	100	100	100	100	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	20	33.08	15	86	3300	3	CE-CLL	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauvenière"	409	409	409	409	
32	4	20	52.21	15	05	5210	3	CE-CLL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	80	80	80	80	
32	4	20	63.51	15	97	6311 6321	3	CE-CLL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente	134	134	134	634	
32	4	20	74.05	15	58	7422	1	CE-CLL	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	291	291	291	291	
Totaux activité 15														
										CE-CLL	914	914	914	1.414
										FBM	100	100	100	100
17 - Actions communes du Gouvernement														
32	4	20	30.05	17	52	3300	4	CE-CLL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	28	28	28	28	
Totaux activité 17														
										CE-CLL	28	28	28	28
18 - Accords de coopération														
32	4	20	31.01	18	50	3300	3	CE-CLL	Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	100	100	150	150	
32	4	20	31.02	18	53	3132	3	CE-CLL	Accords de co-financement de projets culturels européens et internationaux	288	288	288	288	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 18														
										CE-CLL	388	388	438	438
19 - Promotion culturelle internationale														
32	4	20	12.01	19	74	1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	66	66	66	66	
32	4	20	12.02	19	77	1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	73	73	73	73	
32	4	20	12.03	19	80	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses relatives au Creative Europe Desk et aux projets internationaux	18	18	18	18	
Totaux activité 19														
										CE-CLL	139	139	139	139
										FBM	18	18	18	18
Totaux programme 1														
										CE-CLL	5.434	5.437	4.740	5.241
										FBM	118	118	118	118
PROGRAMME 3 COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE														
31 - Commission communautaire française														
32	4	20	45.01	31	92	4511	4	CE-CLL	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	10.101	10.101	10.101	
Totaux activité 31														
										CE-CLL	10.101	10.101	10.101	10.101

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 3													
CE-CLL										10.101	10.101	10.101	10.101
PROGRAMME 4													
ACTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE À L'ÉCOLE													
41 - Culture-Ecole													
32	1	20	01.01	41	94	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'épanouissement de l'élève par des pratiques culturelles, et à établir des passerelles entre Culture et l'Ecole	230	230	430	430
						1211							
						3300							
						4322							
						4430							
32	1	20	01.02	41	97	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du programme d'action concertée Culture-Enseignement	869	869	976	976
						1211							
						3300							
						4322							
						4430							
32	1	20	12.01	41	96	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de service dans le cadre du décret Culture-Ecole	5	5	0	0
32	4	20	12.02	41	02	1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives à la Commission et au programme Spectacles à l'école	20	20	20	20
32	1	20	33.01	41	91	3300	3	CE-CLL	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole	102	102	0	0
32	4	20	33.09	41	18	3300	3	CE-CLL	Formation des publics scolaires à la culture	53	53	53	53
32	4	20	33.35	41	96	3300	3	CE-CLL	Subventions à la diffusion des arts de la scène : programme Spectacles à l'école	792	792	950	950
Totaux activité 41													
CE-CLL										2.071	2.071	2.429	2.429

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 4													
									CE-CLL	2.071	2.071	2.429	2.429
PROGRAMME 5													
ACTIVITÉS PLURIDISCIPLINAIRES													
51 - Pluridisciplinaire													
32	4	20	33.12	51	37	3300	3	CE-CLL	Subventions aux structures d'encadrement à la production ou à la diffusion	551	551	0	0
32	4	20	33.14	51	43	3300	3	CE-CLL	Subventions ponctuelles aux projets culturels transversaux	100	100	100	100
32	4	20	33.15	51	46	3300	3	CE-CLL	Subventions structurelles aux projets et opérateurs culturels transversaux (conventions et contrats-programme)	3.748	3.734	3.674	3.660
32	4	20	33.16	51	49	3300	3	CE-CLL	Soutien aux cultures urbaines ou émergentes, à la musique électronique	529	529	518	518
32	4	20	33.17	51	52	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.049	3.049	3.080	3.080
32	4	20	33.18	51	55	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	1.796	1.796	1.821	1.821
Totaux activité 51													
									CE-CLL	9.773	9.759	9.193	9.179
Totaux programme 5													
									CE-CLL	9.773	9.759	9.193	9.179
PROGRAMME 6													
FORMATION													
61 - Formation des opérateurs culturels													
32	4	20	12.50	61	69	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la professionnalisation ou à la formation des acteurs culturels	40	78	40	78

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	20	12.51	61	72	1211	1	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	0	0	0	0	
32	4	20	33.02	61	17	3300	3	CE-CLL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	140	140	140	140	
Totaux activité 61														
										CE-CLL	180	218	180	218
										FBM	0	0	0	0
Totaux programme 6														
										CE-CLL	180	218	180	218
PROGRAMME 7 ARTS NUMÉRIQUES ET TRANSITION NUMÉRIQUE														
71 - Arts numériques et transition numérique														
32	4	20	33.14	71	63	3300	3	CE-CLL	Subventions aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique	572	572	582	582	
Totaux activité 71														
										CE-CLL	572	572	582	582
Totaux programme 7														
										CE-CLL	572	572	582	582
PROGRAMME 8 GASTRONOMIE ET ARTS CULINAIRES														
81 - Arts culinaires														
32	4	20	01.01	81	37	0100 3300	3	CE-CLL	Mise en valeur des arts culinaires	50	50	50	50	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
									Totaux activité 81				
									CE-CLL	50	50	50	50
									Totaux programme 8				
									CE-CLL	50	50	50	50
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20				
									CE-CLL	87.611	87.638	87.966	88.491
									FBM	956	956	956	956

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 21														
ARTS DE LA SCÈNE														
PROGRAMME 1														
TRANSVERSAL														
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène														
32	4	21	01.01	11	91	0100	1	CE-CLL	Provision destinée à la mise en œuvre du Décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène	10.000	10.000	0	0	
32	4	21	12.20	11	53	1211	1	CE-CLL	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	15	15	15	15	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	10.015	10.015	15	15
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques														
32	4	21	12.39	12	14	1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	108	108	141	141	
32	4	21	33.03	12	95	3300	3	CE-CLL	Subventions aux fédérations de programmateurs et aux lieux de diffusion	563	563	0	0	
32	4	21	33.37	12	03	3300	3	CE-CLL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie	1.273	1.273	1.317	1.317	
Totaux activité 12														
										CE-CLL	1.944	1.944	1.458	1.458
Totaux programme 1														
										CE-CLL	11.959	11.959	1.473	1.473

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 2														
THEÂTRE														
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale														
32	4	21	12.40	21	26	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	20	20	20	20	
32	4	21	33.01	21	01	3300	3	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	12	12	13	13	
32	4	21	33.06	21	16	3300	3	CE-CLL	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.415	1.415	644	644	
Totaux activité 21														
										CE-CLL	1.447	1.447	677	677
22 - Théâtre adulte														
32	4	21	33.38	22	16	3300	3	CE-CLL	Subvention au Théâtre National	6.451	6.451	7.145	7.145	
32	4	21	33.39	22	19	3300	3	CE-CLL	Subvention aux centres scéniques	5.151	5.151	7.809	7.809	
32	4	21	33.40	22	22	3300	3	CE-CLL	Subventions aux structures de création/compagnies et théâtres/lieux de création ou diffusion professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes conclus ou en négociation	16.983	16.983	15.225	15.225	
32	4	21	33.45	22	37	3300	3	CE-CLL	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.261	1.261	2.174	2.174	
32	4	21	33.46	22	40	3300	3	CE-CLL	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.359	1.359	1.450	1.450	
32	4	21	33.48	22	46	3300	3	CE-CLL	Subventions au théâtre-action	1.749	1.749	2.103	2.103	
32	4	21	33.49	22	49	3300	3	CE-CLL	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	0	0	0	0	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	21	33.52	22	58	3300	3	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels, amateurs, festivals et concours	361	361	367	367	
Totaux activité 22														
										CE-CLL	33.315	33.315	36.273	36.273
25 - Théâtre jeune public														
32	4	21	33.46	25	43	3300	3	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse contrats-programmés	3.251	3.251	4.637	4.637	
32	4	21	33.47	25	46	3300	3	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres	781	781	418	418	
32	4	21	33.50	25	55	3300	3	CE-CLL	Aide à la création	345	345	345	345	
32	4	21	33.51	25	58	3300	3	CE-CLL	Festivals théâtre jeunes publics	35	35	0	0	
Totaux activité 25														
										CE-CLL	4.412	4.412	5.400	5.400
Totaux programme 2														
										CE-CLL	39.174	39.174	42.350	42.350
PROGRAMME 3 MUSIQUE														
31 - Initiatives diverses en matière musicale														
32	4	21	12.50	31	66	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature faites notamment à l'initiative du Service de la Musique	18	18	18	18	
32	4	21	33.17	31	59	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	890	890	919	919	
Totaux activité 31														
										CE-CLL	908	908	937	937

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32 - Musique classique et contemporaine														
32	4	21	33.22	32	75	3300	3	CE-CLL	Aide à la création (interprètes, compositeurs, disques), aux organisateurs de concerts, festivals et projets divers	399	399	546	546	
32	4	21	33.29	32	96	3300	3	CE-CLL	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques	385	385	720	720	
32	4	21	33.30	32	02	3300	3	CE-CLL	Subventions aux organisateurs de concerts et aux festivals de musique classique	254	254	385	385	
32	4	21	33.31	32	05	3300	3	CE-CLL	Subvention aux organismes de production discographique, de musique électroacoustique et de promotion	730	730	873	873	
32	4	21	33.34	32	14	3300	3	CE-CLL	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	986	986	1.072	1.072	
32	4	21	33.35	32	17	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.384	1.384	1.682	1.682	
32	4	21	33.36	32	20	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Centre d'Art vocal et de musique ancienne (CAVEMA)	715	715	919	919	
32	4	21	33.37	32	23	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	494	494	572	572	
32	4	21	33.38	32	26	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Ars Musica	306	306	357	357	
Totaux activité 32														
										CE-CLL	5.653	5.653	7.126	7.126
33 - Musique non-classique														
32	4	21	33.16	33	58	3300	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux opérateurs de musique non-classique sous contrat-programmes	2.286	2.286	3.451	3.451	
32	4	21	33.18	33	64	3300	3	CE-CLL	Aides aux projets ponctuels en Musiques non Classiques	533	533	588	588	
32	4	21	33.20	33	70	3300	3	CE-CLL	Aides aux projets pluriannuels en Musiques non Classiques	501	501	512	512	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 33														
										CE-CLL	3.320	3.320	4.551	4.551
38 - Opéras et orchestres														
32	4	21	33.26	38	93	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	14.507	14.507	15.821	15.821	
32	4	21	33.27	38	96	3300	3	CE-CLL	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	171	171	0	0	
32	4	21	33.28	38	02	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	8.612	8.612	9.135	9.135	
Totaux activité 38														
										CE-CLL	23.290	23.290	24.956	24.956
Totaux programme 3														
										CE-CLL	33.171	33.171	37.570	37.570
PROGRAMME 4 ART DE LA DANSE														
41 - Initiatives diverses en matière de danse														
32	4	21	12.30	41	16	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de danse	4	4	4	4	
Totaux activité 41														
										CE-CLL	4	4	4	4
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française														
32	4	21	33.28	42	06	3300	3	CE-CLL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.287	3.287	3.419	3.419	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 42														
										CE-CLL	3.287	3.287	3.419	3.419
43 - Compagnies de danse														
32	4	21	33.36	43	31	3300	3	CE-CLL	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	2.264	2.264	3.490	3.490	
Totaux activité 43														
										CE-CLL	2.264	2.264	3.490	3.490
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals														
32	4	21	33.15	44	66	3300	3	CE-CLL	Subventions à la création, à la diffusion, aux manifestations chorégraphiques et aux festivals	506	506	735	735	
Totaux activité 44														
										CE-CLL	506	506	735	735
Totaux programme 4														
										CE-CLL	6.061	6.061	7.648	7.648
PROGRAMME 6														
ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE														
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue														
32	4	21	12.61	61	32	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	8	8	8	8	
32	4	21	33.01	61	41	3300	3	CE-CLL	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	85	85	40	40	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 61														
										CE-CLL	93	93	48	48
62 - Compagnies														
32	4	21	33.62	62	31	3300	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes	464	464	490	490	
Totaux activité 62														
										CE-CLL	464	464	490	490
63 - Festivals														
32	4	21	33.63	63	35	3300	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes	205	205	276	276	
Totaux activité 63														
										CE-CLL	205	205	276	276
64 - Aides aux projets														
32	4	21	33.64	64	39	3300	3	CE-CLL	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	305	305	520	520	
Totaux activité 64														
										CE-CLL	305	305	520	520
65 - Promotion														
32	4	21	33.65	65	43	3300	3	CE-CLL	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	336	336	510	510	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 65														
										CE-CLL	336	336	510	510
Totaux programme 6														
										CE-CLL	1.403	1.403	1.844	1.844
PROGRAMME 7 CONTE														
71 - Conte														
32	4	21	33.04	71	60	3300	3	CE-CLL	Subvention aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte, y compris celles relevant des contrat-programmes	177	177	449	449	
32	4	21	33.05	71	63	3300	3	CE-CLL	Aides aux projets et bourses liés à la diffusion et la promotion du conte	0	0	102	102	
Totaux activité 71														
										CE-CLL	177	177	551	551
Totaux programme 7														
										CE-CLL	177	177	551	551
PROGRAMME 8 INTERDISCIPLINAIRE														
81 - Interdisciplinaire														
32	4	21	33.06	81	76	3300	3	CE-CLL	Aides ponctuelles pour des projets interdisciplinaires	131	131	279	279	
32	4	21	33.07	81	79	3300	3	CE-CLL	Subventions de soutien aux activités interdisciplinaires : contrats-programmes	1.135	1.135	4.494	4.494	
32	4	21	33.10	81	88	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	5.338	5.338	5.545	5.545	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	21	33.11	81	91	3300	3	CE-CLL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	1.852	1.852	1.931	1.931	
32	4	21	33.13	81	97	3300	3	CE-CLL	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	138	138	153	153	
Totaux activité 81														
										CE-CLL	8.594	8.594	12.402	12.402
Totaux programme 8														
										CE-CLL	8.594	8.594	12.402	12.402
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21														
										CE-CLL	100.539	100.539	103.838	103.838

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 22													
LETTRES, LIVRE ET BIBLIOTHÈQUES													
PROGRAMME 0													
SUBSISTANCE													
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture													
32	4	22	12.02	01	16	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	112	112	112	112
Totaux activité 01													
CE-CLL										112	112	112	112
Totaux programme 0													
CE-CLL										112	112	112	112
PROGRAMME 1													
LECTURE PUBLIQUE													
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre													
32	4	22	01.01	11	21	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	34	34	34	34
32	4	22	01.02	11	24	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique	0	0	0	0

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	22	12.30	11	13	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (C)	243	243	243	243	
32	4	22	12.34	11	25	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études, animations ou formations	126	126	126	126	
32	4	22	33.15	11	60	3300	3	CE-CLL	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	200	200	200	200	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	360	360	360	360
										FBM	243	243	243	243
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lectures publique de la Communauté française														
32	4	22	12.31	12	17	1211	3	CE-CLL	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour la Lecture publique et la Bibliothèque Espace 27 septembre	271	271	271	271	
Totaux activité 12														
										CE-CLL	271	271	271	271
15 - Intervention des services publics de la lecture - Décrets du 28 février 1978 et du 30 avril 2009														
32	4	22	01.01	15	25	0100	3	CE-CLL	Provision pour la mise en œuvre du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de la lecture	406	406	573	573	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	33.10	15	49	3300	3	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	338	338	173	173
32	4	22	33.11	15	52	3300	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	23	23	11	11
32	4	22	33.12	15	55	3300	3	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture et du décret du 24 octobre 2008 relatif	1.950	1.950	2.137	2.137
32	4	22	33.13	15	58	3300	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	239	239	253	253
32	4	22	33.14	15	61	3300	3	CE-CLL	Subventions allouées à des associations professionnelles au titre d'intervention dans la rémunération du personnel en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	97	97	97	97
32	4	22	33.15	15	64	3300	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des associations professionnelles en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	80	80	80	80
32	4	22	43.09	15	39	4312 4322	3	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	2.696	2.697	783	1.063

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	22	43.10	15	42	4312 4322	3	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques de droit privé dans des réseaux de droit public en application des accords du non marchand en application du décret du 24 octobre 2008	92	92	94	94	
32	4	22	43.11	15	45	4312 4322	3	CE-CLL	Fonds documentaires spécialisés	119	120	97	98	
32	4	22	43.12	15	48	4312 4322	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	215	210	66	88	
32	4	22	43.13	15	51	4312 4322	3	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	9.132	9.040	11.451	11.080	
32	4	22	43.15	15	57	4312 4322	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	1.431	1.431	1.578	1.553	
Totaux activité 15														
										CE-CLL	16.818	16.723	17.393	17.300
16 - Aide au développement informatique														
32	4	22	12.35	16	33	1211	3	CE-CLL	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de la lecture de la Communauté française	102	102	102	102	
32	4	22	52.11	16	30	5210	3	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs privés organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	40	40	40	40	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	22	63.52	16	58	6311	3	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs publics organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	85	85	85	85	
Totaux activité 16														
										CE-CLL	227	227	227	227
17 - Bibliothèque Espace 27 septembre														
32	4	22	12.31	17	22	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanents pour achats de bien non durable ou de services de la bibliothèque "Espace 27 septembre"	0	0	0	0	
Totaux activité 17														
										CE-CLL	0	0	0	0
Totaux programme 1														
										CE-CLL	17.676	17.581	18.251	18.158
										FBM	243	243	243	243
PROGRAMME 2														
LETTRES ET LIVRE														
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres														
32	4	22	01.01	21	31	0100	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du plan lecture	100	100	100	100	
						1211								
32	4	22	12.40	21	53	1211	1	CE-CLL	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	477	477	517	517	
32	4	22	33.15	21	70	3300	1	CE-CLL	Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture	0	0	0	0	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	33.16	21	73	3300	3	CE-CLL	Aide à la création littéraire	528	528	528	528
32	4	22	33.17	21	76	3132	1	CE-CLL	Aide à l'édition littéraire	543	543	571	571
32	4	22	33.18	21	79	3132	1	CE-CLL	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	916	916	900	900
32	4	22	33.19	21	82	3300	1	CE-CLL	Aide à la traduction littéraire	113	113	113	113
Totaux activité 21													
CE-CLL										2.677	2.677	2.729	2.729
24 - Promotion du livre													
32	4	22	01.01	24	34	1211 3300 8112	1	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux éditeurs (fonds d'aide à l'Édition du livre) et pour subsides et achats pour le développement numérique de la chaîne du livre	362	517	362	517
32	4	22	12.42	24	62	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	0	0	11	11
32	4	22	33.26	24	09	3132	3	CE-CLL	Promotion du livre	557	557	246	246
32	4	22	33.27	24	12	3132	3	CE-CLL	Soutien au secteur de la librairie	0	0	198	198
32	4	22	81.03	24	81	8112	1	CE-CLL	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	24	24	24	24
32	4	22	81.04	24	84	8112	1	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux libraires ou aux associations de librairies (B)	10	15	10	15
Totaux activité 24													
CE-CLL										581	581	479	479
FBM										372	532	372	532
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines													

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	22	12.01	25	37	1211	1	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	47	47	47	47	
32	4	22	33.01	25	32	3300	3	CE-CLL	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	193	193	193	193	
32	4	22	33.02	25	35	3300	3	CE-CLL	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	231	231	231	231	
32	4	22	33.04	25	41	3300	1	CE-CLL	Subventions aux livres de sciences humaines	30	30	30	30	
Totaux activité 25														
										CE-CLL	501	501	501	501
26 - Numérisation de la chaîne du livre														
32	4	22	12.01	26	38	6321	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au développement numérique de la chaîne du livre	115	115	195	195	
32	4	22	33.01	26	33	3300	1	CE-CLL	Subventions à des opérateurs pour le développement numérique de la chaîne du livre	134	134	159	159	
Totaux activité 26														
										CE-CLL	249	249	354	354
Totaux programme 2														
										CE-CLL	4.008	4.008	4.063	4.063
										FBM	372	532	372	532

PROGRAMME 3
LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES

31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	22	12.01	31	43	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatives à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes	14	14	19	19	
32	4	22	33.22	31	04	3300	1	CE-CLL	Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes	131	131	127	127	
Totaux activité 31														
										CE-CLL	145	145	146	146
Totaux programme 3														
										CE-CLL	145	145	146	146
PROGRAMME 4 LANGUE FRANÇAISE														
41 - Promotion de la langue française														
32	4	22	12.41	41	76	1211	1	CE-CLL	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	63	63	63	63	
32	4	22	33.24	41	20	3300	1	CE-CLL	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	134	134	134	134	
Totaux activité 41														
										CE-CLL	197	197	197	197
42 - Académie royale de Langue et de la Littérature française et Fonds national de la Littérature														
32	4	22	33.23	42	18	3300	1	CE-CLL	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de la Littérature française	29	29	29	29	
32	4	22	33.28	42	33	3300	1	CE-CLL	Subvention au Fonds national de la Littérature	52	52	52	52	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
									Totaux activité 42				
									CE-CLL	81	81	81	81
									Totaux programme 4				
									CE-CLL	278	278	278	278
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22				
									CE-CLL	22.219	22.124	22.850	22.757
									FBM	615	775	615	775

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 23
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE**

**PROGRAMME 1
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES ET ALPHABÉTISATION**

11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente

37	4	23	12.20	11	10	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	0	0	0	0
32	4	23	33.29	11	32	3300	3	CE-CLL	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	95	95	96	96

Totaux activité 11

CE-CLL	95	95	96	96
---------------	-----------	-----------	-----------	-----------

12 - Alphasbétisation

32	4	23	33.35	12	51	3300	3	CE-CLL	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	40	40	40	40
----	---	----	-------	----	----	------	---	--------	--	----	----	----	----

Totaux activité 12

CE-CLL	40	40	40	40
---------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Totaux programme 1

CE-CLL	135	135	136	136
---------------	------------	------------	------------	------------

**PROGRAMME 2
JEUNESSE**

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
21 - Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française														
34	4	23	12.20	21	20	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	0	0	0	0	
34	4	23	12.30	21	50	1211	3	CE-CLL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse	68	68	68	68	
34	4	23	12.33	21	59	1211	3	CE-CLL	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	15	15	0	0	
34	4	23	33.01	21	55	3300	3	CE-CLL	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (décret du 14/11/2008)	224	224	229	229	
34	4	23	33.03	21	61	3300	3	CE-CLL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	980	980	980	980	
34	4	23	33.04	21	64	3300	3	CE-CLL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	892	892	637	637	
34	4	23	33.05	21	67	3300	3	CE-CLL	Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	0	0	150	150	
34	4	23	33.06	21	70	3300	3	CE-CLL	Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J	0	0	20	20	
Totaux activité 21														
										CE-CLL	2.179	2.179	2.084	2.084
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
34	4	23	33.01	23	57	3300	3	CE-CLL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	19.548	19.548	19.900	19.900	
34	4	23	33.02	23	60	3300	3	CE-CLL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	20.813	20.813	25.686	25.686	
34	4	23	33.20	23	17	3300	3	CE-CLL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	369	369	456	456	
34	4	23	52.01	23	34	5210	1	CE-CLL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726	726	726	726	
34	4	23	52.02	23	37	3300	1	CE-CLL	Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	80	80	82	82	
Totaux activité 23														
										CE-CLL	41.536	41.536	46.850	46.850
24 - Bureau International Jeunesse														
34	4	23	45.01	24	69	4130	3	CE-CLL	Dotation au Bureau International Jeunesse (nouveau)	45	45	45	45	
34	4	23	45.02	24	72	3300	0	CE-CLL	Subvention au bureau International de Jeunesse pour le projet "No Hate"	0	0	22	22	
Totaux activité 24														
										CE-CLL	45	45	67	67
25 - Formation des animateurs														
34	4	23	33.10	25	86	3300	3	CE-CLL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	400	400	458	458	
34	4	23	33.11	25	89	3300	3	CE-CLL	Subvention pour la formation des animateurs volontaires	1.045	1.045	1.212	1.212	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 25														
										CE-CLL	1.445	1.445	1.670	1.670
Totaux programme 2														
										CE-CLL	45.205	45.205	50.671	50.671
PROGRAMME 3														
ÉDUCATION PERMANENTE														
31 - Activités du Service														
32	4	23	12.40	31	90	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	39	39	39	39	
32	4	23	33.06	31	80	3300	3	CE-CLL	Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	32.127	32.127	32.867	32.867	
32	4	23	33.08	31	86	3300	3	CE-CLL	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	249	249	395	395	
32	4	23	33.10	31	92	3300	3	CE-CLL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	361	361	365	365	
32	4	23	33.27	31	46	3300	3	CE-CLL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues	812	812	995	995	
32	4	23	33.30	31	55	3300	3	CE-CLL	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	690	690	706	706	
Totaux activité 31														
										CE-CLL	34.278	34.278	35.367	35.367

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35 - Commission des Séniors														
32	4	23	33.06	35	84	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	22	22	22	22	
Totaux activité 35														
										CE-CLL	22	22	22	22
Totaux programme 3														
										CE-CLL	34.300	34.300	35.389	35.389
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23														
										CE-CLL	79.640	79.640	86.196	86.196

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 24													
PATRIMOINE CULTUREL													
PROGRAMME 1													
DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL													
11 - Patrimoine culturel et Musées													
32	4	24	01.01	11	75	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la protection, la conservation et la restauration de biens mobiliers, publics ou privés, classés	0	0	30	30
32	4	24	12.20	11	37	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	133	133	133	133
32	4	24	33.04	11	81	3300	3	CE-CLL	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	25	25	25
32	4	24	33.07	11	90	3300	3	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	176	176	292	284
32	4	24	33.08	11	93	3300	3	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	74	74	75	75
32	4	24	33.09	11	96	3300	3	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	10	10	10	10
32	4	24	33.10	11	02	3300	3	CE-CLL	Subventions aux institutions muséales privées reconnues	90	90	38	38
32	4	24	33.34	11	74	3300	3	CE-CLL	Subventions aux musées privés reconnus liés à la Communauté française par conventions	4.314	4.314	6.493	6.476
32	4	24	33.35	11	77	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par convention à la Communauté française	1.683	1.683	1.700	1.700

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	24	33.45	11	10	3300	1	CE-CLL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés	20	5	20	18	
32	4	24	41.30	11	37	4130	3	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	831	831	841	841	
32	4	24	43.04	11	74	4340	1	CE-CLL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés	17	2	17	14	
32	4	24	43.14	11	07	4340	3	CE-CLL	Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par conventions	1.774	1.774	1.780	1.780	
32	4	24	63.52	11	10	6352	1	CE-CLL	Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés	3	3	3	3	
32	4	24	74.80	11	96	7422	1	CE-CLL	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française	40	40	60	60	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	9.190	9.160	11.487	11.457
										FBM	0	0	30	30
13 - Ethnologie et Folklore														
32	4	24	33.01	13	74	3300	3	CE-CLL	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel	206	206	218	218	
32	4	24	33.22	13	40	3300	3	CE-CLL	Subventions aux activités de recherche ethnologique	6	6	6	6	
Totaux activité 13														
										CE-CLL	212	212	224	224
14 - Archives														
32	4	24	33.37	14	86	3300	3	CE-CLL	Mundaneum	405	405	409	409	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	24	33.38	14	89	3300	3	CE-CLL	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées	834	834	842	842	
32	4	24	33.39	14	92	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.329	1.329	1.342	1.342	
Totaux activité 14														
										CE-CLL	2.568	2.568	2.593	2.593
15 - Centres de culture scientifique														
32	4	24	33.40	15	96	3300	1	CE-CLL	Subventions aux Centres de culture scientifique	0	0	0	0	
Totaux activité 15														
										CE-CLL	0	0	0	0
Totaux programme 1														
										CE-CLL	11.970	11.940	14.304	14.274
										FBM	0	0	30	30
PROGRAMME 3														
PATRIMOINE ET CRÉATION														
31 - Dépenses et subventions diverses														
32	4	24	12.61	31	83	1211	3	CE-CLL	Frais de fonctionnement des services des collections, de la documentation et de la bibliothèque du Service général du patrimoine culturel	267	267	267	267	
32	4	24	33.01	31	92	3300	3	CE-CLL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain	725	725	730	730	
32	4	24	33.02	31	95	3300	3	CE-CLL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française	490	490	495	495	
32	4	24	33.03	31	01	3300	3	CE-CLL	Centre de la tapisserie de Tournai	245	245	247	247	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	24	33.04	31	04	3300	3	CE-CLL	Keramis - Centre de la Céramique de la Communauté française - ASBL	340	340	340	340	
32	4	24	43.01	31	85	4340	3	CE-CLL	Subventions en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et de soutien à des centres d'art	1.069	1.069	990	990	
Totaux activité 31														
										CE-CLL	3.136	3.136	3.069	3.069
Totaux programme 3														
										CE-CLL	3.136	3.136	3.069	3.069
PROGRAMME 4 NUMÉRISATION DES PATRIMOINES CULTURELS														
41 - Numérisation des patrimoines culturels														
32	4	24	12.20	41	67	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (plan PEP'S)	200	200	200	200	
Totaux activité 41														
										CE-CLL	200	200	200	200
Totaux programme 4														
										CE-CLL	200	200	200	200
PROGRAMME 5 CINÉMATHEQUE														
51 - Cinémathèque														
32	4	24	12.01	51	20	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services de la cinémathèque	164	164	164	164	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	24	74.01	51	93	1211	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables de la cinémathèque	40	40	40	40	
Totaux activité 51														
										CE-CLL	204	204	204	204
Totaux programme 5														
										CE-CLL	204	204	204	204
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24														
										CE-CLL	15.510	15.480	17.777	17.747
										FBM	0	0	30	30

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 25													
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA													
PROGRAMME 0													
SUBSISTANCE													
01 - Biens et services													
33	4	25	12.01	01	94	1211	3	CE-CLL	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	19	19	19	19
Totaux activité 01													
CE-CLL										19	19	19	19
Totaux programme 0													
CE-CLL										19	19	19	19
PROGRAMME 1													
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES													
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel													
33	4	25	01.01	11	05	0100 1211 3300 3200 5210 3132	3	CE-CLL	Politiques nouvelles	4.737	4.469	5.294	5.294
33	4	25	01.02	11	08	0100 3132 3300 5112	1	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	0	0	2.184	2.184

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	4	25	01.03	11	11	0100	1	CE-CLL	Dépenses visant à soutenir le secteur des médias face aux développements et aux mutations technologiques	1.000	1.000	1.000	1.000
						5112							
						3300							
						3132							
33	4	25	12.20	11	64	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	97	97	85	85
Totaux activité 11													
								CE-CLL		5.834	5.566	6.379	6.379
								FBM		0	0	2.184	2.184
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel													
33	4	25	41.03	12	81	4130	1	CE-CLL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	0	0	0	0
33	4	25	41.04	12	84	1211	3	CE-CLL	Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	2.423	2.423	2.800	2.800
Totaux activité 12													
								CE-CLL		2.423	2.423	2.800	2.800
13 - Organismes d'audiovisuel													
32	4	25	52.24	13	50	5210	1	CE-CLL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	39	39	39	39
32	4	25	74.05	13	94	7422	1	CE-CLL	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	97	97	97	97
Totaux activité 13													
								CE-CLL		136	136	136	136

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 1													
									CE-CLL	8.393	8.125	9.315	9.315
									FBM	0	0	2.184	2.184
PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO													
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle													
32	4	25	33.06	21	27	3300	3	CE-CLL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	15	15	0	0
33	4	25	33.07	21	30	3300	3	CE-CLL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	0	0	0	0
32	4	25	41.03	21	90	4130	3	CE-CLL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	19.111	19.111	20.339	20.339
32	4	25	74.01	21	90	7422	1	CE-CLL	Achat de biens meubles durables pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	10	10	10	10
Totaux activité 21													
									CE-CLL	19.136	19.136	20.349	20.349
23 - Politique de l'audiovisuel													
33	4	25	12.35	23	24	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	10	10	10
33	4	25	33.02	23	17	3300	1	CE-CLL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	0	0	0	0
Totaux activité 23													
									CE-CLL	10	10	10	10
Totaux programme 2													
									CE-CLL	19.146	19.146	20.359	20.359

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3														
RADIO ET TÉLÉVISION														
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF														
33	4	25	01.01	31	25	0100	3	CE-CLL	Provision en vue de l'application du contrat de gestion de la RTBF : pool des parastataux et fonds spécial de soutien à la production indépendante	9.587	9.587	10.000	10.000	
						4140								
						4130								
33	4	25	41.01	31	94	4140	3	CE-CLL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	242.585	242.585	257.925	257.925	
33	4	25	41.02	31	97	4140	1	CE-CLL	Sonuma	0	0	0	0	
33	4	25	41.05	31	09	4140	3	CE-CLL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	981	981	1.011	1.011	
33	4	25	41.07	31	15	4140	3	CE-CLL	"Exécution de l'article 66.2 d du contrat de gestion de la RTBF approuvé par le Gouvernement le 21 décembre 2012	8.397	8.397	8.645	8.645	
33	4	25	81.03	31	72	6141	1	CE-CLL	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	0	0	0	0	
Totaux activité 31														
										CE-CLL	261.550	261.550	277.581	277.581
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite														
33	4	25	81.05	32	79	4140	3	CE-CLL	RTBF - Soutien au projet TV5	8.310	8.310	8.310	8.310	
33	4	25	81.07	32	85	4140	1	CE-CLL	Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique	0	0	0	0	
Totaux activité 32														
										CE-CLL	8.310	8.310	8.310	8.310
33 - Soutien aux télévisions locales														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	4	25	31.09	33	30	3132	1	CE-CLL	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	79	79	79	79	
33	4	25	31.32	33	02	3132	3	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	0	0	0	0	
33	4	25	33.10	33	51	3132	3	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales	7.197	7.197	7.561	7.561	
33	4	25	33.11	33	54	3300	3	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour leur frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles	206	206	206	206	
33	4	25	33.12	33	57	3132	3	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	0	0	0	0	
33	4	25	33.13	33	60	3132	3	CE-CLL	Subvention à la fédération des télévisions locales	120	120	120	120	
33	4	25	33.14	33	63	3132	3	CE-CLL	Subventions au TVL - Fonds compensation distributeurs de services	0	0	0	0	
33	4	25	52.01	33	01	3132	1	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement	347	347	347	347	
Totaux activité 33														
										CE-CLL	7.949	7.949	8.313	8.313
34 - Aide à la création radiophonique														
33	4	25	12.01	34	30	1211	0	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation des réunions de la Commission consultative de la création radiophonique ou de manifestations diverses et publications en lien avec le fonds d'aide à la création radiophonique	0	0	12	12	
33	4	25	31.01	34	07	3132	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	1.554	1.554	1.580	1.580	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 34														
										CE-CLL	0	0	12	12
										FBM	1.554	1.554	1.580	1.580
35 - Fréquence Radio Diffusion														
33	4	25	12.01	35	31	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0	0	0	0	
33	4	25	33.01	35	26	3300	3	CE-CLL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	39	39	39	39	
33	4	25	51.01	35	91	3300	0	CE-CLL	Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion	0	0	0	0	
33	4	25	74.01	35	07	7422	1	CE-CLL	Achats de biens meubles durables	0	0	0	0	
Totaux activité 35														
										CE-CLL	39	39	39	39
Totaux programme 3														
										CE-CLL	277.848	277.848	294.255	294.255
										FBM	1.554	1.554	1.580	1.580
PROGRAMME 4														
PRESSE														
41 - Aide directe à la presse d'opinion														
33	4	25	31.01	41	14	3132	3	CE-CLL	Aide à la presse quotidienne écrite francophone	8.026	8.026	9.202	9.202	
33	4	25	32.03	41	29	3132	3	CE-CLL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	272	272	272	272	
33	4	25	33.04	41	41	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184	184	184	184	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	4	25	33.05	41	44	3300	3	CE-CLL	Subvention au Conseil de déontologie	94	94	96	96	
33	4	25	33.06	41	47	3300	3	CE-CLL	Aide au journalisme d'investigation	250	250	275	275	
33	4	25	41.01	41	07	4130	3	CE-CLL	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	0	0	0	0	
Totaux activité 41														
										CE-CLL	8.826	8.826	10.029	10.029
Totaux programme 4														
										CE-CLL	8.826	8.826	10.029	10.029
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25														
										CE-CLL	314.232	313.964	333.977	333.977
										FBM	1.554	1.554	3.764	3.764

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 26														
SPORT														
PROGRAMME 0														
SUBSISTANCE														
01 - Biens et services														
34	3	26	12.01	01	24	1211	3	CE-CLL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	30	30	30	30	
Totaux activité 01														
										CE-CLL	30	30	30	30
02 - Fournitures														
34	3	26	12.02	02	28	1211	1	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	300	300	300	300	
Totaux activité 02														
										CE-CLL	300	300	300	300
03 - Energie														
34	3	26	12.03	03	32	1211	1	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	860	860	860	860	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 03														
										CE-CLL	860	860	860	860
04 - Matériel durable														
34	3	26	74.01	04	03	7410 7422	1	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30	30	30	
Totaux activité 04														
										CE-CLL	30	30	30	30
05 - Imprimés, publications, relations publiques														
34	3	26	12.23	05	94	1211	1	CE-CLL	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	30	30	30	30	
Totaux activité 05														
										CE-CLL	30	30	30	30
07 - Assurances														
34	3	26	12.27	07	11	1211	1	CE-CLL	Paiement des polices d'assurance	0	150	210	225	
Totaux activité 07														
										CE-CLL	0	150	210	225
Totaux programme 0														
										CE-CLL	1.250	1.400	1.460	1.475

PROGRAMME 1
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
11 - Imprimés, publications, relations publiques														
34	3	26	12.33	11	33	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	17.970	17.970	18.127	18.127	
Totaux activité 11														
										FBM	17.970	17.970	18.127	18.127
13 - Matériel non durable														
34	3	26	12.35	13	41	1211	3	CE-CLL	Services sportifs - Achat de matériel non durable	18	18	18	18	
Totaux activité 13														
										CE-CLL	18	18	18	18
14 - Centres sportifs														
34	3	26	01.01	14	35	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.280	1.280	1.280	1.280	
34	3	26	01.03	14	41	0100	4	CE-CLL	Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean	500	500	500	500	
Totaux activité 14														
										CE-CLL	1.780	1.780	1.780	1.780
15 - Gestion des centres sportifs du Sart Tilman														
34	3	26	12.01	15	38	1211	3	CE-CLL	Jetons de présence et indemnités de déplacement des membres de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport	15	15	15	15	
Totaux activité 15														
										CE-CLL	15	15	15	15

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 1														
										CE-CLL	1.813	1.813	1.813	1.813
										FBM	17.970	17.970	18.127	18.127
PROGRAMME 2														
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT														
21 - Promotion du sport et de l'ADEPS														
34	3	26	12.30	21	34	1211	3	CE-CLL	Promotion du sport	691	691	691	691	
34	3	26	12.31	21	37	1211	3	CE-CLL	Promotion d'événements sportifs	0	0	0	0	
34	3	26	12.33	21	43	1211	3	CE-CLL	Promotion du fair-play	0	0	0	0	
34	3	26	12.34	21	46	1211	3	CE-CLL	Été sport	900	900	0	0	
34	3	26	33.01	21	39	3300	3	CE-CLL	Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	1.191	1.191	1.131	1.131	
34	3	26	33.02	21	42	3300	3	CE-CLL	Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	163	163	163	163	
34	3	26	33.03	21	45	3300	3	CE-CLL	Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ	40	40	100	100	
Totaux activité 21														
										CE-CLL	2.985	2.985	2.085	2.085
22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport														
34	3	26	12.32	22	41	1211	3	CE-CLL	Frais d'études et d'expertise scientifique	260	260	260	260	
34	3	26	12.38	22	59	1211	1	CE-CLL	Promotion du sport	0	0	0	0	
34	3	26	41.01	22	15	4140	3	CE-CLL	Subvention à la RTBF pour la promotion d'événements sportifs	150	150	150	150	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 22														
										CE-CLL	410	410	410	410
Totaux programme 2														
										CE-CLL	3.395	3.395	2.495	2.495
PROGRAMME 3 SUBVENTIONS DIVERSES														
31 - Subventions pour le sport de haut niveau														
34	3	26	33.07	31	67	3300	3	CE-CLL	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	900	900	900	900	
Totaux activité 31														
										CE-CLL	900	900	900	900
32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs														
34	3	26	33.13	32	86	3300	3	CE-CLL	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	63	63	10	10	
34	3	26	33.15	32	92	3300	3	CE-CLL	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	150	150	60	60	
Totaux activité 32														
										CE-CLL	213	213	70	70
34 - Insertion sociale par le sport														
34	3	26	12.34	34	59	1211	3	CE-CLL	Insertion sociale par la pratique du sport	240	240	0	0	
34	3	26	33.16	34	97	3300	3	CE-CLL	Subvention aux sports de quartier	128	128	50	70	
Totaux activité 34														
										CE-CLL	368	368	50	70

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs														
34	3	26	01.01	35	56	0100	1	CE-CLL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	26	26	26	26	
34	3	26	12.02	35	61	1211	3	CE-CLL	Dépenses en relation avec les mesures en faveur de l'éthique dans le sport	0	0	0	0	
34	3	26	12.03	35	64	1211	3	CE-CLL	Promotion du sport à l'école	225	225	70	120	
34	3	26	33.03	35	59	3300	3	CE-CLL	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	731	731	745	745	
34	3	26	33.07	35	71	3300	2	CE-CLL	Subvention projet femmes et sports	150	150	150	150	
34	3	26	33.11	35	83	3300	3	CE-CLL	Sport pour tous	85	85	25	55	
34	3	26	33.16	35	01	3300	3	CE-CLL	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	130	130	130	130	
34	3	26	33.18	35	07	3300	3	CE-CLL	Subventions aux centres sportifs locaux	4.884	4.923	5.084	5.123	
34	3	26	33.19	35	10	3300	3	CE-CLL	Subvention à une association de Centres sportifs	85	85	85	85	
34	3	26	33.20	35	13	3300	3	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	5.867	5.867	5.985	5.985	
34	3	26	33.21	35	16	3300	3	CE-CLL	Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret	9.865	9.865	10.165	10.165	
34	3	26	33.22	35	19	3300	3	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	123	123	123	123	
34	3	26	33.23	35	22	3300	3	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues	202	202	202	202	
34	3	26	33.24	35	25	3300	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés	340	340	340	340	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
34	3	26	33.25	35	28	3300	3	CE-CLL	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	156	156	156	156	
34	3	26	33.26	35	31	3300	3	CE-CLL	Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	900	870	1.000	970	
34	3	26	33.27	35	34	3300	3	CE-CLL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165	165	165	
34	3	26	33.28	35	37	3300	3	CE-CLL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations	491	491	491	491	
34	3	26	33.30	35	43	3300	3	CE-CLL	Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	780	780	680	680	
34	3	26	33.32	35	49	3300	3	CE-CLL	Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive	615	615	627	627	
34	3	26	33.33	35	52	3300	3	CE-CLL	Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport	0	0	1.576	1.476	
34	3	26	52.01	35	30	5210	3	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.350	1.350	1.350	1.350	
34	3	26	52.10	35	57	5210	3	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	370	370	370	370	
34	3	26	63.01	35	32	6311 6321	3	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	150	150	150	150	
Totaux activité 35														
										CE-CLL	27.690	27.699	29.695	29.684
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage														
34	3	26	12.36	36	67	1211	3	CE-CLL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	40	40	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
34	3	26	33.02	36	57	3300	4	CE-CLL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	15	15	15	15	
Totaux activité 36														
										CE-CLL	55	55	55	55
Totaux programme 3														
										CE-CLL	29.226	29.235	30.770	30.779
PROGRAMME 4														
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS														
41 - Dépenses de toute nature pour les installations														
34	3	26	12.40	41	84	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	160	160	200	200	
Totaux activité 41														
										CE-CLL	160	160	200	200
42 - Achat de matériel non durable														
34	3	26	12.41	42	88	1211	3	CE-CLL	Achat de matériel sportif, non durable	150	150	180	180	
Totaux activité 42														
										CE-CLL	150	150	180	180
43 - Equipement durable														
34	3	26	74.01	43	42	7410 7422	3	CE-CLL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	670	670	700	700	
Totaux activité 43														
										CE-CLL	670	670	700	700

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 4														
										CE-CLL	980	980	1.080	1.080
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26														
										CE-CLL	36.664	36.823	37.618	37.642
										FBM	17.970	17.970	18.127	18.127

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 27														
ARTS PLASTIQUES														
PROGRAMME 1														
ARTS PLASTIQUES														
11 - Initiatives diverses et aides aux institutions et associations														
32	4	27	12.30	11	51	1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige : évènements nationaux et internationaux	460	460	460	460	
32	4	27	12.60	11	44	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design	116	116	116	116	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	576	576	576	576
12 - Soutien aux organismes de création et de diffusion, aux éditeurs, aux centres d'arts, au design et à la mode														
32	4	27	33.01	12	57	3300	3	CE-CLL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatives au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu, Institutions muséales privées reconnues	73	73	73	73	
32	4	27	33.30	12	47	3300	3	CE-CLL	Subventions aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que des subventions ponctuelles en artisanat de création	284	284	259	262	
32	4	27	33.31	12	50	3300	3	CE-CLL	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	213	213	215	215	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	27	33.32	12	53	3300	3	CE-CLL	Bourse, subventions, conventions et aides à l'équipement aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création, d'édition et de diffusion du design et de la mode	291	291	328	328	
32	4	27	33.36	12	65	3300	3	CE-CLL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	1.922	1.922	1.941	1.941	
32	4	27	33.41	12	80	3300	3	CE-CLL	Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.223	2.223	2.363	2.360	
32	4	27	74.22	12	04	7450	3	CE-CLL	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	151	151	151	151	
Totaux activité 12														
										CE-CLL	5.157	5.157	5.330	5.330
13 - Acquisition d'œuvres d'art														
32	4	27	74.21	13	02	7450	3	CE-CLL	Acquisition d'œuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	39	39	39	39	
Totaux activité 13														
										CE-CLL	39	39	39	39
14 - Aides aux artistes														
32	4	27	33.06	14	74	3300	3	CE-CLL	Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes	15	15	16	16	
32	4	27	33.33	14	58	3300	3	CE-CLL	Bourses et subventions de création et de production d'artistes	206	206	206	206	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
									Totaux activité 14				
									CE-CLL	221	221	222	222
									Totaux programme 1				
									CE-CLL	5.993	5.993	6.167	6.167
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 27				
									CE-CLL	5.993	5.993	6.167	6.167

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 28													
DÉCENTRALISATION CULTURELLE													
PROGRAMME 0													
SUBSISTANCE													
01 - Actions transversales													
32	4	28	12.02	01	81	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0	0	39	39
Totaux activité 01													
CE-CLL										0	0	39	39
Totaux programme 0													
CE-CLL										0	0	39	39
PROGRAMME 1													
CENTRES CULTURELS													
11 - Centres culturels													
32	4	28	12.02	11	91	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	39	0	0
32	4	28	33.38	11	97	3300	3	CE-CLL	Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées et à des organisations fédératrices ou de coopération	224	224	225	225
32	4	28	33.41	11	09	3300	3	CE-CLL	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités	14.746	14.746	9.960	9.960

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	28	33.42	11	12	3300	3	CE-CLL	Subventions aux centres culturels en application du décret du 21 novembre 2013	2.802	2.802	9.479	9.479	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	17.811	17.811	19.664	19.664
12 - Subventions extraordinaires														
32	4	28	33.43	12	16	3300	3	CE-CLL	Subventions extraordinaires aux centres culturels	544	544	642	642	
Totaux activité 12														
										CE-CLL	544	544	642	642
Totaux programme 1														
										CE-CLL	18.355	18.355	20.306	20.306
PROGRAMME 2 POINTCULTURE														
21 - PointCulture														
32	4	28	33.01	21	93	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL PointCulture	5.999	5.999	6.060	6.060	
32	4	28	33.02	21	96	4130	3	CE-CLL	Soutient à l'ASBL PointCulture relative à l'emploi dans le secteur socio-culturel	0	0	0	0	
32	4	28	33.03	21	02	4130	3	CE-CLL	Subvention liée à la cession des centres de prêt de l'ASBL PointCulture	177	177	180	180	
Totaux activité 21														
										CE-CLL	6.176	6.176	6.240	6.240
Totaux programme 2														
										CE-CLL	6.176	6.176	6.240	6.240

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3														
CRÉATIVITÉ ET PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR														
31 - Centres d'expression et de créativité et Fédérations de pratiques artistiques en amateur														
32	4	28	33.33	31	05	3300	3	CE-CLL	Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	3.102	3.102	3.253	3.253	
32	4	28	33.34	31	08	3300	3	CE-CLL	Subventions conventionnées ou ponctuelles pour des projets de développement et de promotion dans le champ socio-artistique, de la créativité et des pratiques artistiques en amateur	0	0	13	13	
Totaux activité 31														
										CE-CLL	3.102	3.102	3.266	3.266
Totaux programme 3														
										CE-CLL	3.102	3.102	3.266	3.266
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 28														
										CE-CLL	27.633	27.633	29.851	29.851

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE II													
									CE-CLL	1.531.972	1.512.815	1.614.393	1.590.317
									FBM	34.149	34.309	43.270	43.430

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 40

SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

35	2	40	12.01	02	15	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	118	118	127	127	
35	2	40	12.02	02	18	1211	1	CE-CLL	Dépenses relatives aux manifestations et aux publications en matière d'enseignement	74	71	71	71	
35	2	40	74.01	02	88	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	92	88	68	68	
Totaux activité 02										<hr/>				
										CE-CLL	284	277	266	266
Totaux programme 0										<hr/>				
										CE-CLL	284	277	266	266

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - Frais de fonctionnement

35	2	40	01.02	12	26	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	25.707	25.707	33.442	33.442
35	2	40	01.04	12	32	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la formation des directeurs d'établissements scolaires	250	250	250	250
35	2	40	12.01	12	25	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	110	106	126	126

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	40	74.01	12	01	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	0	0	
Totaux activité 12														
										CE-CLL	26.067	26.063	33.818	33.818
13 - Enseignants - Action sociale														
35	2	40	11.05	13	29	1140	3	CE-CLL	Dépenses diverses du service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	266	266	266	266	
35	2	40	43.20	13	71	4316 4326	3	CE-CLL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	10	10	
35	2	40	44.20	13	80	4430	3	CE-CLL	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	10	10	
35	2	40	45.20	13	89	1211 3431	3	CE-CLL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	10	10	10	10	
35	2	40	82.01	13	74	8300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	8	8	8	8	
Totaux activité 13														
										CE-CLL	296	296	296	296
										FBM	8	8	8	8
14 - Chargés de mission - Transports scolaires														
35	2	40	12.01	14	27	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	5	5	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 14														
										CE-CLL	5	5	5	5
Totaux programme 1														
										CE-CLL	26.368	26.364	34.119	34.119
										FBM	8	8	8	8
PROGRAMME 2														
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES														
21 - Provisions diverses														
36	2	40	01.01	21	32	1133	1	CE-CLL	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	0	0	0	0	
35	2	40	01.04	21	41	0100 1211 3300	1	CE-CLL	Provision en vue d'accueil des primo-arrivants dans les DASPA	120	120	120	120	
36	2	40	01.06	21	47	0100	1	CE-CLL	Provision générale pour litiges et négociations en cours	1.000	1.000	1.000	1.000	
35	2	40	01.08	21	53	0100 1211 3300	1	CE-CLL	Provision pour politiques nouvelles	0	0	0	0	
Totaux activité 21														
										CE-CLL	1.120	1.120	1.120	1.120
24 - Contrôle absences maladies														
35	2	40	12.01	24	37	1211	3	CE-CLL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	612	612	625	625	
Totaux activité 24														
										CE-CLL	612	612	625	625

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
25 - Remboursement d'indus Article 11bis														
35	2	40	11.01	25	29	1111	1	CE-CLL	Remboursement d'indus enseignement obligatoire	0	0	0	0	
33	2	40	11.02	25	32	1111	1	CE-CLL	Remboursement d'indus enseignement supérieur	0	0	0	0	
33	2	40	11.03	25	35	1111	1	CE-CLL	Remboursement d'indus enseignement de promotion sociale	0	0	0	0	
Totaux activité 25														
										CE-CLL	0	0	0	0
Totaux programme 2														
										CE-CLL	1.732	1.732	1.745	1.745

PROGRAMME 3

INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur

33	2	40	01.04	30	50	0100 4150 4316 4326 4430	3	CE-CLL	Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.051	1.051	1.082	1.082
33	2	40	01.05	30	53	0100 3300	3	CE-CLL	Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	475	475	475	475
33	2	40	01.06	30	56	4150 4410 4430 4316 4326	1	CE-CLL	Refinancement de l'enseignement supérieur	21.500	21.500	0	0

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	40	01.07	30	59	0100	3	CE-CLL	Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur dont l'extension du test d'orientation	4.078	4.078	6.748	6.748	
33	2	40	01.08	30	62	4150 4410 4430 4316 4326	1	CE-CLL	Refinancement de l'enseignement supérieur universitaire	0	0	0	0	
33	2	40	01.09	30	65	4150 4410 4430 4316 4326	1	CE-CLL	Refinancement de l'enseignement supérieur non-universitaire	0	0	0	0	
33	2	40	01.10	30	68	4150 4316 4326 4410 4430	3	CE-CLL	Soutien à l'application du Décret Paysage	6.072	6.072	6.377	6.377	
33	2	40	01.11	30	71	4150 4316 4326 4410 4430	3	CE-CLL	Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	1.400	1.400	1.400	1.400	
33	2	40	40.01	30	04	4150 4316 4326 4410 4430	3	CE-CLL	Financement certificat EPC	700	700	1.400	1.400	
Totaux activité 30														
										CE-CLL	35.276	35.276	17.482	17.482

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 3														
										CE-CLL	35.276	35.276	17.482	17.482
PROGRAMME 4														
RECHERCHES EN ÉDUCATION PILOTAGE INTERRÉSEaux - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEaux - ORIENTATION - DIVERS														
40 - Inspection - Pilotage - Interréseaux														
35	2	40	01.02	40	54	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	1.586	1.586	628	628	
35	2	40	01.03	40	57	0100 1211 3300	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et	1.419	1.419	1.427	1.427	
35	2	40	01.04	40	60	0100 1211 3300	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets pour des initiatives d'apprentissages de "gestes qui sauvent la vie"	150	150	300	300	
35	2	40	01.05	40	63	0100 1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	2.508	2.508	5.043	5.043	
35	2	40	01.06	40	66	0100 1211	1	CE-CLL	Provision pour renforcer l'informatique administrative dans les écoles	870	870	0	0	
35	2	40	01.07	40	69	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	108	108	108	108	
35	2	40	01.08	40	72	0100	0	CE-CLL	Maison des maths et du numérique	0	0	220	220	
35	2	40	01.09	40	75	0100	0	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire, d'activités citoyennes et de lutte contre le harcèlement à l'école	0	0	650	650	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	40	01.10	40	78	0100	0	CE-CLL	Provision pour une intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail	0	0	8.713	8.713	
35	2	40	01.11	40	81	0100	0	CE-CLL	Dépenses de toute nature relative aux initiatives en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire	0	0	300	300	
35	2	40	01.12	40	84	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	195	195	250	250	
35	2	40	01.13	40	87	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	3.657	3.657	3.657	3.657	
35	2	40	01.14	40	90	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux projets menés dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement en alternance	0	0	150	150	
35	2	40	12.01	40	53	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	895	880	871	871	
35	2	40	33.04	40	57	3300	3	CE-CLL	Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestoise	166	166	169	169	
35	2	40	41.01	40	23	4140	3	CE-CLL	Institut de la formation en cours de carrière	5.537	5.537	6.212	6.212	
35	2	40	74.01	40	29	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	17	16	16	16	
Totaux activité 40														
										CE-CLL	17.108	17.092	28.714	28.714
41 - Recherches en Education														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	40	01.10	41	79	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	576	576	576	576	
35	2	40	01.11	41	82	0100 3300	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	5.421	5.421	6.852	6.852	
35	2	40	12.30	41	44	1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	10	10	10	
35	2	40	41.01	41	24	4140	3	CE-CLL	Office Francophone de Formation en Alternance	122	122	158	158	
Totaux activité 41														
										CE-CLL	6.129	6.129	7.596	7.596
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs														
35	2	40	01.01	42	53	0100 3441 3450	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix	78	78	78	78	
35	2	40	01.02	42	56	0100 1211	1	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses de toute nature relatives au soutien dans le secteur de l'enseignement	0	0	0	0	
Totaux activité 42														
										FBM	78	78	78	78
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Etudes														
35	2	40	33.08	43	72	3300	1	CE-CLL	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	0	0	0	0	
Totaux activité 43														
										CE-CLL	0	0	0	0

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur														
33	2	40	41.30	44	17	4130	3	CE-CLL	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	1.000	1.000	1.015	1.015	
Totaux activité 44														
										CE-CLL	1.000	1.000	1.015	1.015
Totaux programme 4														
										CE-CLL	24.237	24.221	37.325	37.325
										FBM	78	78	78	78
PROGRAMME 5														
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS														
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes														
35	2	40	33.01	50	58	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	5	5	5	
35	2	40	33.11	50	88	3300	3	CE-CLL	Subventions aux associations de parents	231	231	238	238	
35	2	40	35.02	50	79	1211	4	CE-CLL	Cotisations au consortium European Schoolnet	14	14	14	14	
Totaux activité 50														
										CE-CLL	250	250	257	257
55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur														
33	2	40	01.01	55	66	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	159	159	159	159	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	40	01.02	55	69	0100	1	CE-CLL	Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques	1.000	1.000	1.000	1.000	
33	2	40	01.03	55	72	0100	3	CE-CLL	Structures collectives d'enseignement supérieur	2.237	2.237	2.237	2.237	
Totaux activité 55														
										CE-CLL	3.396	3.396	3.396	3.396
Totaux programme 5														
										CE-CLL	3.646	3.646	3.653	3.653
PROGRAMME 6														
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - SANTÉ - ADMINISTRATION														
60 - Frais de fonctionnement														
33	2	40	12.01	60	73	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10	10	10	10	
33	2	40	12.21	60	36	1211	1	CE-CLL	Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur	77	77	77	77	
33	2	40	33.01	60	68	3300	1	CE-CLL	Subvention en faveur de l'Eurometropolitan E-Campus	0	0	0	0	
33	2	40	41.40	60	63	4150	3	CE-CLL	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	4.097	4.097	4.234	4.234	
33	2	40	41.70	60	56	4150	3	CE-CLL	Pôles académiques	1.859	1.859	1.912	1.912	
						4410								
						4430								
Totaux activité 60														
										CE-CLL	6.043	6.043	6.233	6.233
Totaux programme 6														
										CE-CLL	6.043	6.043	6.233	6.233

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 7

ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

71 - Conseil consultatif

35	2	40	11.12	71	11	1112	3	CE-CLL	Indemnités pour chargés de missions	4	4	4	4	
35	2	40	12.41	71	10	1211	3	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	34	33	33	33	
Totaux activité 71										<hr/>				
										CE-CLL	38	37	37	37
Totaux programme 7										<hr/>				
										CE-CLL	38	37	37	37

PROGRAMME 8

ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles

33	2	40	30.01	80	61	1111	3	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale	6.000	6.000	6.000	6.000

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	40	30.02	80	64	1111	3	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	10.000	10.000	10.000	10.000	
						1112								
						1120								
						1131								
						1211								
						4314								
						4410								
35	2	40	33.03	80	94	3300	3	CE-CLL	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG	0	0	0	0	
Totaux activité 80										<hr/>				
										CE-CLL	0	0	0	0
										FBM	16.000	16.000	16.000	16.000
81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle										<hr/>				
35	2	40	01.07	81	13	0100	3	CE-CLL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	27.815	27.815	26.752	26.752	
						1111								
						1112								
						1120								
						1131								
						1211								
Totaux activité 81										<hr/>				
										CE-CLL	27.815	27.815	26.752	26.752
Totaux programme 8										<hr/>				
										CE-CLL	27.815	27.815	26.752	26.752
										FBM	16.000	16.000	16.000	16.000

PROGRAMME 9
DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel														
35	2	40	01.08	91	26	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	38	38	38	38	
						1111								
						1112								
						1120								
						1131								
						1211								
Totaux activité 91														
										CE-CLL	38	38	38	38
Totaux programme 9														
										CE-CLL	38	38	38	38
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40														
										CE-CLL	125.477	125.449	127.650	127.650
										FBM	16.086	16.086	16.086	16.086

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 41
SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION**

PROGRAMME 1
SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL

11 - Personnel de l'Inspection des centres PMS

35	2	41	11.03	11	48	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	142	142	163	163
						1112							
						1120							
						1131							

Totaux activité 11

CE-CLL	142	142	163	163
---------------	------------	------------	------------	------------

**12 - Personnel de l'Inspection et animation
pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire**

35	2	41	11.03	12	49	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	4.468	4.468	4.787	4.787
						1112							
						1120							
						1131							

Totaux activité 12

CE-CLL	4.468	4.468	4.787	4.787
---------------	--------------	--------------	--------------	--------------

**13 - Personnel de l'Inspection et animation
pédagogique de l'Enseignement secondaire**

35	2	41	11.03	13	50	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	2.815	2.815	3.117	3.117
						1112							
						1120							
						1131							

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 13														
										CE-CLL	2.815	2.815	3.117	3.117
14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial														
35	2	41	11.03	14	51	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	325	325	422	422	
Totaux activité 14														
										CE-CLL	325	325	422	422
15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion														
35	2	41	11.03	15	52	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	1.225	1.225	1.289	1.289	
Totaux activité 15														
										CE-CLL	1.225	1.225	1.289	1.289
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale														
35	2	41	11.03	16	53	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	654	654	641	641	
Totaux activité 16														
										CE-CLL	654	654	641	641

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
17 - Personnel de l'Inspection e l'enseignement artistique														
35	2	41	11.03	17	54	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel statutaire	537	537	543	543	
Totaux activité 17														
										CE-CLL	537	537	543	543
18 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance														
35	2	41	11.03	18	55	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel statutaire	30	30	50	50	
Totaux activité 18														
										CE-CLL	30	30	50	50
19 - Personnel de l'Inspection - Pilotage général														
35	2	41	11.03	19	56	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel statutaire	0	0	0	0	
Totaux activité 19														
										CE-CLL	0	0	0	0
Totaux programme 1														
										CE-CLL	10.196	10.196	11.012	11.012

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 2														
SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT														
21 - Frais de fonctionnement de l'Inspection des centres PMS														
35	2	41	12.01	21	61	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	44	0	0	
Totaux activité 21														
										CE-CLL	44	44	0	0
22 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire														
35	2	41	12.01	22	62	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	838	838	0	0	
Totaux activité 22														
										CE-CLL	838	838	0	0
23 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement secondaire														
35	2	41	12.01	23	63	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	653	653	0	0	
Totaux activité 23														
										CE-CLL	653	653	0	0
24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial														
35	2	41	12.01	24	64	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	108	108	0	0	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 24													
									CE-CLL	108	108	0	0
25 - Frais de fonctionnement de l'Inspection													
35	2	41	12.01	25	65	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	222	222	2.058	2.058
35	2	41	74.01	25	41	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	19	18	18	18
Totaux activité 25													
									CE-CLL	241	240	2.076	2.076
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale													
35	2	41	12.01	26	66	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	144	144	0	0
Totaux activité 26													
									CE-CLL	144	144	0	0
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique													
35	2	41	12.01	27	67	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	49	0	0
Totaux activité 27													
									CE-CLL	49	49	0	0
Totaux programme 2													
									CE-CLL	2.077	2.076	2.076	2.076

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3														
SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE														
30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique														
35	2	41	11.03	30	67	1111	3	CE-CLL	Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	12.959	12.959	12.126	12.126	
						1112								
						1120								
						1131								
35	2	41	12.01	30	70	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	1.304	1.304	1.113	1.113	
Totaux activité 30														
										CE-CLL	14.263	14.263	13.239	13.239
Totaux programme 3														
										CE-CLL	14.263	14.263	13.239	13.239
PROGRAMME 5														
PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT														
50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones														
35	2	41	11.03	50	87	1111	3	CE-CLL	Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	0	0	4.841	4.841	
35	2	41	12.01	50	90	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0	0	466	466	
35	2	41	74.01	50	66	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	0	0	
Totaux activité 50														
										CE-CLL	0	0	5.307	5.307

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
									Totaux programme 5				
									CE-CLL	0	0	5.307	5.307
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41				
									CE-CLL	26.536	26.535	31.634	31.634

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 44

BÂTIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0

FONCTIONNEMENT DES FONDS BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires

35	1	44	01.06	01	38	0100	1	CE-CLL	Programme prioritaire de travaux PPT	48.280	36.000	49.312	32.000
						1211							
						7200							
35	1	44	01.07	01	41	0100	1	CE-CLL	Intervention dans le cadre d'un plan particulier d'investissement en vue de l'augmentation de la capacité d'établissements scolaires	121	121	121	121
35	1	44	01.08	01	44	0100	1	CE-CLL	Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places	4.000	2.000	4.000	2.000
35	1	44	12.03	01	31	1211	1	CE-CLL	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	18	18	18	18
35	1	44	12.04	01	34	1211	1	CE-CLL	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	345	345	0	95
35	1	44	41.03	01	01	4130	1	CE-CLL	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	3.500	3.500	3.810	3.810
35	1	44	61.01	01	78	6131	1	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	46.800	46.800	51.128	51.128
35	1	44	61.02	01	81	6131	1	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	25.050	25.050	28.736	28.736
35	1	44	61.04	01	87	6131	1	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire	20.000	20.000	20.783	20.783

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 01													
									CE-CLL	148.114	133.834	157.908	138.691
02 - Subventions - Loyers - Divers													
36	1	44	12.06	02	41	1212	4	CE-CLL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	21.081	21.081	21.502	21.502
35	1	44	33.01	02	21	3122	1	CE-CLL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	138	138
35	1	44	85.01	02	04	8515	1	CE-CLL	Participation de la Communauté française au capital de la SA Conservatoire de Bruxelles	0	0	0	0
Totaux activité 02													
									CE-CLL	21.219	21.219	21.640	21.640
03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française													
35	1	44	12.01	03	27	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3.700	3.700	4.050	4.050
Totaux activité 03													
									CE-CLL	3.700	3.700	4.050	4.050
Totaux programme 0													
									CE-CLL	173.033	158.753	183.598	164.381
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44													
									CE-CLL	173.033	158.753	183.598	164.381

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 45														
RECHERCHE SCIENTIFIQUE														
PROGRAMME 0														
SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
02 - Frais de fonctionnement														
33	2	45	12.02	02	56	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	31	31	31	31	
33	2	45	74.01	02	29	7422	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achat de biens durables	3	3	3	3	
Totaux activité 02														
										CE-CLL	34	34	34	34
Totaux programme 0														
										CE-CLL	34	34	34	34
PROGRAMME 1														
SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS														
11 - Financement de sprints, bourses, frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques														
33	2	45	33.03	11	63	3540	3	CE-CLL	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes	50	50	12	12	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	50	50	12	12
12 - Associations scientifiques et universitaires														
33	2	45	33.05	12	70	3300	1	CE-CLL	Subventions aux associations scientifiques et universitaires	0	0	0	0	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	45	33.06	12	73	3300	3	CE-CLL	Subvention au Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (CREM)	67	67	67	67	
33	2	45	33.07	12	76	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72	72	72	72	
33	2	45	33.08	12	79	3300	1	CE-CLL	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	200	200	200	200	
33	2	45	33.09	12	82	3300	1	CE-CLL	Subventions à l'université des aînés	0	0	0	0	
33	2	45	33.10	12	85	3300	3	CE-CLL	Subvention aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	52	52	52	52	
33	2	45	33.11	12	88	3300	3	CE-CLL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	392	392	442	442	
33	2	45	33.12	12	91	3300	1	CE-CLL	MNEMA (nouveau)	0	0	0	0	
33	2	45	33.13	12	94	3300	3	CE-CLL	Subvention au PASS	250	250	250	250	
Totaux activité 12														
										CE-CLL	1.033	1.033	1.083	1.083
Totaux programme 1														
										CE-CLL	1.083	1.083	1.095	1.095
PROGRAMME 2 SUBVENTIONS DIVERSES														
20 - Recherche scientifique fondamentale collective														
33	2	45	31.01	20	48	4140	3	CE-CLL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	109	109	109	109	
33	2	45	33.02	20	69	3300	3	CE-CLL	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	66	66	66	66	
33	2	45	41.01	20	41	4140	1	CE-CLL	Soutien aux politiques de genre	0	0	205	205	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 20														
										CE-CLL	175	175	380	380
Totaux programme 2														
										CE-CLL	175	175	380	380
PROGRAMME 3														
SUBVENTION RECHERCHE FONDAMENTALE														
31 - Subventions ASBL ou assimilés														
33	2	45	01.01	31	80	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	261	261	261	261	
						1211								
33	2	45	33.09	31	04	3441	3	CE-CLL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162	162	162	162	
						3450								
33	2	45	33.11	31	10	3300	3	CE-CLL	Subventions aux associations d'étudiants	110	110	113	113	
Totaux activité 31														
										CE-CLL	533	533	536	536
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés														
33	2	45	41.04	33	63	4140	3	CE-CLL	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	83.082	83.060	91.141	91.102	
33	2	45	41.05	33	66	4140	3	CE-CLL	Subvention au F.R.S. - FNRS pour la gestion opérationnelle des Pôles d'Attraction Interuniversitaires (PAI)	13.911	13.564	14.388	14.377	
33	2	45	41.07	33	72	4140	3	CE-CLL	Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)	13.062	13.059	13.391	13.385	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	45	41.09	33	78	4430	3	CE-CLL	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)	5.557	5.556	5.697	5.695	
33	2	45	41.10	33	81	4130	3	CE-CLL	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	16.761	16.757	17.184	17.176	
Totaux activité 33														
										CE-CLL	132.373	131.996	141.801	141.735
34 - Subventions diverses														
33	2	45	41.10	34	82	1211	3	CE-CLL	Soutien aux infrastructures de recherche	582	582	582	582	
Totaux activité 34														
										CE-CLL	582	582	582	582
35 - Fonds et programmes de recherche														
33	2	45	41.13	35	92	1211	3	CE-CLL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	16.177	16.177	16.585	16.585	
33	2	45	41.14	35	95	1111	3	CE-CLL	Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	16.087	16.087	16.493	16.493	
33	2	45	41.15	35	01	4130	3	CE-CLL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150	106	150	150	
Totaux activité 35														
										CE-CLL	32.414	32.370	33.228	33.228
36 - Activités internationales														
33	2	45	33.01	36	82	3300	3	CE-CLL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	218	218	218	218	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
									Totaux activité 36				
									CE-CLL	218	218	218	218
									Totaux programme 3				
									CE-CLL	166.120	165.699	176.365	176.299
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45				
									CE-CLL	167.412	166.991	177.874	177.808

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 46

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

33	2	46	12.01	02	80	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	204	204	404	404
33	2	46	12.07	02	01	1211	1	CE-CLL	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	2	2	2
33	2	46	74.01	02	56	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	30	30	30	30

Totaux activité 02

CE-CLL	236	236	436	436
---------------	------------	------------	------------	------------

Totaux programme 0

CE-CLL	236	236	436	436
---------------	------------	------------	------------	------------

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

33	2	46	11.03	12	87	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel statutaire	323	323	323	323
----	---	----	-------	----	----	------------------------------	---	--------	----------------------	-----	-----	-----	-----

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	46	11.04	12	90	1111	3	CE-CLL	Personnel autre que statutaire	741	741	741	741
						1112							
						1120							
						1131							
Totaux activité 12													
								CE-CLL		1.064	1.064	1.064	1.064
Totaux programme 1													
								CE-CLL		1.064	1.064	1.064	1.064
PROGRAMME 2 SUBVENTIONS DIVERSES													
20 - Financement des prix décernés et autres activités													
33	2	46	33.01	20	93	3300	3	CE-CLL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37	37	37	37
Totaux activité 20													
								CE-CLL		37	37	37	37
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique													
33	2	46	33.01	21	94	3300	1	CE-CLL	Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	0	0	38	38
33	2	46	41.01	21	69	7422	3	CE-CLL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239	239	239	239
33	2	46	41.02	21	72	7422	3	CE-CLL	Subvention en faveur du Collège Belgique	29	29	29	29
33	2	46	61.01	21	55	7422	3	CE-CLL	Subventions	5	5	5	5

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
									Totaux activité 21				
									CE-CLL	273	273	311	311
									Totaux programme 2				
									CE-CLL	310	310	348	348
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46				
									CE-CLL	1.610	1.610	1.848	1.848

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 47													
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ETUDES													
PROGRAMME 0													
SUBSISTANCE													
02 - Frais de fonctionnement													
33	2	47	12.01	02	10	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	250	250	463	463
33	2	47	12.66	02	11	1211	1	CE-CLL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	8	8	0	0
33	2	47	74.01	02	83	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	5	5
Totaux activité 02													
CE-CLL										268	268	468	468
Totaux programme 0													
CE-CLL										268	268	468	468
PROGRAMME 1													
ALLOCATIONS ET PRÊTS													
10 - Allocations et prêts													
33	2	47	33.01	10	13	3431	3	CE-CLL	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	66.559	66.559	66.559	66.559
33	2	47	33.02	10	16	3431	1	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études	825	825	399	399
33	2	47	82.03	10	72	8300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement des prêts d'études (C)	491	491	491	491

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 10														
										CE-CLL	66.559	66.559	66.559	66.559
										FBM	1.316	1.316	890	890
Totaux programme 1														
										CE-CLL	66.559	66.559	66.559	66.559
										FBM	1.316	1.316	890	890
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47														
										CE-CLL	66.827	66.827	67.027	67.027
										FBM	1.316	1.316	890	890

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 48														
CENTRES PMS														
PROGRAMME 0														
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE														
02 - Frais de fonctionnement														
35	2	48	12.01	02	37	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	133	133	133	133	
35	2	48	74.01	02	13	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	4	4	
Totaux activité 02														
										CE-CLL	137	137	137	137
Totaux programme 0														
										CE-CLL	137	137	137	137
PROGRAMME 4														
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DES CENTRES PMS														
40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
35	2	48	11.03	40	72	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	22.792	22.792	23.881	23.881	
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 40														
										CE-CLL	22.792	22.792	23.881	23.881
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	48	43.01	42	65	4314 4324 4511	3	CE-CLL	Subventions-traitements	26.131	26.131	26.604	26.604
Totaux activité 42													
CE-CLL										26.131	26.131	26.604	26.604
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements													
35	2	48	44.01	43	75	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements	40.448	40.448	40.829	40.829
Totaux activité 43													
CE-CLL										40.448	40.448	40.829	40.829
Totaux programme 4													
CE-CLL										89.371	89.371	91.314	91.314
PROGRAMME 5													
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS													
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement													
35	2	48	01.01	50	83	1211 3300	3	CE-CLL	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école	6	6	6	6
35	2	48	12.01	50	85	1211	1	CE-CLL	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	18	18	18	18
35	2	48	41.23	50	24	4130	3	CE-CLL	Dotation globale	3.095	3.095	3.149	3.149
Totaux activité 50													
CE-CLL										3.119	3.119	3.173	3.173
51 - Formation													

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	48	01.01	51	84	0100 1211	3	CE-CLL	Formation réseau CPMS	23	23	23	23	
35	2	48	01.02	51	87	0100 1211	3	CE-CLL	Formation établissements CPMS	5	5	5	5	
Totaux activité 51														
										CE-CLL	28	28	28	28
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement														
35	2	48	43.23	52	44	4316 4326	3	CE-CLL	Subventions forfaitaires	2.354	2.354	2.428	2.428	
Totaux activité 52														
										CE-CLL	2.354	2.354	2.428	2.428
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe														
35	2	48	43.09	53	03	4314 4324	3	CE-CLL	Formation réseau CPMS	24	24	24	24	
35	2	48	43.10	53	06	4314 4324	3	CE-CLL	Formation établissements CPMS	5	5	5	5	
Totaux activité 53														
										CE-CLL	29	29	29	29
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement														
35	2	48	44.23	54	55	4430	3	CE-CLL	Subventions forfaitaires	3.666	3.666	3.795	3.795	
Totaux activité 54														
										CE-CLL	3.666	3.666	3.795	3.795

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe														
35	2	48	44.09	55	14	4410	3	CE-CLL	Formation réseau CPMS	37	37	37	37	
35	2	48	44.10	55	17	4410	3	CE-CLL	Formation établissements CPMS	8	8	8	8	
Totaux activité 55														
										CE-CLL	45	45	45	45
Totaux programme 5														
										CE-CLL	9.241	9.241	9.498	9.498
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48														
										CE-CLL	98.749	98.749	100.949	100.949

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 50

AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

35	2	50	12.01	02	91	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193	193	193
----	---	----	-------	----	----	------	---	--------	---	-----	-----	-----	-----

35	2	50	74.01	02	67	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	65	65	65	65
----	---	----	-------	----	----	------	---	--------	---	----	----	----	----

Totaux activité 02

								CE-CLL		258	258	258	258
--	--	--	--	--	--	--	--	---------------	--	------------	------------	------------	------------

Totaux programme 0

								CE-CLL		258	258	258	258
--	--	--	--	--	--	--	--	---------------	--	------------	------------	------------	------------

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - Frais de fonctionnement

35	2	50	12.01	12	04	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	137	137	137	137
----	---	----	-------	----	----	------	---	--------	---	-----	-----	-----	-----

35	2	50	74.01	12	77	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	20	20
----	---	----	-------	----	----	------	---	--------	---	----	----	----	----

Totaux activité 12

								CE-CLL		157	157	157	157
--	--	--	--	--	--	--	--	---------------	--	------------	------------	------------	------------

Totaux programme 1

								CE-CLL		157	157	157	157
--	--	--	--	--	--	--	--	---------------	--	------------	------------	------------	------------

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 2														
PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE														
21 - Structures - Programmes - Formation et information														
35	2	50	12.01	21	13	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	560	560	560	560	
35	2	50	41.01	21	80	4150	3	CE-CLL	Subventions en faveur de recherches et d'études	177	177	0	0	
Totaux activité 21														
										CE-CLL	737	737	560	560
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté														
35	2	50	01.08	22	33	0100 1211	1	CE-CLL	Formation fonctions de sélection et de promotion	44	44	44	44	
Totaux activité 22														
										CE-CLL	44	44	44	44
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses														
35	2	50	33.03	23	16	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	173	173	173	173	
35	2	50	33.07	23	28	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française	154	154	154	154	
Totaux activité 23														
										CE-CLL	327	327	327	327
Totaux programme 2														
										CE-CLL	1.108	1.108	931	931

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3													
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE													
31 - Frais de fonctionnement													
35	2	50	41.23	31	59	4150	3	CE-CLL	Dotation globale	586	586	532	532
Totaux activité 31													
CE-CLL										586	586	532	532
32 - Frais dans le domaine de l'enseignement													
35	2	50	12.01	32	24	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris expositions pédagogiques, classes de dépaysement et découverte - activités pédagogiques "originales" et autres...	400	400	400	400
35	2	50	74.01	32	97	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	116	116	116	116
Totaux activité 32													
CE-CLL										516	516	516	516
Totaux programme 3													
CE-CLL										1.102	1.102	1.048	1.048

PROGRAMME 4

CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT
ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	50	11.03	40	29	1111	3	CE-CLL	Traitements des chargés de mission	1.761	1.761	1.627	1.627	
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 40														
										CE-CLL	1.761	1.761	1.627	1.627
41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques														
35	2	50	11.03	41	30	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	2.206	2.206	2.287	2.287	
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 41														
										CE-CLL	2.206	2.206	2.287	2.287
Totaux programme 4														
										CE-CLL	3.967	3.967	3.914	3.914
PROGRAMME 5														
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE														
51 - Frais de fonctionnement														
35	2	50	41.23	51	79	4130	3	CE-CLL	Dotation globale	1.416	1.416	1.257	1.257	
Totaux activité 51														
										CE-CLL	1.416	1.416	1.257	1.257

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 5														
										CE-CLL	1.416	1.416	1.257	1.257
PROGRAMME 6														
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE														
60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
35	2	50	11.03	60	49	1111	3	CE-CLL	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	4.590	4.590	4.698	4.698	
Totaux activité 60														
										CE-CLL	4.590	4.590	4.698	4.698
61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
35	2	50	11.03	61	50	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	3.188	3.188	3.063	3.063	
Totaux activité 61														
										CE-CLL	3.188	3.188	3.063	3.063
Totaux programme 6														
										CE-CLL	7.778	7.778	7.761	7.761

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 7														
CENTRE DES TECHNOLOGIES AGRONOMIQUES DE STRÉE														
70 - Frais de fonctionnement														
33	2	50	12.01	70	62	1221	3	CE-CLL	Rémunération de la direction du Centre de Strée	106	106	110	110	
33	2	50	41.31	70	25	4150	3	CE-CLL	Dotation Centre de Strée	281	281	281	281	
Totaux activité 70														
										CE-CLL	387	387	391	391
Totaux programme 7														
										CE-CLL	387	387	391	391
PROGRAMME 8														
CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER														
80 - Frais de fonctionnement														
35	2	50	41.23	80	11	4150	3	CE-CLL	Dotation globale	699	699	635	635	
Totaux activité 80														
										CE-CLL	699	699	635	635
Totaux programme 8														
										CE-CLL	699	699	635	635
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50														
										CE-CLL	16.872	16.872	16.352	16.352

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 51														
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE														
PROGRAMME 0														
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE														
02 - Frais de fonctionnement														
35	2	51	12.01	02	21	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	93	93	93	93	
35	2	51	74.01	02	94	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	4	4	
Totaux activité 02														
										CE-CLL	97	97	97	97
Totaux programme 0														
										CE-CLL	97	97	97	97
PROGRAMME 2														
DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL														
20 - Dépenses liées aux paiement des agents contractuels subventionnés														
35	2	51	11.05	20	42	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	39.994	39.994	36.061	36.061	
Totaux activité 20														
										CE-CLL	39.994	39.994	36.061	36.061

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 2													
									CE-CLL	39.994	39.994	36.061	36.061
PROGRAMME 3													
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL													
30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi													
35	2	51	41.01	30	19	4150	3	CE-CLL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	529	529	542	542
35	2	51	43.01	30	37	4314 4324	3	CE-CLL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	3.630	3.630	3.737	3.737
35	2	51	44.01	30	46	4410	3	CE-CLL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	2.937	2.937	3.016	3.016
Totaux activité 30													
									CE-CLL	7.096	7.096	7.295	7.295
Totaux programme 3													
									CE-CLL	7.096	7.096	7.295	7.295
PROGRAMME 4													
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES													
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques													
35	2	51	11.03	41	57	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel statutaire du maternel	42.633	42.633	45.049	45.049

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 41														
										CE-CLL	42.633	42.633	45.049	45.049
44 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions - Traitements														
35	2	51	43.01	44	51	4314 4324	3	CE-CLL	Subventions-traitements dans le maternel	321.355	321.355	334.535	334.535	
Totaux activité 44														
										CE-CLL	321.355	321.355	334.535	334.535
45 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions - Traitements														
35	2	51	44.01	45	61	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements dans le maternel	230.593	230.593	244.743	244.743	
Totaux activité 45														
										CE-CLL	230.593	230.593	244.743	244.743
Totaux programme 4														
										CE-CLL	594.581	594.581	624.327	624.327
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES														
53 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement														
35	2	51	43.23	53	29	4316 4326	1	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le maternel	36.382	36.382	0	0	
Totaux activité 53														
										CE-CLL	36.382	36.382	0	0

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
55 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement														
35	2	51	44.23	55	40	4430	1	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le maternel	27.882	27.882	0	0	
Totaux activité 55														
										CE-CLL	27.882	27.882	0	0
Totaux programme 5														
PROGRAMME 6 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES														
61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
35	2	51	11.03	61	77	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel statutaire du primaire	108.727	108.727	112.281	112.281	
Totaux activité 61														
										CE-CLL	108.727	108.727	112.281	112.281
62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconque														
35	2	51	11.03	62	78	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel statutaire du primaire	7.827	7.827	7.683	7.683	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 62														
										CE-CLL	7.827	7.827	7.683	7.683
63 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions - Traitements														
35	2	51	43.01	63	70	4314 4324	3	CE-CLL	Subventions-traitements dans le primaire	631.159	631.159	652.815	652.815	
Totaux activité 63														
										CE-CLL	631.159	631.159	652.815	652.815
64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements														
35	2	51	44.01	64	80	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements dans le primaire	505.195	505.195	518.635	518.635	
Totaux activité 64														
										CE-CLL	505.195	505.195	518.635	518.635
Totaux programme 6														
										CE-CLL	1.252.908	1.252.908	1.291.414	1.291.414
PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES FONDAMENTALES														
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de														
35	2	51	41.23	70	28	4150	3	CE-CLL	Dotation globale pour le fondamental	28.622	28.622	22.732	22.732	
Totaux activité 70														
										CE-CLL	28.622	28.622	22.732	22.732
71 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	51	12.21	71	53	1211	1	CE-CLL	Assurances scolaires	144	144	145	145	
Totaux activité 71														
										CE-CLL	144	144	145	145
72 - Ecoles fondamentales officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement														
35	2	51	43.05	72	91	4316 4326	1	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	16	16	17	17	
35	2	51	43.23	72	48	4316 4326	1	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	89.226	89.226	129.286	129.286	
Totaux activité 72														
										CE-CLL	89.242	89.242	129.303	129.303
74 - Ecoles fondamentales libres subventionnées - Subventions de fonctionnement														
35	2	51	44.21	74	53	4430	1	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	189	189	178	178	
35	2	51	44.23	74	59	4430	1	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	73.831	73.831	104.288	104.288	
Totaux activité 74														
										CE-CLL	74.020	74.020	104.466	104.466
75 - Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné														
35	2	51	44.04	75	03	4430	3	CE-CLL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	6	6	6	6	
Totaux activité 75														
										CE-CLL	6	6	6	6

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses														
35	2	51	33.05	76	05	3300	3	CE-CLL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715	715	715	715	
Totaux activité 76														
										CE-CLL	715	715	715	715
Totaux programme 7														
										CE-CLL	192.749	192.749	257.367	257.367
PROGRAMME 8														
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES														
80 - Initiatives diverses														
35	2	51	01.05	80	12	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	223	223	223	223	
Totaux activité 80														
										CE-CLL	223	223	223	223
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental														
35	2	51	01.01	81	01	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	30	30	30	30	
Totaux activité 81														
										CE-CLL	30	30	30	30
Totaux programme 8														
										CE-CLL	253	253	253	253

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 9														
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE														
90 - Discrimination positive														
35	2	51	01.02	90	13	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	8.702	8.702	8.750	8.750	
Totaux activité 90														
										CE-CLL	8.702	8.702	8.750	8.750
92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental														
35	2	51	01.03	92	18	0100 1111 1112 1120 1131 1211	3	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française	93	93	93	93	
35	2	51	01.04	92	21	0100 1211	3	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	184	200	184	184	
35	2	51	01.05	92	24	0100 1211	3	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	594	594	593	593	
35	2	51	01.06	92	27	0100 1211	3	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau micro	737	737	737	737	
35	2	51	01.07	92	30	0100 1211	3	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	221	221	221	221	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	51	01.08	92	33	0100 1211	3	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	332	332	332	332	
35	2	51	01.09	92	36	0100 1211	3	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	442	442	443	443	
35	2	51	01.10	92	39	0100 1211	3	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	8	8	8	8	
35	2	51	01.11	92	42	0100 1211	3	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	8	8	8	8	
Totaux activité 92														
										CE-CLL	2.619	2.635	2.619	2.619
93 - Projets dans l'enseignement maternel														
35	2	51	01.03	93	19	0100 1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature relative au projet Décolâge	160	160	188	188	
Totaux activité 93														
										CE-CLL	160	160	188	188
Totaux programme 9														
										CE-CLL	11.481	11.497	11.557	11.557
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51														
										CE-CLL	2.163.423	2.163.439	2.228.371	2.228.371

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

**PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE**

02 - Frais de fonctionnement

35	2	52	12.01	02	48	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	617	617	617	617
35	2	52	12.02	02	51	0100 1211	1	CE-CLL	Dépenses liées au comptage des élèves	61	61	61	61
35	2	52	74.01	02	24	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8	8	14	14

Totaux activité 02

CE-CLL	686	686	692	692
---------------	------------	------------	------------	------------

Totaux programme 0

CE-CLL	686	686	692	692
---------------	------------	------------	------------	------------

**PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE**

41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

35	2	52	11.03	41	84	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	537.923	537.923	546.531	546.531
----	---	----	-------	----	----	------------------------------	---	--------	---	---------	---------	---------	---------

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 41														
										CE-CLL	537.923	537.923	546.531	546.531
42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
35	2	52	11.03	42	85	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	66.702	66.702	68.525	68.525	
Totaux activité 42														
										CE-CLL	66.702	66.702	68.525	68.525
44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements														
35	2	52	43.01	44	78	4314 4324 4511	3	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	388.968	388.968	396.506	396.506	
Totaux activité 44														
										CE-CLL	388.968	388.968	396.506	396.506
45 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements														
35	2	52	44.01	45	88	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.317.616	1.317.616	1.352.510	1.352.510	
Totaux activité 45														
										CE-CLL	1.317.616	1.317.616	1.352.510	1.352.510
46 - Service de médiation scolaire - rémunération														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	52	11.01	46	83	1111	3	CE-CLL	Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.775	4.775	4.728	4.728	
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 46														
										CE-CLL	4.775	4.775	4.728	4.728
Totaux programme 4														
										CE-CLL	2.315.984	2.315.984	2.368.800	2.368.800
PROGRAMME 5														
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE														
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de														
35	2	52	41.23	50	35	4150	3	CE-CLL	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	82.567	82.567	84.502	84.502	
Totaux activité 50														
										CE-CLL	82.567	82.567	84.502	84.502
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"														
35	2	52	01.05	51	10	0100	3	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire	438	438	435	435	
						1211								
35	2	52	01.06	51	13	0100	3	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire	219	219	217	217	
						1211								
35	2	52	12.21	51	60	1211	1	CE-CLL	Assurances scolaires	300	300	295	295	
Totaux activité 51														
										CE-CLL	957	957	947	947

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
53 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement														
35	2	52	43.05	53	02	4316 4326	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	999	999	998	998	
35	2	52	43.23	53	56	4316 4326 4511	3	CE-CLL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	53.355	53.355	53.766	53.766	
Totaux activité 53														
										CE-CLL	54.354	54.354	54.764	54.764
54 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice														
35	2	52	43.10	54	18	4314 4324	3	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	342	342	332	332	
35	2	52	43.11	54	21	4314 4324	3	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	171	171	166	166	
Totaux activité 54														
										CE-CLL	513	513	498	498
55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement														
35	2	52	44.21	55	61	4430	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats	2.482	2.482	2.532	2.532	
35	2	52	44.23	55	67	4430	3	CE-CLL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	190.187	190.187	195.419	195.419	
Totaux activité 55														
										CE-CLL	192.669	192.669	197.951	197.951

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
56 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice														
35	2	52	44.10	56	29	4410	3	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.131	1.131	1.144	1.144	
35	2	52	44.11	56	32	4410	3	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	565	565	572	572	
Totaux activité 56														
										CE-CLL	1.696	1.696	1.716	1.716
Totaux programme 5														
										CE-CLL	332.756	332.756	340.378	340.378
PROGRAMME 6														
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE														
61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
35	2	52	11.03	61	07	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	10.243	10.243	11.412	11.412	
Totaux activité 61														
										CE-CLL	10.243	10.243	11.412	11.412
63 - Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	52	43.01	63	97	4314 4324 4511	3	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	18.150	18.150	18.492	18.492	
Totaux activité 63														
										CE-CLL	18.150	18.150	18.492	18.492
64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements														
35	2	52	44.01	64	10	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	33.464	33.464	34.987	34.987	
Totaux activité 64														
										CE-CLL	33.464	33.464	34.987	34.987
Totaux programme 6														
										CE-CLL	61.857	61.857	64.891	64.891
PROGRAMME 7														
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE														
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de														
35	2	52	41.23	70	55	4150	3	CE-CLL	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	2.142	2.142	1.356	1.356	
Totaux activité 70														
										CE-CLL	2.142	2.142	1.356	1.356
71 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"														
35	2	52	12.21	71	80	1211	1	CE-CLL	Assurances scolaires	7	7	7	7	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 71														
										CE-CLL	7	7	7	7
Totaux programme 7														
										CE-CLL	2.149	2.149	1.363	1.363
PROGRAMME 8														
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI														
80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi														
35	2	52	11.05	80	32	1111	3	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	17.391	17.391	17.331	17.331	
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 80														
										CE-CLL	17.391	17.391	17.331	17.331
Totaux programme 8														
										CE-CLL	17.391	17.391	17.331	17.331
PROGRAMME 9														
DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS														
90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire														
35	2	52	01.06	90	52	0100	3	CE-CLL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	6.275	6.275	6.309	6.309	
						1211								
35	2	52	12.01	90	39	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	195	195	195	195	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	52	33.02	90	37	0100	3	CE-CLL	Subventions aux services d'accrochage scolaire	1.493	1.493	1.577	1.577	
						1111								
						1112								
						1120								
						1131								
						1211								
Totaux activité 90														
										CE-CLL	7.963	7.963	8.081	8.081
91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement														
35	2	52	01.05	91	50	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25	25	25	25	
						1211								
35	2	52	01.09	91	62	0100	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	842	842	842	842	
						1211								
						3300								
35	2	52	01.10	91	65	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	29	29	29	29	
						1211								
						3300								
Totaux activité 91														
										CE-CLL	896	896	896	896
92 - Activités interréseaux														
35	2	52	01.02	92	42	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	4	4	
						1211								
						3300								
35	2	52	33.01	92	36	3300	3	CE-CLL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364	364	364	364	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 92														
										CE-CLL	368	368	368	368
93 - Actions de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention contre l'assuétude et la violence dans les écoles														
35	2	52	01.01	93	40	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	150	150	66	66	
Totaux activité 93														
										CE-CLL	150	150	66	66
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel														
35	2	52	01.01	94	41	0100 1211 7422	3	CE-CLL	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.392	6.570	6.420	6.350	
35	2	52	01.03	94	47	0100 1131 1211 7422	3	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	0	2.660	0	2.142	
35	2	52	01.04	94	50	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	2.322	2.322	2.322	2.322	
35	2	52	01.05	94	53	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel	200	200	200	200	
35	2	52	01.06	94	56	0100	0	FBM	Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance	0	0	4.000	4.000	
35	2	52	33.06	94	53	3300	3	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	39	39	39	39	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 94														
										CE-CLL	8.953	9.131	8.981	8.911
										FBM	0	2.660	4.000	6.142
Totaux programme 9														
										CE-CLL	18.330	18.508	18.392	18.322
										FBM	0	2.660	4.000	6.142
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52														
										CE-CLL	2.749.153	2.749.331	2.811.847	2.811.777
										FBM	0	2.660	4.000	6.142

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 53													
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ													
PROGRAMME 0													
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE													
02 - Frais de fonctionnement													
35	2	53	12.01	02	75	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	49	49	49
Totaux activité 02													
CE-CLL										49	49	49	49
Totaux programme 0													
CE-CLL										49	49	49	49
PROGRAMME 4													
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ													
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques													
35	2	53	11.03	41	14	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire pédagogique	127.174	127.174	128.318	128.318
						1112							
						1120							
						1131							
Totaux activité 41													
CE-CLL										127.174	127.174	128.318	128.318

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
35	2	53	11.03	42	15	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	12.718	12.718	12.126	12.126	
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 42														
										CE-CLL	12.718	12.718	12.126	12.126
44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
35	2	53	11.03	44	17	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire paramédical	25.413	25.413	25.535	25.535	
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 44														
										CE-CLL	25.413	25.413	25.535	25.535
46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements														
35	2	53	43.01	46	10	4314	3	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	112.808	112.808	119.696	119.696	
						4324								
						4511								
Totaux activité 46														
										CE-CLL	112.808	112.808	119.696	119.696

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical														
35	2	53	43.01	47	11	4314 4324 4511	3	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel paramédical	17.501	17.501	18.852	18.852	
Totaux activité 47														
										CE-CLL	17.501	17.501	18.852	18.852
48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements														
35	2	53	44.01	48	21	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	222.445	222.445	233.100	233.100	
Totaux activité 48														
										CE-CLL	222.445	222.445	233.100	233.100
49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical														
35	2	53	44.01	49	22	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel paramédical	29.188	29.188	32.221	32.221	
Totaux activité 49														
										CE-CLL	29.188	29.188	32.221	32.221
Totaux programme 4														
										CE-CLL	547.247	547.247	569.848	569.848
PROGRAMME 5														
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ														
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de														
35	2	53	41.23	50	62	4150	3	CE-CLL	Dotation globale	17.953	17.953	15.946	15.946	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 50														
										CE-CLL	17.953	17.953	15.946	15.946
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"														
35	2	53	01.03	51	31	0100 1211	3	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement spécialisé	70	70	65	65	
35	2	53	01.04	51	34	0100 1211	3	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement spécialisé	36	36	34	34	
35	2	53	12.21	51	87	1211	1	CE-CLL	Assurances scolaires	36	36	35	35	
Totaux activité 51														
										CE-CLL	142	142	134	134
53 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement														
35	2	53	43.23	53	83	4316 4326 4511	3	CE-CLL	Subventions forfaitaires	11.177	11.177	11.811	11.811	
Totaux activité 53														
										CE-CLL	11.177	11.177	11.811	11.811
54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné														
35	2	53	43.06	54	33	4314 4324	3	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	95	95	99	99	
35	2	53	43.09	54	42	4314 4324	3	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	71	71	72	72	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	53	43.10	54	45	4314 4324	3	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	37	37	37	37	
Totaux activité 54														
										CE-CLL	203	203	208	208
56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement														
35	2	53	44.23	56	95	4430	3	CE-CLL	Subventions forfaitaires	22.328	22.328	23.307	23.307	
Totaux activité 56														
										CE-CLL	22.328	22.328	23.307	23.307
57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné														
35	2	53	44.06	57	45	4410	3	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	130	130	130	130	
35	2	53	44.09	57	54	4410	3	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	125	125	129	129	
35	2	53	44.10	57	57	4410	3	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	64	64	66	66	
Totaux activité 57														
										CE-CLL	319	319	325	325
Totaux programme 5														
										CE-CLL	52.122	52.122	51.731	51.731

PROGRAMME 6

INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi														
35	2	53	11.05	60	39	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	3.188	3.188	2.965	2.965	
Totaux activité 60														
										CE-CLL	3.188	3.188	2.965	2.965
Totaux programme 6														
										CE-CLL	3.188	3.188	2.965	2.965
PROGRAMME 7 INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES														
70 - Activités diverses														
35	2	53	01.01	70	44	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	75	75	75	75	
Totaux activité 70														
										CE-CLL	75	75	75	75
Totaux programme 7														
										CE-CLL	75	75	75	75
PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES														
80 - Initiatives diverses														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	53	35.01	80	69	0100 1211	4	CE-CLL	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	26	26	26	26	
Totaux activité 80														
										CE-CLL	26	26	26	26
Totaux programme 8														
										CE-CLL	26	26	26	26
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53														
										CE-CLL	602.707	602.707	624.694	624.694

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 54														
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE														
PROGRAMME 0														
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS														
01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes														
33	2	54	11.01	01	92	1111	3	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	811	811	796	796	
						1112								
						1120								
						1131								
33	2	54	11.02	01	95	1111	3	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	77	77	76	76	
						1112								
						1120								
						1131								
33	2	54	12.01	01	04	1111	3	CE-CLL	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	680	680	691	691	
						1221								
33	2	54	12.02	01	07	1211	3	CE-CLL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	211	211	250	250	
Totaux activité 01														
										CE-CLL	1.779	1.779	1.813	1.813
Totaux programme 0														
										CE-CLL	1.779	1.779	1.813	1.813

PROGRAMME 1
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ

10 - Frais de fonctionnement

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	54	41.12	10	16	4150	3	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	181.748	181.748	188.899	188.899	
33	2	54	41.13	10	19	4150	3	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	61.121	61.121	63.868	63.868	
33	2	54	41.17	10	31	4150	1	CE-CLL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800	800	800	800	
Totaux activité 10														
										CE-CLL	243.669	243.669	253.567	253.567
11 - Subventions														
33	2	54	41.16	11	29	3122	1	CE-CLL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	8.924	8.924	8.924	
33	2	54	61.01	11	67	6141	1	CE-CLL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.198	2.198	2.259	2.259	
Totaux activité 11														
										CE-CLL	11.122	11.122	11.183	11.183
13 - Subventions sociales														
33	2	54	41.15	13	28	4150	3	CE-CLL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	7.982	7.982	8.362	8.362	
Totaux activité 13														
										CE-CLL	7.982	7.982	8.362	8.362
Totaux programme 1														
										CE-CLL	262.773	262.773	273.112	273.112
PROGRAMME 2 UNIVERSITÉS LIBRES														
20 - Intervention														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	54	44.02	20	23	4410	3	CE-CLL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	8.829	8.829	9.033	9.033	
Totaux activité 20														
										CE-CLL	8.829	8.829	9.033	9.033
21 - Subventions														
33	2	54	44.05	21	33	4430	3	CE-CLL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152	152	152	152	
Totaux activité 21														
										CE-CLL	152	152	152	152
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées														
33	2	54	44.03	22	28	4430	3	CE-CLL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	18.223	18.223	19.164	19.164	
Totaux activité 22														
										CE-CLL	18.223	18.223	19.164	19.164
23 - Allocations de fonctionnement														
33	2	54	44.12	23	56	4410 4430	3	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	222.234	222.234	234.203	234.203	
33	2	54	44.13	23	59	4410 4430	3	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	176.560	176.560	185.675	185.675	
33	2	54	44.14	23	62	4410 4430	3	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	53.752	53.752	55.079	55.079	
33	2	54	44.17	23	71	4410 4430	3	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	19.071	19.071	20.006	20.006	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 23														
										CE-CLL	471.617	471.617	494.963	494.963
Totaux programme 2														
										CE-CLL	498.821	498.821	523.312	523.312
PROGRAMME 3 SUBVENTIONS DIVERSES														
30 - Université ouverte de la Fédération Wallonie- Bruxelles et Institut polytechnique de Charleroi														
33	2	54	33.14	30	67	3300	1	CE-CLL	Subventions à l'Université ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'Institut polytechnique de Charleroi	0	0	0	0	
Totaux activité 30														
										CE-CLL	0	0	0	0
Totaux programme 3														
PROGRAMME 4 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE														
41 - Frais de fonctionnement														
33	2	54	12.01	41	44	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	20	20	20	
33	2	54	33.01	41	39	3300	3	CE-CLL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43	43	43	43	
Totaux activité 41														
										CE-CLL	63	63	63	63

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43 - Subventions														
33	2	54	33.15	43	83	1211 4150	3	CE-CLL	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	336	336	336	336	
33	2	54	44.14	43	82	4430	3	CE-CLL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	188	188	188	188	
Totaux activité 43														
										CE-CLL	524	524	524	524
44 - Subventions sociales - Institutions diverses														
33	2	54	44.15	44	86	4430	3	CE-CLL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	6	6	6	6	
Totaux activité 44														
										CE-CLL	6	6	6	6
45 - Coopération interuniversitaire - banque de données														
33	2	54	40.02	45	12	3300	3	CE-CLL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223	223	223	223	
33	2	54	40.03	45	15	3300	3	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275	275	275	275	
33	2	54	40.04	45	18	3300	1	CE-CLL	Allocations relatives aux études de médecine	0	0	0	0	
33	2	54	40.05	45	21	3300	3	CE-CLL	Allocations pour aides à la réussite	4.714	4.714	4.827	4.827	
33	2	54	40.06	45	24	3300	3	CE-CLL	Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires et du test d'orientation pour les études de sciences vétérinaires	810	810	1.197	1.197	
33	2	54	40.07	45	27	3300	3	CE-CLL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	23.354	23.354	24.164	24.164	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 45														
										CE-CLL	29.376	29.376	30.686	30.686
Totaux programme 4														
										CE-CLL	29.969	29.969	31.279	31.279
PROGRAMME 5														
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL														
50 - Agents contractuels subventionnés														
33	2	54	11.05	50	56	1111	3	CE-CLL	Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	1.618	1.618	1.640	1.640	
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 50														
										CE-CLL	1.618	1.618	1.640	1.640
Totaux programme 5														
										CE-CLL	1.618	1.618	1.640	1.640
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54														
										CE-CLL	794.960	794.960	831.156	831.156

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 55

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

33	2	55	12.01	02	32	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	19	19	19	19
----	---	----	-------	----	----	------	---	--------	---	----	----	----	----

33	2	55	74.01	02	08	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	4	4
----	---	----	-------	----	----	------	---	--------	---	---	---	---	---

Totaux activité 02

CE-CLL										23	23	23	23
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	-----------	-----------	-----------

Totaux programme 0

CE-CLL										23	23	23	23
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	-----------	-----------	-----------

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)

40 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

33	2	55	11.03	40	67	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	4.699	4.699	4.255	4.255
						1112							
						1120							
						1131							

Totaux activité 40

CE-CLL										4.699	4.699	4.255	4.255
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--------------	--------------	--------------

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles														
33	2	55	11.03	41	68	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire (mise en disponibilité)	1.038	1.038	848	848	
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 41														
										CE-CLL	1.038	1.038	848	848
42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel														
33	2	55	11.03	42	69	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire (chargés de mission)	543	543	776	776	
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 42														
										CE-CLL	543	543	776	776
43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)														
33	2	55	43.14	43	03	4314	3	CE-CLL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	1.270	1.270	1.475	1.475	
						4324								
						4511								
33	2	55	43.15	43	06	4314	3	CE-CLL	Subventions-traitements (chargés de mission)	349	349	286	286	
						4324								
						4511								

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 43													
									CE-CLL	1.619	1.619	1.761	1.761
44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)													
33	2	55	44.10	44	01	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	2.810	2.810	3.585	3.585
33	2	55	44.11	44	04	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements (chargés de mission)	628	628	602	602
Totaux activité 44													
									CE-CLL	3.438	3.438	4.187	4.187
Totaux programme 4													
									CE-CLL	11.337	11.337	11.827	11.827
PROGRAMME 5													
FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES													
51 - Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française													
33	2	55	41.21	51	14	4150	3	CE-CLL	Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	88.770	88.770	90.999	90.999
Totaux activité 51													
									CE-CLL	88.770	88.770	90.999	90.999
52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement													

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	55	11.03	52	79	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire des internats autonomes	8.612	8.612	9.110	9.110	
						1112								
						1120								
						1131								
33	2	55	12.01	52	82	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	23	23	23	
33	2	55	41.23	52	21	4150	3	CE-CLL	Dotation aux internats autonomes	1.951	1.951	1.982	1.982	
Totaux activité 52														
										CE-CLL	10.586	10.586	11.115	11.115
54 - Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury														
33	2	55	12.01	54	84	1211	1	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	52	52	52	52	
33	2	55	12.02	54	87	1211	3	CE-CLL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19	19	19	
Totaux activité 54														
										CE-CLL	71	71	71	71
56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées														
33	2	55	43.14	56	16	43144	3	CE-CLL	Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	133.856	133.856	138.164	138.164	
						31643								
						24432								
						6								
						4511								
Totaux activité 56														
										CE-CLL	133.856	133.856	138.164	138.164

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées														
33	2	55	44.13	57	23	4410 4430	3	CE-CLL	Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	220.884	220.884	231.614	231.614	
Totaux activité 57														
										CE-CLL	220.884	220.884	231.614	231.614
58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement														
33	2	55	01.01	58	86	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14	14	14	14	
33	2	55	01.03	58	92	0100 1111 4314 4410	3	CE-CLL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	8.696	8.696	10.080	10.080	
33	2	55	01.05	58	01	0100 3300	3	CE-CLL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	264	264	1.000	1.000	
Totaux activité 58														
										CE-CLL	8.974	8.974	11.094	11.094
Totaux programme 5														
										CE-CLL	463.141	463.141	483.057	483.057

PROGRAMME 6

DÉPENSES DE PERSONNEL DES EX-INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE ET DES EX-CATÉGORIES DE HAUTES ÉCOLES TRANSFÉRÉS À L'UNIVERSITÉ

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement														
33	2	55	11.03	60	87	4410	3	CE-CLL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	2.881	2.881	2.565	2.565	
Totaux activité 60														
										CE-CLL	2.881	2.881	2.565	2.565
61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement														
33	2	55	43.24	61	51	4410 4511	3	CE-CLL	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	2.023	2.023	1.810	1.810	
Totaux activité 61														
										CE-CLL	2.023	2.023	1.810	1.810
62 - Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses de personnel et de fonctionnement														
33	2	55	44.31	62	82	4410	3	CE-CLL	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	0	0	0	0	
Totaux activité 62														
										CE-CLL	0	0	0	0
64 - Ex-catégories de traduction et interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles et de la Haute Ecole Francisco Ferrer - Dépenses du personnel transféré à l'Université libre de Bruxelles														
33	2	55	44.10	64	21	4430	3	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles à l'Université libre de Bruxelles	3.925	3.925	4.447	4.447	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	55	44.11	64	24	4430	3	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer à l'Université libre de Bruxelles	384	384	439	439	
Totaux activité 64														
										CE-CLL	4.309	4.309	4.886	4.886
Totaux programme 6														
										CE-CLL	9.213	9.213	9.261	9.261
PROGRAMME 7 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ														
70 - Dépenses de personnel - rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes														
33	2	55	01.01	70	01	0100	3	CE-CLL	Commissaires et délégués du Gouvernement	542	542	610	610	
33	2	55	11.02	70	94	1111	3	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques de personnels des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	0	0	0	0	
Totaux activité 70														
										CE-CLL	542	542	610	610
72 - Congés de maternité														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	55	01.01	72	03	0100	3	CE-CLL	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	482	482	594	594	
						1111								
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 72														
										CE-CLL	482	482	594	594
Totaux programme 7														
										CE-CLL	1.024	1.024	1.204	1.204
PROGRAMME 8														
HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ														
81 - Divers														
33	2	55	12.02	81	17	1211	3	CE-CLL	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	61	61	61	61	
33	2	55	33.01	81	09	3300	3	CE-CLL	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	59	59	59	59	
33	2	55	33.02	81	12	3300	3	CE-CLL	Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège	28	28	28	28	
33	2	55	40.01	81	72	4410	3	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280	280	280	280	
33	2	55	40.02	81	75	4410	3	CE-CLL	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	548	548	558	558	
33	2	55	43.02	81	05	4340	3	CE-CLL	Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française	9	9	9	9	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 81														
										CE-CLL	985	985	995	995
82 - Subventions sociales														
33	2	55	33.01	82	10	3300	3	CE-CLL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	10.417	10.417	11.887	11.887	
Totaux activité 82														
										CE-CLL	10.417	10.417	11.887	11.887
Totaux programme 8														
										CE-CLL	11.402	11.402	12.882	12.882
PROGRAMME 9														
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI														
90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi														
33	2	55	11.05	90	26	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	2.869	2.869	2.463	2.463	
Totaux activité 90														
										CE-CLL	2.869	2.869	2.463	2.463
91 - Interventions diverses - Fonds Européen														
33	2	55	01.01	91	22	4130	3	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	2.449	2.449	2.456	2.456	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
									Totaux activité 91				
									FBM	2.449	2.449	2.456	2.456
									Totaux programme 9				
									CE-CLL	2.869	2.869	2.463	2.463
									FBM	2.449	2.449	2.456	2.456
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55				
									CE-CLL	499.009	499.009	520.717	520.717
									FBM	2.449	2.449	2.456	2.456

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

33	2	56	01.01	02	57	0100	3	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'Enseignement de Promotion sociale	17	17	17	17
						1211							
33	2	56	12.01	02	59	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	103	103	103	103
33	2	56	74.01	02	35	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	10	10

Totaux activité 02

CE-CLL	130	130	130	130
---------------	------------	------------	------------	------------

Totaux programme 0

CE-CLL	130	130	130	130
---------------	------------	------------	------------	------------

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE

40 - Ecoles de la Communauté - dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

33	2	56	11.03	40	94	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	49.734	49.734	50.845	50.845
						1112							
						1120							
						1131							

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 40														
										CE-CLL	49.734	49.734	50.845	50.845
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
33	2	56	11.03	41	95	1111 1112 1120 1131	3	CE-CLL	Personnel statutaire	2.499	2.499	2.815	2.815	
Totaux activité 41														
										CE-CLL	2.499	2.499	2.815	2.815
43 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements														
33	2	56	43.01	43	88	4314 4324 4511	3	CE-CLL	Subventions-traitements	90.383	90.383	93.363	93.363	
Totaux activité 43														
										CE-CLL	90.383	90.383	93.363	93.363
44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements														
33	2	56	44.01	44	01	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements	52.167	52.167	53.687	53.687	
Totaux activité 44														
										CE-CLL	52.167	52.167	53.687	53.687

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 4														
										CE-CLL	194.783	194.783	200.710	200.710
PROGRAMME 5														
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE														
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de														
33	2	56	01.07	50	26	1211	3	CE-CLL	Formation Enseignement de promotion sociale	59	59	60	60	
33	2	56	41.23	50	46	4150	1	CE-CLL	Dotation globale	2.348	2.348	1.928	1.928	
Totaux activité 50														
										CE-CLL	2.407	2.407	1.988	1.988
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"														
33	2	56	12.21	51	71	1211	1	CE-CLL	Assurances scolaires	156	156	141	141	
Totaux activité 51														
										CE-CLL	156	156	141	141
54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement														
33	2	56	43.08	54	23	4314 4324	3	CE-CLL	Frais pour la formation continuée	102	102	104	104	
33	2	56	43.23	54	68	4316 4326	1	CE-CLL	Subventions forfaitaires	3.748	3.719	3.416	3.416	
Totaux activité 54														
										CE-CLL	3.850	3.821	3.520	3.520

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
55 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement														
33	2	56	44.08	55	33	4410	3	CE-CLL	Frais pour la formation continuée	57	57	59	59	
33	2	56	44.23	55	78	4430	1	CE-CLL	Subventions forfaitaires	1.494	1.479	1.462	1.462	
Totaux activité 55														
										CE-CLL	1.551	1.536	1.521	1.521
Totaux programme 5														
										CE-CLL	7.964	7.920	7.170	7.170
PROGRAMME 6														
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI														
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi														
33	2	56	11.05	60	23	1111	3	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	1.091	1.091	1.040	1.040	
						1112								
						1120								
						1131								
Totaux activité 60														
										CE-CLL	1.091	1.091	1.040	1.040
Totaux programme 6														
										CE-CLL	1.091	1.091	1.040	1.040
PROGRAMME 7														
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS														
70 - Initiatives diverses														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	56	01.01	70	28	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.404	1.404	1.446	1.446	
						1111								
						1112								
						1120								
						1131								
						1211								
						4314								
						4326								
						4410								
						4430								
Totaux activité 70														
										CE-CLL	1.404	1.404	1.446	1.446
Totaux programme 7														
										CE-CLL	1.404	1.404	1.446	1.446
PROGRAMME 8														
INITIATIVES TRANSVERSALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE														
81 - Actions diverses														
33	2	56	01.01	81	39	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	516	516	566	566	
						1111								
						1211								
						4314								
						4410								
33	2	56	01.02	81	42	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	191	191	291	291	
						1111								
						1211								
						4314								
						4316								
						4410								
						4430								

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	56	01.03	81	45	0100	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	109	109	109	109	
						1111								
						1211								
						4314								
						4410								
						4314								
						4430								
Totaux activité 81														
										CE-CLL	816	816	966	966
82 - Provisions														
33	2	56	01.02	82	43	0100	3	CE-CLL	Provision pour le renforcement de projets spécifiques	550	550	550	550	
						1211								
						3300								
33	2	56	01.03	82	46	0100	3	CE-CLL	Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenantsn prison	800	800	800	800	
						1211								
						3300								
33	2	56	01.04	82	49	0100	3	CE-CLL	Provision pour la mise en œuvre des accords sectoriels	2.883	2.883	0	0	
						1211								
						3300								
Totaux activité 82														
										CE-CLL	4.233	4.233	1.350	1.350
Totaux programme 8														
										CE-CLL	5.049	5.049	2.316	2.316
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56														
										CE-CLL	210.421	210.377	212.812	212.812

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 57														
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE														
PROGRAMME 0														
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE														
02 - Frais de fonctionnement														
35	2	57	12.01	02	86	1211	3	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	47	47	47	
35	2	57	74.01	02	62	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	5	5	
Totaux activité 02														
										CE-CLL	54	52	52	52
Totaux programme 0														
										CE-CLL	54	52	52	52
PROGRAMME 2														
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES														
20 - Académie internationale d'été de Wallonie														
35	2	57	33.02	20	05	3300	3	CE-CLL	Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189	189	189	189	
Totaux activité 20														
										CE-CLL	189	189	189	189
21 - Subventions à des associations diverses														
35	2	57	33.04	21	12	3300	3	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	155	155	155	155	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 21														
										CE-CLL	155	155	155	155
Totaux programme 2														
										CE-CLL	344	344	344	344
PROGRAMME 3														
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR														
30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
33	2	57	11.03	30	14	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	25.593	25.593	26.780	26.780	
Totaux activité 30														
										CE-CLL	25.593	25.593	26.780	26.780
31 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques														
33	2	57	11.03	31	15	1111	3	CE-CLL	Personnel statutaire	4.766	4.766	4.951	4.951	
Totaux activité 31														
										CE-CLL	4.766	4.766	4.951	4.951

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - Traitements														
33	2	57	43.01	32	07	4314 4324	3	CE-CLL	Subventions-traitements	11.929	11.929	12.530	12.530	
Totaux activité 32														
										CE-CLL	11.929	11.929	12.530	12.530
33 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions - Traitements														
33	2	57	44.01	33	17	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements	26.760	26.760	27.393	27.393	
Totaux activité 33														
										CE-CLL	26.760	26.760	27.393	27.393
Totaux programme 3														
										CE-CLL	69.048	69.048	71.654	71.654
PROGRAMME 4														
FUNCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR														
40 - Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement														
33	2	57	41.01	40	94	4150	3	CE-CLL	Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	2.773	2.773	3.032	3.032	
Totaux activité 40														
										CE-CLL	2.773	2.773	3.032	3.032
42 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement														

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	57	43.03	42	23	4316 4326	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	680	680	749	749	
Totaux activité 42														
										CE-CLL	680	680	749	749
43 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers														
33	2	57	01.01	43	28	0100 1211 3300	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	40	40	40	40	
Totaux activité 43														
										CE-CLL	40	40	40	40
44 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement														
33	2	57	44.30	44	18	4430	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	1.933	1.933	2.103	2.103	
Totaux activité 44														
										CE-CLL	1.933	1.933	2.103	2.103
45 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers														
33	2	57	33.01	45	27	3300	3	CE-CLL	Subventions à des associations diverses	56	56	56	56	
Totaux activité 45														
										CE-CLL	56	56	56	56
46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts														
33	2	57	33.02	46	31	3300	3	CE-CLL	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	1.090	1.090	1.212	1.212	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 46														
										CE-CLL	1.090	1.090	1.212	1.212
47 - Initiatives relatives à l'enseignement et à la recherche en art														
33	2	57	40.01	47	92	3300	3	CE-CLL	Recherche en Art	260	260	266	266	
33	2	57	40.02	47	95	4410	3	CE-CLL	Formations continuées en Art	50	50	50	50	
Totaux activité 47														
										CE-CLL	310	310	316	316
48 - Délégués du gouvernement														
33	2	57	01.01	48	33	0100	3	CE-CLL	Dépenses de personnel et de fonctionnement	256	256	256	256	
Totaux activité 48														
										CE-CLL	256	256	256	256
49 - Démocratisation et promotion de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts														
33	2	57	01.01	49	34	0100	3	CE-CLL	Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts	1.888	1.888	2.107	2.107	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 49														
										CE-CLL	1.888	1.888	2.107	2.107
Totaux programme 4														
										CE-CLL	9.026	9.026	9.871	9.871
PROGRAMME 7														
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT														
70 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés														
35	2	57	43.01	70	45	4314 4324	3	CE-CLL	Subventions-traitements	84.177	84.177	85.727	85.727	
Totaux activité 70														
										CE-CLL	84.177	84.177	85.727	85.727
71 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés														
35	2	57	44.01	71	55	4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements	9.752	9.752	9.848	9.848	
Totaux activité 71														
										CE-CLL	9.752	9.752	9.848	9.848
72 - Humanités artistiques														
35	2	57	01.01	72	57	4314 4324 4410	3	CE-CLL	Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	2.341	2.341	2.378	2.378	
Totaux activité 72														
										CE-CLL	2.341	2.341	2.378	2.378

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 7													
									CE-CLL	96.270	96.270	97.953	97.953
PROGRAMME 8													
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT													
80 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement													
35	2	57	43.02	80	58	4316 4326	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.911	2.911	2.973	2.973
Totaux activité 80													
									CE-CLL	2.911	2.911	2.973	2.973
82 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement													
35	2	57	44.30	82	56	4430	3	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	253	253	258	258
Totaux activité 82													
									CE-CLL	253	253	258	258
Totaux programme 8													
									CE-CLL	3.164	3.164	3.231	3.231
PROGRAMME 9													
EQUIPEMENTS													
90 - Dépenses en matière d'équipement													
33	2	57	60.01	90	24	6151	1	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	48	48	50	50

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	57	63.01	90	51	6311 6321 6511	1	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	28	28	28	28	
33	2	57	64.01	90	60	6410	1	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	68	68	70	70	
Totaux activité 90										<hr/>				
										CE-CLL	144	144	148	148
Totaux programme 9										<hr/>				
										CE-CLL	144	144	148	148
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57										<hr/>				
										CE-CLL	178.050	178.048	183.253	183.253

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 58														
ENSEIGNEMENT À DISTANCE														
PROGRAMME 0														
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE														
02 - Frais de fonctionnement														
33	2	58	01.01	02	14	0100 1211	3	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	50	50	50	50	
33	2	58	12.01	02	16	1211	3	CE-CLL	Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'e-learning et du centre de ressources pédagogiques	285	285	285	285	
33	2	58	12.02	02	19	1211 1112	3	CE-CLL	Paiement des professeurs correcteurs	2.027	2.027	1.977	1.977	
33	2	58	74.01	02	89	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	12	12	12	
Totaux activité 02														
										CE-CLL	2.374	2.374	2.324	2.324
Totaux programme 0														
										CE-CLL	2.374	2.374	2.324	2.324
PROGRAMME 3														
RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE														
30 - Actions diverses														
33	2	58	01.01	30	42	0100 1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance	164	164	164	164	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 30														
										FBM	164	164	164	164
Totaux programme 3														
										FBM	164	164	164	164
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58														
										CE-CLL	2.374	2.374	2.324	2.324
										FBM	164	164	164	164

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE III													
									CE-CLL	7.876.613	7.862.031	8.122.106	8.102.753
									FBM	20.015	22.675	23.596	25.738

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 85														
DETTE DIRECTE														
PROGRAMME 0														
SUBSISTANCE ADMINISTRATION														
01 - Frais de fonctionnement														
36	1	85	12.08	01	86	1211	1	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	507	507	507	507	
36	1	85	74.01	01	41	7422	1	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	14	14	14	14	
Totaux activité 01														
										CE-CLL	521	521	521	521
Totaux programme 0														
										CE-CLL	521	521	521	521
PROGRAMME 1														
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE														
10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial														
36	1	85	21.01	10	58	2130	1	CE-CLL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	4.616	4.616	4.616	4.616	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
36	1	85	21.03	10	64	2110	1	CE-CLL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	2.755	2.755	3.742	3.742	
36	1	85	21.04	10	67	2110	1	CE-CLL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	188.289	188.289	187.366	187.366	
Totaux activité 10										<hr/>				
										CE-CLL	195.660	195.660	195.724	195.724
Totaux programme 1										<hr/>				
										CE-CLL	195.660	195.660	195.724	195.724
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85										<hr/>				
										CE-CLL	196.181	196.181	196.245	196.245

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 86

DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1

SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté française

36	1	86	44.08	10	22	2110 4150	1	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	1	1	1	1
----	---	----	-------	----	----	--------------	---	--------	---	---	---	---	---

Totaux activité 10

CE-CLL	1	1	1	1
---------------	----------	----------	----------	----------

11 - Subventions et charges financières des universités libres

36	1	86	21.05	11	01	2110	1	CE-CLL	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	0	0	0	0
36	1	86	44.08	11	23	4440	1	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	34	34	20	20
36	1	86	44.40	11	22	4440	1	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	5	5	2	2

Totaux activité 11

CE-CLL	39	39	22	22
---------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 1														
										CE-CLL	40	40	23	23
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86														
										CE-CLL	40	40	23	23

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE IV													
									CE-CLL	196.221	196.221	196.268	196.268

CHAPITRE V

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 90														
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE														
PROGRAMME 1														
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE														
11 - Région Wallonne - Cocof														
36	1	90	01.35	11	19	4511	4	CE-CLL	Dotation complémentaire à la Commission communautaire française	0	0	0	0	
						4534								
36	1	90	01.36	11	22	4534	4	CE-CLL	Dotation complémentaire à la Région wallonne	0	0	0	0	
36	1	90	01.37	11	25	4534	4	CE-CLL	Dotation relative au désendettement	0	0	0	0	
36	1	90	45.01	11	22	4534	4	CE-CLL	Dotation à la Région wallonne	359.438	359.438	369.422	369.422	
36	1	90	45.02	11	25	4511	4	CE-CLL	Dotation à la Commission communautaire française	103.741	103.741	106.602	106.602	
36	1	90	45.03	11	28	4511	4	CE-CLL	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	0	0	2.276	2.276	
						4534								
Totaux activité 11														
										CE-CLL	463.179	463.179	478.300	478.300
Totaux programme 1														
										CE-CLL	463.179	463.179	478.300	478.300
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90														
										CE-CLL	463.179	463.179	478.300	478.300

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE V													
									CE-CLL	463.179	463.179	478.300	478.300

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2018		Crédits initiaux 2019	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAL GÉNÉRAL													
									CE-CLL	10.360.925	10.336.267	10.775.963	10.736.264
									CE-CLNL	298.343	298.343	317.050	317.050
									FBM	75.869	78.689	88.571	90.873

Section particulière

SECTION PARTICULIERE - ANNEE BUDGETAIRE 2019

Article 40 du dispositif

(en milliers d'euro)

Article	Litt.	Libellé	Solde au 1er janvier	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre
66	01	Transfert de compétences	0	3.662.693	3.662.693	0
		code Sec	08.20	49	45	03.20

ANNEXES

Annexe 1

Table de transcodification

Article 47 du dispositif du budget des dépenses

TABLE DE TRANSCODIFICATION						
Structure 2018			→ devient	Structure 2019		
<i>DC</i>	<i>A.B</i>	<i>P.A</i>		<i>DC</i>	<i>A.B</i>	<i>P.A</i>
18	01.01	11	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à la surveillance électronique	18	12.01	11
51	4323	53	Subventions forfaitaires dans le maternel	51	4323	72
51	4423	55	Subventions forfaitaires dans le maternel	51	4423	74

Annexe 2

Section Particulière

(en milliers d'euros)

nature de la recette et objet de la dépense	Code Sec	Recette de l'année 2018	Dépense de l'année 2018	Recette de l'année 2019	Dépense de l'année 2019
---	----------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

Transfert de compétences à la RW et la COCOF

Part de la partie attribuée du produit de l'IPP	49.40	-84.242		-87.850	
Dotation art 47/5 et 47/6 de la LSF	49.40	2.249.704		2.318.458	
Dotation art 47/7 de la LSF	49.40	1.169.485		1.208.775	
Part de la dotation art 47/8 de la LSF	49.40	215.841		223.310	
Part de la dotation art/9 de la LSF	49.40	0		0	
Décret spécial "St-Emilie" Art 7§2 - dotation RW	45.34		352.434		3.636.203
Décret spécial "St-Emilie" Art 7§3 - dotation Cocof	45.11		26.354		26.490
totaux de la section particulière		3.550.788	378.788	3.662.693	3.662.693

Organismes administratifs à comptabilité autonome

Services administratifs à comptabilité autonome

- Le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
- Le budget du Fonds des Bâtiments scolaires et de l'Enseignement de la Communauté française ;
- Le budget du Fonds des Bâtiments scolaires et de l'Enseignement officiel subventionné ;
- Le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- Le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- Le budget de l'Agence Fonds social européen (F.S.E.) ;
- Le budget du Musée royal de Mariemont ;
- L'AEF-Europe ;
- Le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;
- Le budget du Fonds de création de places ou de maintien de la capacité d'accueil dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire ;
- Les budgets agrégés des services administratifs à comptabilité autonome des établissements d'enseignement et assimilés :
 - Enseignement obligatoire : fondamental autonome, secondaire, spécialisé
 - Centres psycho-médicaux sociaux
 - Centres techniques de la Communauté française (Frameries-Tihange-Huy)
 - Centre d'autoformation
 - Instituts de promotion sociale
 - Internats autonomes supérieurs de la Communauté française
 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française
 - Centres techniques agricole et horticole de la Communauté française (Gembloux – Strée)

Organisme d'intérêt public

WBI

Services administratifs à comptabilité autonome

PROPOSITION D'INITIAL
CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
 Budget des dépenses et recettes-Exercice budgétaire 2019 (en milliers d'euros)

RECETTES

		CE	CLL	SEC
0.0.	Solde reporté non affecté au 31/12/2018	3.620	25.191	0810
0.1.	Solde reporté Fonds Séries au 31/12/2018	0	1.121	0810
1.2	Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	20.339	20.339	4610
1.3	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	30	30	3810
1.4	Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBIimages)	225	225	1611
1.5	Recettes Fonds spécial RTBF	15	15	1611
1.6	Recettes Fonds séries	0	0	1611
1.7	Ajustement	0	0	4610
1.8	Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	15	15	3810
1.9	Dotation de la Communauté française (AB 01.01.31. DO 25) Application contrat gestion RTBF	700	700	4610
Total des recettes (1)		24.944	47.636	
Total des recettes hors reports (2)		21.324	21.324	
Total des recettes hors report fonds séries (3)		24.944	46.515	

DEPENSES

		CE	CLL	SEC
2.2	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	313	313	1211
2.3	Primes à l'industrie cinématographique CM et LM	1.143	1.143	3200
2.4	Stratégie promotion cinéma belge	610	610	3200
2.6	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.369	1.369	3200
2.6.1	Engagements année courante	1.369	1.369	3200
2.6.2	Supplément en engagement exceptionnel	0	0	3200
2.8	Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs - CSF	10.274	10.274	3200
2.9	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer	200	200	1211
2.10	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	897	897	1211
2.11	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	820	820	1211
2.13	Master Class et Formation des professionnels	53	53	1211
2.14.	Aide à la création - Hors CSF - Web Doc Fiction - Programme de Flux	125	125	3200
2.19.	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	472	472	1211
2.20.	Aides à la formation	46	46	1211
2.21.	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers hors COA	436	436	3200
2.22.	Fonds Fictions TV	1.346	1.346	3200
2.22.1	Engagements année courante	1.346	1.346	3200
2.22.2	Supplément en engagement exceptionnel	0	0	3200
2.23.	Subventions aux associations reconnues par la COA	3.454	3.454	3200
Total des dépenses (4)		21.558	21.558	
Résultat (1) - (4)		3.387	26.079	
Résultat hors reports (2) - (4)		-234	-234	
Résultat hors report fonds séries (3) - (4)		3.387	24.958	

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Fonds des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Engagements Art. 70.05 C)

ARTICLE 70.05	Code sec	LIBELLE	Réalizations 2016	initial 2017	Ajustement 2017	Réalizations 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s		SOLDE EN ENGAGEMENT REPORTE AU 01/01	21.415.500	66.811.078	73.774.827	73.774.827	182.146.708	202.300.886	183.252.295
	66.11	DOTATION	46.799.000	46.800.000	46.800.000	46.600.000	33.350.000	33.350.000	33.350.000
	76.32	ALIÉNATIONS	595.849	4.750.000	1.507.500	1.500.910	500.000	500.000	500.000
	16.10	AUTRES RECETTES	779.684			662.422	350.000	350.000	250.000
	69.34	VERSEMENTS UREBA		3.489.000	3.489.000	1.034.518	1.806.000	1.806.000	1.315.000
		RECUPERATION VISA	736.342			2.026.745	500.000	500.000	350.000
	76.32	Recettes Revente Dubrucq-Takeda		7.200.000	4.430.000	4.399.871			
	46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.828.545	1.512.850	3.324.100	1.710.821	2.500.000	2.500.000	8.834.430
	66.31	PHASE 3							
	66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8°					13.333.000	13.333.000	13.333.000
	66.31	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6°	4.378.000						
	66.31	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 12°		4.378.000	4.378.000	4.378.000			
	66.31	Transfert du Fonds de création de Places							4.378.000
	66.31	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	6.312.000	100.188.000	100.188.000	100.188.000			
	66.31	Ecole du SHAPE	4.024.000						
	66.31	Dotation Exceptionnelle	30.500.000	12.032.000	12.032.000	12.032.000			
	46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA							1.471.139
	66.31	AVANCE EXCEPTIONNELLE	18.000.000						
		DISPONIBLE EN ENGAGEMENT	135.368.920	247.160.928	249.923.427	248.308.114	234.485.708	254.639.886	247.033.864

ARTICLE 70.05	Code sec	LIBELLE	Réalizations 2016	initial 2017	Ajustement 2017	Réalizations 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT						1.350.000	1.350.000
	12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE						15.115.000	15.000.000
	12.12	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES						1.760.000	1.750.000
	71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES							
	72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements 1700 - PPT 1840 - Initiatives Nouvelles - NPW - Rénovation lourde 1720)						28.350.000	25.140.023
		Total dotation	40.532.492	46.800.000	46.800.000	36.145.493	51.971.000	46.575.000	43.240.023
	72.00	UREBA	3.762.018		75.350	311.694			
	72.00	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.346.022	1.512.850	3.324.100	1.806.787	2.500.000	1.750.000	8.834.430
	72.00	PHASE 3	2.590.643	1.350.000	1.658.392	743.638	1.250.000	1.250.000	
	72.00	LA CITE DES METIERS	1.776.000						
	72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8°							
	72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6°		4.378.000	4.378.000	0	4.378.000	4.378.000	
	72.00	Dotation Excep.- Decret 05/02/90 - art 5 §2 12°			122.000	0	4.378.000	4.378.000	3.026.214
	72.00	Transfert du Fonds Création de places							56.200
	72.00	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	3.338.086	40.985.164	2.300.000	126.149	39.007.823	1.977.341	32.981.536
	72.00	Ecole du SHAPE	540.000	2.955.000	1.018.877	2.425.920	1.058.250	1.058.250	
	72.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité)	7.707.502	47.254.000	8.100.000	4.447.546	15.697.000	10.021.000	42.895.350
	72.00	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA							280.000
	72.00	AVANCE EXCEPTIONNELLE							
		Opération de trésorerie	1.331						
	TOTAL DES ENGAGEMENTS	61.594.094	145.235.014	67.776.719	46.007.228	120.240.073	71.387.591	131.313.753	

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	73.774.827	101.925.914	182.146.708	202.300.886	114.245.635	183.252.295	115.720.111
--	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Fonds des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Liquidations (Art. 70.05 C)

ARTICLE 70.05	Code sec	LIBELLE	initial 2017	Ajustement 2017	Réalizations 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	08.20	SOLDE reporté au 01/01	121.751.212	139.494.331	139.494.331	247.253.598	262.692.948	255.051.780
	66.11	DOTATION	46.800.000	46.800.000	46.600.000	33.350.000	33.350.000	33.350.000
	08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006						4.445.000
	76.32	ALIÉNATIONS	4.750.000	1.507.500	1.500.910	500.000	500.000	500.000
	16.10	AUTRES RECETTES			615.076	350.000	350.000	250.000
	69.34	VERSEMENTS UREBA	3.489.000	3.489.000	1.034.518	1.806.000	1.806.000	1.315.000
	76.32	Recettes Revente Dubrucq-Takeda	7.200.000	4.430.000	4.399.871			
	46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.512.850	3.324.100	1.710.821	2.500.000	2.500.000	8.834.430
	66.31	PHASE 3						
	66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8°				13.333.000	13.333.000	13.333.000
	66.31	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6°						
	66.31	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 12°	4.378.000	4.378.000	4.378.000			
	66.31	Transfert Fonds création de places						4.558.947
	66.31	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	100.188.000	100.188.000	100.188.000			
	66.31	Ecole du SHAPE						
	66.31	Dotation spéciale HE et nouvelles places	12.032.000	12.032.000	12.032.000			
	46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA						1.471.139
	66.31	AVANCE EXCEPTIONNELLE						
		Mouvement trésorerie			47.346			
		Total des recettes	302.101.062	315.642.931	312.000.873	299.092.598	314.531.948	323.109.296

ARTICLE 70.05	Code sec	LIBELLE	initial 2017	Ajustement 2017	Réalizations 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.250.000	1.250.000	647.009	1.200.000	1.200.000	1.350.000
	12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	15.850.000	15.850.000	12.668.782	14.600.000	15.000.000	15.000.000
	12.12	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	1.750.000	1.750.000	1.593.852	1.750.000	1.750.000	1.750.000
	71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES						
	72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements I700 - PPT I840 - Initiatives Nouvelles - NPW - Rénovation lourde I720)	27.881.988	27.881.988	20.694.509	25.213.000	26.000.000	24.269.687
		Total dotation	46.731.988	46.731.988	35.604.152	42.763.000	43.950.000	42.369.687
	72.00	UREBA	3.100.000	3.100.000	3.837.427	1.050.000	350.000	223.773
	72.00	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	3.100.000	3.100.000	999.309	1.980.000	1.980.000	3.310.501
	72.00	PHASE 3	2.368.000	2.368.000	1.549.696	1.270.000	1.150.000	341.425
	72.00	LA CITE DES METIERS	1.000.000	1.300.000		512.000	1.242.646	978.450
	72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8°						
	72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6°				875.000	875.000	
	72.00	Dotation Excep.- Decret 05/02/90 - art 5 §2 12°				266.000	266.000	55.980
	72.00	Transfert du Fonds Création de places						
	72.00	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	4.418.077	2.670.468	429.634	10.051.051	1.581.872	6.220.768
	72.00	Ecole du SHAPE	2.076.000	1.018.877	2.425.920	1.058.250	1.058.250	
	72.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité)	12.947.000	8.100.000	4.414.441	6.057.200	7.026.400	19.938.310
	72.00	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA						373.500
	72.00	AVANCE EXCEPTIONNELLE						
		Opération de trésorerie			47.346			
	TOTAL DES LIQUIDATIONS	75.741.065	68.389.333	49.307.925	65.882.501	59.480.168	73.812.394	

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12

226.359.997

247.253.598

262.692.948

233.210.097

255.051.780

249.296.903

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des engagements (Art. 70.06 C)

ARTICLE 70.06	Code sec	Libellé	Initial 2017	Ajustement 2017	réalisé 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997		SOLDE en engagements au 31/12	38.487.971,37	53.006.699,17	53.006.699,17	49.237.013,17	55.497.166,79	42.378.588,23
	66.11	DOTATION	31.950.000,00	31.950.000,00	31.950.000,00	25.050.000,00	25.050.000,00	22.394.000,00
	46.30	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES METIERS						
	66.31	DOTATION -PHASE 3						
	66.31	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS						
	66.31	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016						
	66.31	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017		7.935.000,00	7.935.000,00			
		RECUPERATION VISA			1.744.648,37			
	16.10	AUTRES RECETTES	32.000,00	32.000,00	31.615,77	30.000,00	30.000,00	
	SOUS-TOTAL DES RECETTES			70.469.971,37	92.923.699,17	94.667.963,31	74.317.013,17	80.577.166,79

ARTICLE 70.06	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2017	Ajustement 2017	réalisé 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX			335.541,93	600.000,00	600.000,00	300.000,00
	63.11	AIDE A L'INVESTISSEMENT PROVINCES						
	63.21	AIDE A L'INVESTISSEMENT COMMUNES	17.000.000,00	17.000.000,00	12.357.635,57	15.500.000,00	15.500.000,00	18.490.000,00
	63.21	PARTS COMPLEMENT PPT	3.860.000,00	3.860.000,00	2.660.689,99	3.500.000,00	3.500.000,00	4.150.000,00
	63.21	Relevance CRAC	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00
	63.21	DOSSIERS CRAC TRANCHE 3	6.900.000,00	6.900.000,00	7.893.243,03	1.200.000,00	1.836.892,56	500.000,00
	63.21	PHASE 3						
	63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016	7.935.000,00	7.100.000,00	7.097.000,00			
	63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017				7.935.000,00	7.935.000,00	
	SOUS-TOTAL DEPENSES			44.521.686,00	43.686.686,00	39.170.796,52	37.561.686,00	38.198.578,56

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	25.948.285,37	49.237.013,17	55.497.166,79	36.755.327,17	42.378.588,23	32.505.902,23
--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des liquidations (Art. 70.06 C)

ARTICLE 70.06	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2017	ajustement 2017	réalisé 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	117.408.055,89	125.266.513,67	125.266.513,67	113.787.827,67	133.765.081,34	124.768.395,34
	66.11	DOTATION	31.950.000,00	31.950.000,00	31.950.000,00	25.050.000,00	25.050.000,00	22.394.000,00
	08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006						6.342.000,00
	46.30	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES METIERS						
	66.31	DOTATION -PHASE 3						
	66.31	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS						
	66.31	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016						
	66.31	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017	7.935.000,00	7.935.000,00	7.935.000,00			
	16.10	AUTRES RECETTES	32.000,00	32.000,00	31.615,77	30.000,00	30.000,00	
SOUS-TOTAL DES RECETTES			157.325.055,89	165.183.513,67	165.183.129,44	138.867.827,67	158.845.081,34	153.504.395,34

ARTICLE 70.06	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2017	Ajustement 2017	réalisé 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	300.000,00	300.000,00	478.907,34	450.000,00	450.000,00	300.000,00
	63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES	1.000.000,00	1.000.000,00	101.611,26	500.000,00	500.000,00	500.000,00
	63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES	12.500.000,00	12.500.000,00	8.295.330,69	11.000.000,00	11.000.000,00	13.000.000,00
	63.21	PARTS-COMPLEMENT PPT	4.600.000,00	4.600.000,00	1.911.327,28	3.300.000,00	3.300.000,00	3.547.000,00
	63.21	PHASE 3	6.000.000,00	3.835.000,00	1.475.150,71	3.000.000,00	3.000.000,00	2.211.000,00
	63.21	LE FINANCEMENT CRAC	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00
	63.21	DOSSIERS CRAC TRANCHE 3	13.234.000,00	13.234.000,00	3.254.623,89	7.000.000,00	7.000.000,00	9.500.000,00
	63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016	6.600.000,00	7.100.000,00	7.074.410,93			
	63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017						2.380.000,00
SOUS-TOTAL DEPENSES			53.060.686,00	51.395.686,00	31.418.048,10	34.076.686,00	34.076.686,00	40.264.686,00

Disponible en trésorerie au 31/12

104.264.369,89	113.787.827,67	133.765.081,34	104.791.141,67	124.768.395,34	113.239.709,34
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des engagements (Art. 70.07 C)

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2017	Ajusté 2017	Réalisé 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)		SOLDE EN ENGAGEMENTSAU 01/01	37.839.374,48	40.130.340,09	40.130.340,13	37.695.953,93	43.770.739,77	22.211.739,77
	46.10	DOTATION	4.800.000,00	4.800.000,00	4.800.000,00	3.500.000,00	3.500.000,00	3.810.000,00
	16.10	RECETTES AUTRES			23.341,28			
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016						
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017	7.687.000,00	7.687.000,00	7.687.000,00			
	64.20	REMBOURSEMENT S/RECOURS GARANTIE			19.596,30			
	TOTAL DES RECETTES			50.326.374,48	52.617.340,09	52.660.277,71	41.195.953,93	47.270.739,77

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2017	Ajusté 2017	Réalisé 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Fonds des Bâtiments Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	44.40	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.	4.357.051,81	4.357.051,81	3.522.370,16	3.200.000,00	3.200.000,00	3.400.000,00
	43.13 - 43.23	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	169.334,35	169.334,35	167.491,02	110.000,00	110.000,00	185.000,00
	64.10	RECOURS A LA GARANTIE	200.000,00	200.000,00	110.522,09	1.650.000,00	1.800.000,00	150.000,00
	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	100.000,00	100.000,00	44.756,15	100.000,00	75.000,00	75.000,00
	64.10	PHASE 3	8.874.877,00	10.095.000,00	5.044.398,52	4.500.000,00	4.500.000,00	2.621.000,00
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016				7.687.000,00	7.687.000,00	
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017				7.687.000,00	7.687.000,00	
	TOTAL DES DEPENSES			13.701.263,16	14.921.386,16	8.889.537,94	24.934.000,00	25.059.000,00
Disponible en engagement au 31/12			36.625.111,32	37.695.953,93	43.770.739,77	16.261.953,93	22.211.739,77	19.590.739,77

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des ordonnancements (Art. 70.07 C)

	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2017	Ajusté 2017	réalisé 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	initial 2019
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	37.839.374,48	40.130.340,09	40.130.340,13	40.326.454,42	45.051.836,95	38.366.836,95
	46.10	DOTATION	4.800.000,00	4.800.000,00	4.800.000,00	3.500.000,00	3.500.000,00	3.810.000,00
	16.10	RECETTES AUTRES			23.341,28			
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016						
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017	7.687.000,00	7.687.000,00	7.687.000,00			
	64.20	REMBOURSEMENT S/RECOURS GARANTIE			19.596,30			
	TOTAL DES RECETTES			50.326.374,48	52.617.340,09	52.660.277,71	43.826.454,42	48.551.836,95

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2017	Ajusté 2017	réalisé 2017	Initial 2018	Ajustement 2018	initial 2019
Opérations du Fonds des Bâtiments Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	44.40	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.	4.357.051,81	4.357.051,81	3.522.370,16	3.200.000,00	3.200.000,00	3.400.000,00
	43.13- 43.23	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	169.334,35	169.334,35	167.491,02	110.000,00	110.000,00	185.000,00
	64.10	RECOURS A LA GARANTIE	200.000,00	200.000,00	110.522,09	1.650.000,00	1.800.000,00	150.000,00
	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	100.000,00	100.000,00	32.018,31	100.000,00	75.000,00	75.000,00
	64.10	PHASE 3	8.874.877,00	7.464.499,51	3.776.039,18	5.000.000,00	5.000.000,00	3.651.000,00
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016						2.306.000,00
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017						2.306.000,00
	TOTAL DES DEPENSES			13.701.263,16	12.290.885,67	7.608.440,76	10.060.000,00	10.185.000,00

Disponible en trésorerie au 31/12	36.625.111,32	40.326.454,42	45.051.836,95	33.766.454,42	38.366.836,95	30.103.836,95
--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Agence Fonds social européen - Budget initial 2019

Fonctionnement AFSE	Initial	Exéc
CHARGES	4.337.763 €	0 €
Frais de personnel	2.200.000 €	
Frais de fonctionnement	280.763 €	
Frais d'acquisitions (amortissements)	37.000 €	
Frais divers	142.000 €	
Frais d'évaluation et plan communication	700.000 €	
Frais de personnel et bâtiment en charge de la FWB	978.000 €	

DEPENSES TOTALES	4.337.763 €	0 €
-------------------------	--------------------	------------

Fonctionnement AFSE	Initial	Exéc
PRODUITS	4.337.763 €	0 €
Ventes Agence FSE	5.000 €	
Assistance technique européenne 2014 - 2020	2.165.763 €	
Evaluation et Plan communication (PPB spécifiques)	350.000 €	
Dotation Région Wallonne	729.000 €	
Dotation COCOF	110.000 €	
Dotation FWB	978.000 €	

RECETTES TOTALES	4.337.763 €	0 €
-------------------------	--------------------	------------

SACA
Article 70.08

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES (SERVICE A GESTION SEPARÉE) - Prévion budget 2019

PARTIE PAIEMENTS

PARTIE ENGAGEMENTS

1. Recettes

Code SEC		
46.10	1.2. Dotation 2019 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	200.000,00
16.11	1.3. Recettes exceptionnelles estimées :	
	1.3.1. Subvention Coopération W/B / Burkina Faso	12.000,00
	Total	212.000,00

Code SEC		
46.10	1.2. Dotation 2019 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	173.000,00
16.11	1.3. Recettes exceptionnelles estimées :	
	1.3.1. Subvention Coopération W/B / Burkina Faso	12.000,00
	Total	185.000,00

2. Dépenses estimées

Code SEC		
74.40	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	
	Estimation des paiements des engagements 2019	132.000,00
	Total	132.000,00
12.11	2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches	
	Estimation des paiements des engagements 2019	20.000,00
	Total	20.000,00
12.11	2.3. Dépenses relatives au centre de documentation	
	Estimation des paiements des engagements 2019	7.500,00
	Total	7.500,00
12.11	2.4. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement	
	Estimation des paiements des engagements 2019	20.000,00
	Total	20.000,00
12.11	2.5. Dépenses de toutes natures relatives au tableau de bord des médias :	
	Estimation des paiements des engagements 2019	0,00
	Total	0,00
12.11	2.6. Dépenses de toutes natures relatives au soutien à la recherche :	
	Estimation des paiements des engagements 2019	7.500,00
	Total	7.500,00
12.11	2.7. Dépenses de toutes natures relatives aux colloques/séminaires/journées d'étude/formations	
	Estimation des paiements des engagements 2019	5.000,00
	Total	5.000,00
12.11	2.8. Dépenses de toutes natures relatives à la coopération internationale	
	Estimation des paiements des engagements 2019	10.000,00
	Total	10.000,00
	Total	202.000,00
3. Résultat estimé		
	1. Recettes	212.000,00
	2. Dépenses	202.000,00
	Solde de trésorerie estimé au 31 décembre 2019	10.000,00

Code SEC		
74.40	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	
	Estimation des engagements 2019	132.000,00
	Analyse qualitative : Diversité Culturelle : 50.000€ Autre études: 82.000€ (Si hypothèse dotation 200.000€)	
	Total	132.000,00
12.11	2.2. Dépenses relatives aux publications et à la diffusion d'études et recherches	
	Estimation des engagements 2019	20.000,00
	Total	20.000,00
12.11	2.3. Dépenses relatives au centre de documentation	
	Estimation des engagements 2019	7.500,00
	Total	7.500,00
12.11	2.4. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement	
	Estimation des engagements 2019	20.000,00
	Total	20.000,00
12.11	2.5. Dépenses de toutes natures relatives au tableau de bord des médias :	
	Estimation des engagements 2019	0,00
	Total	0,00
12.11	2.6. Dépenses de toutes natures relatives au soutien à la recherche :	
	Estimation des engagements 2019	17.500,00
	Total	17.500,00
12.11	2.7. Dépenses de toutes natures relatives aux colloques/séminaires/journées d'étude/formations	
	Estimation des engagements 2019	5.000,00
	Total	5.000,00
12.11	2.8. Dépenses de toutes natures relatives à la coopération internationale	
	Estimation des engagements 2019	10.000,00
	Total	10.000,00
	Total	212.000,00 €
3. Résultat estimé		
	1. Recettes	185.000,00 €
	2. Dépenses	212.000,00
	Disponible estimé au 31 décembre 2019	-27.000,00

SACA
Article 70.11 C

MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

PARTIE LIQUIDATION

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

A. RECETTES

Code SEC			TRESORERIE			
	Prévisions	Ajustement	réalisations			
			A	B	C	
0820	1.1.	Solde de trésorerie à reporter	1.087.392,00			0,00
4610	1.2.	Dotation de la Communauté française	841.000,00			0,00
1612	1.3.	Droits d'entrée	35000,00			0,00
1612	1.4.	Ventes comptoir	40000,00			0,00
1612 - 4610	1.5.	Visites guidées	65000,00			0,00
1612	1.6.	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	60000,00			0,00
1612-0810-3830-3850	1.7.	Divers : redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations,...)	30000,00			0,00
3810-5820	1.8.	Sponsoring/Mécénat exceptionnel	375000,00			0,00
5820	1.9.	FSE	45000,00			0,00
Total des recettes			2.578.392,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Code SEC			DROITS CONSTATES					
	Prévisions	Ajustement	réalisations					
			A	B	C	D		
0820	1.1.	Report du disponible	1.087.392,00				0,00	
4610	1.2.	Dotation de la Communauté française	841.000,00				0,00	
1612	1.3.	Droits d'entrée	35000,00				0,00	
1612	1.4.	Ventes comptoir	40000,00				0,00	
1612 - 4610	1.5.	Visites guidées	65000,00				0,00	
1612	1.6.	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	60000,00				0,00	
1612-0810-3830-3850	1.7.	Divers : redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations,...)	30000,00				0,00	
3810	1.8.	Sponsoring/Mécénat exceptionnel	375000,00				0,00	
5820	1.9.	FSE	45000,00				0,00	
Total des recettes			2.578.392,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12 A 1.2 dots constatés sur dotation de l'année
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC			TRESORERIE			
	Prévisions	Ajustement	réalisations			
			A	B	C	
1211	2.1.	Dépenses de gestion et d'administration	406.500,00			0,00
1211-11.-0810	2.2.	Activités du musée	973.500,00			0,00
7422	2.3.	Achat de biens durables	100.000,00			0,00
7450	2.4.	Achat d'objets de collection	0,00			0,00
Total des dépenses			1.480.000,00	0,00	0,00	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A+B)

Code SEC			ENGAGEMENTS	
	Prévisions	Ajustement	réalisations	
			A	
1211	2.1.	Dépenses de gestion et d'administration	406.500,00	
1211-11.-0810	2.2.	Activités du musée	973.500,00	
7422	2.3.	Achat de biens durables	100.000,00	
7450	2.4.	Achat d'objets de collection	0,00	
Total des dépenses			1.480.000,00	0,00

A = engagements de l'année budgétaire
B = réduction de visas des années antérieures

C. SYTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE			
		Prévisions	Réalisations		différence
Recettes	(exécution du budget)	2.578.392,00	0,00		-2.578.392,00
Dépenses	(exécution du budget)	1.480.000,00	0,00		-1.480.000,00
Résultat	solde de l'année	1.098.392,00	0,00		

		ENGAGEMENTS			
		Prévisions	Réalisations		différence
Recettes	(exécution du budget)	2.578.392,00	0,00		-2.578.392,00
Dépenses	(exécution du budget)	1.480.000,00	0,00		-1.480.000,00
Résultat	solde de l'année	1.098.392,00	0,00		

AEF-Europe

Service administratif à comptabilité autonome (70.13)

A. Opérations courantes	prévisionnel 2019 (version octobre 2018)
A4.Recettes courantes	
A41.Solde reporté de l'année précédente	667.600,00
A42/1.Dotation de fonctionnement CE Agence AEF	865.526,16
A42/2.Dotation de fonctionnement CE dispositif EUROPASS-EQF	48.760,76
A42/3.Dotation de fonctionnement Instance CFC	190.000,00
A42/4.Dotation de fonctionnement Région wallonne	203.000,00
A42/5.Dotation de fonctionnement COCOF	16.000,00
A42/6.Dotation de fonctionnement de la Communauté française	p.m
A47.Recettes diverses	0,00
A48.Produits financiers	0,00
Total des recettes courantes	1.990.886,92
A5.Dépenses courantes	
A51.Frais de personnel	1.006.242,04
A52.Frais de fonctionnement	198.500,00
A53.Frais d'évaluation	110.000,00
A54.Frais divers	37.000,00
Total des dépenses courantes	1.351.742,04
Solde des opérations courantes	639.144,88
B. Opérations de capital	
B5.Dépenses de capital	
Frais d'acquisition antérieur	47.393,61
B51.Frais d'acquisition	10.000,00
Total des dépenses de capital	10.000,00
Solde des opérations de capital	57.393,61
C. Opérations pour ordre	
C4.Recettes pour ordre	
C41.Solde reporté de l'année précédente	9.005.837,54
C42.Dotation Commission européenne ERASMUS+	23.480.679,88
C43.Dotation Fonds nationaux	1.808.000,00
C44/1 Remboursements opérateurs E+	415.000,00
C44/2 Remboursements opérateurs des Fonds nationaux	315.000,00
C45.Produits financiers	0,00
Total des recettes pour ordre	34.709.517,42
C5.Dépenses pour ordre	
C51.Dépenses programme ERASMUS+	23.480.679,88
C52.Dépenses Fonds nationaux CSM	1.808.000,00
C53.Charges financières	0,00
C54 Remboursement sur conventions antérieures CE	400.000,00
Total des dépenses pour ordre	25.688.679,88
Solde des opérations pour ordre	9.020.837,54

Projet de BUDGET 2019

AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Service administratif à comptabilité autonome

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

1. RECETTES

	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	Réalizations		D
						C		
1.1		1.762.193,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2	46	1.015.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.3	16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.4		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A. droits constatés en cours d'années (créances de l'année) B. réductions de visas d'années antérieures C. droits réduits D. total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B-C)								
TOTAL		2.777.193,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2. DEPENSES

	Codes SEC	Prévisions initiales Avec 1 admin et 2 attachés sur AB (1)	Prévisions ajustées	Réalizations	
2.1					
2.1.1	12	3.045,00	0,00		
2.1.2	12	490,00	0,00		
2.1.3	12	8.500,00	0,00		
2.1.4	12	7.515,00	0,00		
2.1.5	12	20.000,00	0,00		
2.1.6	12	2.500,00	0,00		
2.1.7	12	5.000,00	0,00		
2.1.8	12	20.000,00	0,00		
2.1.9	12	2.000,00	0,00		
2.1.10	12	0,00	0,00		
2.1.11	12	5.200,00	0,00		
SOUS TOTAL		74.250,00	0,00	0,00	
2.2					
2.2.1	12	15.000,00	0,00		
2.2.2	12	3.320,00	0,00		
2.2.3	12	551.494,00	0,00		
2.2.4	12	148.000,00	0,00		
2.2.5	12	92.500,00	0,00		
2.2.10	11	288.121,00	0,00		
SOUS TOTAL		1.098.435,00	0,00	0,00	
TOTAL		1.172.685,00	0,00	0,00	

3. SYNTHESE ET SOLDE

	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations	Différences	
		A	B	A>B	A<B
RECETTES (exécution du budget)	2.777.193,29	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES (exécution du budget)	1.172.685,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)	1.604.508,29	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ce Budget 2019 Initial AEQES n'est réalisable que si un administratif et deux attachés renforcent la capacité opérationnelle de l'AEQES à charge de l'AB du Ministère à partir du 1er janvier 2019

Projet de BUDGET 2019									
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR									
Service administratif à comptabilité autonome									
PARTIE LIQUIDATION (Ordonnancements)									
1. RECETTES									
TRESORERIE									
réalisations									
Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C				
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire 2018	1.736.199,46	0,00	0,00	0,00	0,00			
1.2	Dotation 2019 (A,B, 41,30,44) DO 40	1.015.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
1.3	Autres recettes	19.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
1.4	Dotation 2018 (A,B,41,30,44) DO 40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
A. recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire									
B. recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire									
C. total des recettes de l'année									
TOTAL		2.770.699,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2. DEPENSES									
TRESORERIE									
réalisations									
Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C				
2.1	Fonctionnement Agence	Avec 1 admin et 2 attachés sur AB (1)							
2.1.1	Réunions plénières	12	3.045,00	0,00					
2.1.2	Réunions Bureau	12	490,00	0,00					
2.1.3	Réunions GT	12	8.500,00	0,00					
2.1.4	Cotisations, abonnements (ENQA, MWQ,...)	12	7.515,00	0,00					
2.1.5	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	12	20.000,00	0,00					
2.1.6	Frais de fonctionnement	12	2.500,00	0,00					
2.1.7	Frais exceptionnels	12	5.000,00	0,00					
2.1.8	Participation Colloque / séminaires / formation	12	20.000,00	0,00					
2.1.9	Contribution au réseau FraQ-SUP	12	2.000,00	0,00					
2.1.10	Commission de reconnaissance	12	0,00	0,00					
2.1.11	Comité d'appui Méthodologique (CAM)	12	5.200,00	0,00					
	SOUS TOTAL		74.250,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2.2	Fonctionnement Audit								
2.2.1	Promotion, Communication (brochures, site,...)	12	15.000,00	0,00					
2.2.2	Frais de fonctionnement Cellule exécutive	12	3.320,00	0,00					
2.2.3.1	Audits 2018-2019 (pré-visites, visites, impression rapports,...)	12	397.094,00	0,00					
2.2.3.2	Audits 2019-2020 (pré-visites, visites, impression rapports,...)	12	185.275,00	0,00					
2.2.4.1	Suivi des évaluations 2018-2019 (réunions et visites)	12	101.636,00	0,00					
2.2.4.2	Suivi des évaluations 2019-2020 (réunions et visites)	12	33.000,00	0,00					
2.2.5	Evaluation institutionnelle	12	19.500,00	0,00					
2.2.10	Personnel	11	288.121,00	0,00					
	SOUS TOTAL		1.042.946,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
A. paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire									
B. paiements sur engagements contractés au cours d'années antérieures									
C. total des paiements									
TOTAL		1.117.196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
3. SYNTHESE ET SOLDE									
TRESORERIE									
Prévisions initiales									
Prévisions ajustées									
réalisations									
différences									
A									
B									
A>B									
A<B									
	RECETTES (exécution du budget)		2.770.699,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES (exécution du budget)		1.117.196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RESULTAT	SOLDE DE L'ANNEE	1.653.503,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(recettes - dépenses)								
(1) Ce Budget 2019 Initial AEQES n'est réalisable que si un administratif et deux attachés renforcent la capacité opérationnelle de l'AEQES à charge de l'AB du Ministère à partir du 1er janvier 2019									

SERVICE FRANCOPHONE DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS - BUDGET INITIAL PREVISIONNEL 2019

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC	LIQUIDATIONS				
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
			A	B	C
08.20	1.1. Solde de trésorerie à reporter	74.713,47			0,00
	Solde créance R.W. année antérieure	0,00			0,00
49.30	1.2.1. Subvention de la R.W.	31.000,00			
49.10	1.3 Subvention de la COCOF	73.000,00			0,00
	1.4. Subvention F.S.E.				
16.20	1.5 Recettes autres				0,00
	Total des recettes	178.713,47	0,00	0,00	0,00

Code SEC	DROITS CONSTATES					
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations			
			A	B	C	D
08.20	1.1. Report du disponible	0,00				0,00
49.30	1.2.1. Solde créance R.W. année antérieure	0,00				0,00
	1.2.2. Subvention de la Région wallonne 2014	31.000,00				
49.10	1.3 Subvention de la COCOF	73.000,00				0,00
	1.4. Dotation F.S.E.					
16.20	1.5 créances autres					0,00
	Total des recettes	104.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC	LIQUIDATIONS				
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
			A	B	C
11.11	2.1. frais de personnel	71.300,00			0,00
12.11	2.2. frais de fonctionnement	112.000,00			0,00
74.22	2.3. frais d'acquisition	7.000,00			0,00
	Total des dépenses	190.300,00	0,00	0,00	0,00

Code SEC	ENGAGEMENTS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations	
			A	
11.11	2.1. frais de personnel	71.300,00		
12.11	2.2. frais de fonctionnement	112.000,00		
74.22	2.3. frais d'acquisition	7.000,00		
	Total des dépenses	190.300,00	0,00	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	178.713,47	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	190.300,00	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	-11.586,53	0,00	0,00	

	DROITS ET ENGAGEMENTS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	104.000,00	0,00	0,00	0,00
Dépense: (exécution du budget)	190.300,00	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	-86.300,00	0,00	0,00	

OPERATIONS SUR FONDS EUROPEENS

A. RECETTES

	TRESORERIE					DROITS CONSTATES			
	Prévisions ajustées	réalisations				Prévisions ajustées	réalisations		
		A	B	C		A	B	C	D
recettes versées par l'Union Européenne					0,00				
Fonds attribués par l'Union Européenne									0,00

B. DEPENSES

	TRESORERIE					ENGAGEMENTS	
	Prévisions ajustées	réalisations				Prévisions ajustées	réalisations
		A	B	C		A	
paiements sur fonds européens					0,00		
Engagements sur fonds européen							

C. SYNTHESE ET SOLDE

	TRESORERIE			
	Prévisions ajustées	Réalisations	différence	
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00	
Dépenses (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00	
Résultat solde de l'année	0,00	0,00		

	DROITS ET ENGAGEMENTS		
	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Dépense: (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	0,00	0,00	

D.O. 44 A.B. 61.04 01 - 87 Situation du flux des engagements

	code SEC	LIBELLE	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Avant-Projet de décret Chapitre 2 - Art 8 et 13bis § 1 et2		SOLDE en engagements REPORTE AU 01/01	0	0	0
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.378.000	4.378.000	4.549.399
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	7.935.000	7.935.000	8.245.655
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	7.687.000	7.687.000	7.987.946
	TOTAL DES RECETTES			20.000.000	20.000.000

	LIBELLE	réalisation 2011	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Avant-Projet de décret Chapitre 2 - Art 8 et 13bis § 1 et2	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.378.000	4.378.000	4.549.399
	63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	0	7.935.000	8.245.655
	64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	0	7.687.000	7.987.946
	TOTAL DEPENSES			4.378.000	20.000.000

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12	15.622.000	0	0
---	-------------------	----------	----------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04.01 - 87 Situation du flux des liquidations

	code SEC	LIBELLE	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Avant-Projet de décret Chapitre 2 - Art 8 et 13bis § 1 et2		SOLDE en trésorerie REPORTE AU 01/01	0	0	14.122.000
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.378.000	4.378.000	4.549.399
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	7.935.000	7.935.000	8.245.655
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	7.687.000	7.687.000	7.987.946
	TOTAL DES RECETTES			20.000.000	20.000.000

	code SEC	LIBELLE	Initial 2018	Ajustement 2018	Initial 2019
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Avant-Projet de décret Chapitre 2 - Art 8 et 13bis § 1 et2	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.378.000	4.378.000	4.549.399
	63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	0	0	0
	64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	0	0	1.810.632
	TOTAL DEPENSES			4.378.000	4.378.000

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	15.622.000	15.622.000	34.905.000
--	-------------------	-------------------	-------------------

Budget 2019 - SACA enseignement en euros									
Année	Code budget	Intitulé	Dotation initial 2019	Recettes	Report	Total recettes	Depenses CE	Dépenses CL	Soldes SEC estimés 2019
2019	70.270	CENT.DEPAYSEMT.PLEIN AIR	1.257.000,00	2.051.196,45	2.548.559,37	5.856.755,82	2.968.509,01	2.968.509,01	339.687,44
2019	70.040	CENTRE PSYCH.MEDIC.SOC.CF	3.149.000,00	130.210,33	2.997.365,99	6.276.576,32	2.455.425,96	2.455.425,96	823.784,37
2019	70.210	CENTRE TECHN.COMMUN.FRANC.	532.000,00	277.236,92	221.919,85	1.031.156,77	522.180,60	522.180,60	287.056,32
2019	70.220	ORG.CENTRE AUTOFORMATION	1.356.000,00	706.641,48	565.645,33	2.628.286,80	1.330.971,61	1.330.971,61	731.669,87
2019	70.280	CENTRE TECHN.HORTICOLE	635.000,00	330.912,49	264.885,53	1.230.798,02	623.279,48	623.279,48	342.633,01
2019	70.290	MCF-CENTRE TECH.AGRON.C.F	281.000,00	146.435,29	117.217,06	544.652,35	275.813,44	275.813,44	151.621,85
2019	70.240	INST.ENSEIGNT.PROMOT.SOC.	1.928.000,00	3.840.842,58	5.627.569,05	11.396.411,63	5.093.581,94	5.093.581,94	675.260,64
2019	70.250	INTERNAT AUTON.C.F.	1.982.000,00	781.551,01	464.540,35	3.228.091,36	1.388.239,56	1.388.239,56	1.375.311,45
2019	70.021	Ens Primaire	10.732.000,00	3.177.138,88	15.502.663,21	29.411.802,09	12.968.058,71	12.968.058,71	941.080,17
2019	70.022	Ens Secondaire	96.502.000,00	31.528.893,91	128.620.208,20	256.651.102,11	124.114.823,43	124.114.823,43	3.916.070,48
2019	70.023	Ens Spéc Prim	15.946.000,00	7.323.767,34	15.509.341,70	38.779.109,04	18.734.347,19	18.734.347,19	4.535.420,15
			134.300.000,00	50.294.826,68	172.439.915,65	357.034.742,33	170.475.230,92	170.475.230,92	14.119.595,76

Organisme d'Intérêt Public

TITRE VII - ORGANISMES
Budget initial des recettes pour l'année budgétaire 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			PR	Code fonctio- nnel	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec				
Wallonie - Bruxelles International							
Programme 01							
Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de WBI							
<i>TITRE I. - RECETTES COURANTES</i>							
WB	16	01	20	01	01130	Recettes fonctionnelles	145
WB	16	01	11	01	01130	Récupérations	2.538
WB	16	02	11	01	01130	Recettes exceptionnelles	0
WB	16	03	11	01	01130	BIJ - Dons et legs	0
WB	16	04	11	01	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0
WB	16	05	11	01	01130	BIJ - Récupérations diverses	50
WB	26	01	10	01	01130	Intérêts sur placements	15
WB	26	02	10	01	01130	BIJ -Intérêts sur placement	1
<i>TOTAL pour le Titre I.</i>							2.749
TOTAL pour le programme 01							2.749
Programme 02							
Produits de la vente d'objets patrimoniaux							
<i>TITRE II. - RECETTES DE CAPITAL</i>							
WB	77	01	20	02	01130	Produits de la vente de biens mobiliers	0
<i>TOTAL pour le Titre II.</i>							0
TOTAL pour le programme 02							0
Programme 03							
Intervention du secteur public							
<i>TITRE I. - RECETTES COURANTES</i>							
WB	46	01	10	03	01130	Dotation de la RW	23.154
WB	46	02	10	03	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	0
WB	46	03	10	03	01130	Divers	469
WB	46	04	10	03	01130	Moyens transférés de la DO 32 du SPW	115
WB	49	01	11	03	01130	Contribution de la COCOF	252
WB	49	01	24	03	01130	Dotation de la CF	38.215
WB	49	02	24	03	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	3.584
WB	49	03	24	03	01130	BIJ - Moyens financiers du MCF	296
<i>TOTAL pour le Titre I.</i>							66.085
TOTAL pour le programme 03							66.085
Programme 04							
Recettes pour ordre							
<i>TITRE I. - RECETTES COURANTES</i>							
WB	08	01	10	04	01130	Divers	2.300
<i>TOTAL pour le Titre I.</i>							2.300
TOTAL pour le programme 04							2.300
TOTAL GENERAL DES RECETTES							71.134
<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>							71.134
<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>							0
<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>							0

TITRE VII - ORGANISMES
Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			PR	Code fonctio- nnel	L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						Wallonie - Bruxelles International		
						Programme 01		
						Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme et frais de fonctionnement		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	11	01	11	01	01130	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	16.514	16.514
WB	11	02	11	01	01130	Service social	110	110
WB	11	03	11	01	01130	Indemnités couvrant des charges réelles	790	790
WB	11	04	11	01	01130	Indemnités - Heures supplémentaires	40	40
WB	11	05	11	01	01130	Assurance complémentaire. Intervention patronale - carr ext.	140	140
WB	11	06	11	01	01130	BIJ - Frais de personnel	65	65
WB	11	07	11	01	01130	Formation professionnelle	50	50
WB	11	08	11	01	01130	Honoraires forfaitaires	0	0
WB	11	01	20	01	01130	Provision pension (part patronale)	1.454	1.454
WB	12	01	12	01	01130	Locaux et matériel	1.335	1.250
WB	12	01	11	01	01130	Frais de bureau	415	400
WB	12	02	11	01	01130	Gestion du contentieux	15	15
WB	12	03	11	01	01130	Autres prestations et travaux par tiers	956	1.000
WB	12	04	11	01	01130	BIJ - Frais de fonctionnement	108	108
WB	21	01	10	01	01130	Charges financières	830	830
WB	21	02	10	01	01130	BIJ - Charges financières	2	2
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	22.824	22.768
						<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	71	01	12	01	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0
WB	74	01	22	01	01130	Aménagement de bâtiments	100	100
WB	74	02	22	01	01130	BIJ - Aménagement de bâtiments	0	0
WB	74	03	22	01	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	207	150
WB	74	04	22	01	01130	BIJ - Acquisition mobilier et matériel	0	0
WB	91	01	10	01	01130	Amortissement d'emprunts	1.225	1.225
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1.532	1.475
						Totaux pour le programme 01	24.356	24.243
						Programme 02		
						Visibilité Wallonie-Bruxelles		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	11	02	01130	Visibilité internationale WB	603	414
WB	12	02	11	02	01130	Visibilité internationale WB - subventions	0	0
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	603	414
						Totaux pour le programme 02	603	414
						Programme 03		
						Programme d'événements exceptionnels		
						<i>TITRE I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	11	03	01130	Evénements exceptionnels - CF	330	330
WB	12	02	11	03	01130	Evénements exceptionnels - RW	0	0
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	330	330
						Totaux pour le programme 03	330	330
						Programme 04		
						Réseau Wallonie-Bruxelles		

TITRE VII - ORGANISMES
Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			PR	Code fonctio- nnel	L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						Wallonie - Bruxelles International		
						<i>TITRE I. - Dépenses courantes</i>		
WB	11	01	11	04	01130	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	6.345	6.345
WB	12	01	11	04	01130	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5.680	5.680
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	12.025	12.025
						<i>TITRE II. - Dépenses de capital</i>		
WB	84	01	22	04	01130	Aménagements de bâtiments	80	80
WB	84	02	22	04	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0
WB	84	03	22	04	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	70	70
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	150	150
						Totaux pour le programme 04	12.175	12.175
						Programme 05 Secteur multilatéral		
						<i>TITRE I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	11	05	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	250	250
WB	12	02	11	05	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	150	135
WB	33	01	00	05	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	947	1.040
WB	33	02	00	05	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1.753	1.450
WB	33	03	00	05	01130	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW	115	115
WB	35	01	40	05	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.160	4.160
WB	35	02	40	05	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	179	179
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	7.554	7.329
						Totaux pour le programme 05	7.554	7.329
						Programme 06 Secteur bilatéral		
						<i>TITRE I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	11	06	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.043	1.043
WB	12	02	11	06	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	402	360
WB	33	01	00	06	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	2.250	1.976
WB	33	02	00	06	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	1.800	1.525
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5.495	4.904
						<i>TITRE II. - Dépenses de capital</i>		
WB	52	01	10	06	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	103	81
WB	52	02	10	06	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	193	130
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	296	211
						Totaux pour le programme 06	5.791	5.115
						Programme 07 Politiques sectorielles		
						<i>TITRE I. - Dépenses courantes</i>		
WB	01	01	00	07	01130	COCOF	252	252

TITRE VII - ORGANISMES
Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			PR	Code fonction- nel	L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Wallonie - Bruxelles International								
WB	12	01	11	07	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	3.450	3.089
WB	12	02	11	07	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	520	466
WB	33	01	00	07	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	7.239	6.712
WB	33	02	00	07	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	750	665
WB	33	03	00	07	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	3.458	2.887
<i>Totaux pour le Titre I.</i>							15.669	14.071
<i>TITRE II. - Dépenses de capital</i>								
WB	52	01	10	07	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0	0
WB	52	02	10	07	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0	0
WB	74	01	22	07	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	0	0
WB	74	02	22	07	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>							0	0
Totaux pour le programme 07							15.669	14.071
Programme 08 Dépenses particulières								
<i>TITRE I. - Dépenses courantes</i>								
WB	01	01	00	08	01130	Ristournes et non-valeurs	0	0
WB	01	02	00	08	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>							0	0
Totaux pour le programme 08							0	0
Programme 09 Activités du BIJ								
<i>TITRE I. - Dépenses courantes</i>								
WB	12	05	11	09	01130	Programmes internationaux WBI - CF	147	147
WB	12	01	11	09	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0	0
WB	12	02	11	09	01130	Programmes internationaux WBI - RW	39	35
WB	12	03	11	09	01130	Activités EURODESK	0	0
WB	12	04	11	09	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	150	150
WB	33	01	00	09	01130	Activités du programme Jeunesse en Action	0	0
WB	33	02	00	09	01130	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	20	20
WB	33	03	00	09	01130	Programmes internationaux WBI - CF	604	590
WB	33	04	00	09	01130	Programmes internationaux WBI - RW	583	565
WB	33	05	00	09	01130	Programmes internationaux WBI - COCOF	0	0
WB	33	06	00	09	01130	Programmes découlant des dons et legs	0	0
WB	33	07	00	09	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0	0
WB	33	08	00	09	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	2.390	2.400
WB	33	09	00	09	01130	Corps de Solidarité Européen	800	800
<i>Totaux pour le Titre I.</i>							4.733	4.707
Totaux pour le programme 09							4.733	4.707
Programme 10 Dépenses pour ordre								
<i>TITRE I. - Dépenses courantes</i>								
WB	03	02	10	10	01130	Divers	2.300	2.300

TITRE VII - ORGANISMES
Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2019

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			PR	Code fonctio- nnel	L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
						<i>Wallonie - Bruxelles International</i>		
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2.300	2.300
						Totaux pour le programme 10	2.300	2.300
						<i>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</i>	73.511	70.684
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	71.533	68.848
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	1.978	1.836

Vu pour être annexé au projet de décret du

Rudy DEMOTTE

Ministre-Président, en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

Alda GREOLI

Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias

Rachid MADRANE

Le Ministre de la jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Éducation

André FLAHAUT

Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

